

Rapport de la

NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Bagdad, Irak, 21 septembre - 1^{er} octobre 1968



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, 1969

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO DE LA RÉGION DU PROCHE-ORIENT

Etats Membres

Afghanistan	Jordanie	République arabe du Yémen
Arabie saoudite	Koweït	République arabe syrienne
France	Liban	République arabe unie
Irak	Libye	République somalie
Iran	Pakistan 1/	Soudan 2/

Membres associés

Bahreïn	Qatar
---------	-------

Autres Etats Membres généralement invités à titre d'observateurs

Chypre	Ethiopie	Royaume-Uni
Etats-Unis d'Amérique 3/	Malte	Turquie

1/ Le Pakistan appartient à la fois à la Région Asie et Extrême-Orient et à la Région Proche-Orient.

2/ Le Soudan appartient à la fois à la Région Proche-Orient et à la Région Afrique.

3/ Invités en qualité d'observateurs en raison des programmes de l'AID dans divers domaines.

Note :

Le Yémen du Sud a fait parvenir en avril 1968 une demande d'admission que la Conférence de la FAO étudiera à sa prochaine session.

R A P P O R T

de la

NEUVIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO

pour le

PROCHE-ORIENT

Bagdad, Irak

21 septembre - 1er octobre 1968

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1968

TABLE DES MATIERES

<u>Paragraphes</u>		<u>Pages</u>
	Index	vii
	Préface	xii
A.	<u>QUESTIONS DE PROCEDURE</u>	1
1-2	Organisation de la Conférence	1
3-8	Ouverture de la Conférence	1
9-15	Election des Membres du Bureau	2
16-19	Adoption de l'ordre du jour	2
B.	<u>LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET LA SITUATION ALIMENTAIRE ET AGRICOLE</u>	4
20-93	<u>EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL</u>	4
20-23	Introduction	4
24-27	Réorganisation de la structure de la FAO	4
28-34	Réorganisation des services du Siège	5
35-42	Réorganisation des bureaux régionaux	6
43-52	Coopération avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies	7
53-59	Missions dans les pays	8
60-68	Réorientation des conférences régionales	9
69-77	Utilisation de l'arabe comme langue de travail de la FAO	12
78	Situation de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient	13
79-81	Programme de travail et Budget	13
82-87	Domaines de concentration	14
88-93	Collaboration entre institutions	15
94-108	<u>EXPOSES NATIONAUX</u>	17
97-108	Situation de l'alimentation et de l'agriculture	17
109-176	<u>EXAMEN DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION</u>	20
110	Approche régionale des problèmes	20
111-117	Commissions régionales	20
118-125	Instituts régionaux	21
126	Formation agricole	22
127	Mobilisation des ressources humaines	23
128-133	Criquet pèlerin	23
134-136	Commercialisation des produits agricoles	24
137	Alimentation et nutrition	24
138	Planification agricole	25
139-143	Statistiques agricoles	25
144-148	Production et santé animales	25
149-152	Utilisation des terres et des eaux	26
153-156	Production végétale et protection des plantes	26
157-161	Développement forestier et conservation du sol	27
162	Aménagement de la flore et de la faune	28
163-165	Pêches	28
166	Recherche agricole	28

<u>Paragraphes</u>		<u>Pages</u>
167	Recettes extérieures et économies de devises	29
168-171	Financement agricole	29
172	Programme alimentaire mondial	30
173	Campagne contre la faim	30
174-176	Programme sur le terrain	30
C. <u>PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE INTERESSANT LA REGION - LE PLAN INDICATIF MONDIAL</u>		31
177-190	a) Etude provisoire sur le Proche-Orient: sommaire et conclusions	31
191-199	b) Expansion de la production agricole: stimulants économiques et commercialisation	33
200-206	c) Développement des institutions rurales: approche intégrée - Système d'institutions et stratégie en vue du développement agricole accéléré	34
207-215	d) Production fourragère et développement de l'élevage	35
216-219	e) Drainage et aménagement à l'échelon de l'exploitation: les clefs d'une irrigation efficace	36
220-222	f) Mécanisation et accroissement de la production agricole	36
D. <u>ORIENTATION DU TRAVAIL DE LA FAO</u>		38
223	Introduction	38
224	Domaines d'action prioritaire	38
225-227	Plan indicatif mondial	38
228-229	Mesures à prendre	38
I. <u>RECOMMANDATIONS FORMELLES</u>		39
R1	Utilisation de l'arabe comme langue de travail de la FAO	39
R2	Les cinq domaines d'action prioritaire	39
R3	Statut juridique des conférences régionales	40
R4	Préparation des conférences régionales	41
R5	Commission de l'alimentation et de la nutrition au Proche-Orient	42
R6	Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient	43
R7	Commission de la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural au Proche-Orient	44
R8	Commission des pêches pour le Proche-Orient	45
R9	Institut régional de la commercialisation pour le Proche-Orient	45
R10	Institut régional de la production végétale et de la protection des plantes pour le Proche-Orient	46
R11	Institut régional de recherche et de formation en matière de statistique	47
R12	Institut régional des pêches pour le Proche-Orient	48
R13	Projet concernant l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient	49
R14	Projet relatif à l'amélioration des légumes et à la production de semences au Proche-Orient	50
R15	Lutte contre le criquet pèlerin	50

<u>Paragraphes</u>		<u>Pages</u>
R16	Développement de terres arides et semi-arides	51
R17	Utilisation des terres et des eaux	52
R18	Commerce des produits agricoles à l'intérieur de la Région	53
R19	Colloque et institut de formation en matière d'engorgement, de salinité du sol et de mise en valeur des terres	54
R20	Colloque sur l'agriculture en milieu aride et semi-aride	54
 II. RECOMMANDATIONS FORMULEES DANS LE CORPS DU RAPPORT		55
a) <u>QUESTIONS D'ORGANISATION</u>		55
R21-R24	Utilisation de l'arabe comme langue de travail	55
R25	Collaboration avec les sources d'aide bilatérale	55
R26	Collaboration inter-institutions	55
R27-R34	Conférences régionales	55
R35-R41	Bureaux régionaux	56
R42-R43	Réorganisation des services du Siège de la FAO	57
R44	Conseillers agricoles principaux	57
b) <u>PROGRAMME DE TRAVAIL</u>		57
R45-R47	Financement de l'agriculture	57
R48-R49	Commercialisation des produits agricoles	58
R50-R53	Mécanisation agricole	58
R54-R55	Planification agricole	59
R56-R58	Recherche agricole	59
R59-R69	Production et santé animales	59
R70	Services d'experts conseils pour la solution de problèmes spéciaux	60
R71-R72	Criquet pèlerin	60
R73	Efforts de développement	61
R74-R77	Programmes sur le terrain	61
R78-R79	Pêches	61
R80-R87	Forêts	61
R88-R89	Mise en œuvre des décisions de la Conférence	62
R90	Campagne contre la faim	63
R91	Economie familiale	63
R92-R96	Stimulants économiques	63
R97-R99	Plan indicatif mondial	63
R100	Développement intégré	64
R101	Priorités nationales	64
R102-R106	Commissions régionales	64
R107-R110	Projets régionaux	64
R111	Institutions rurales	65
R112-R113	Statistiques	65
R114	Faune sauvage	65
R115	Programme alimentaire mondial	65
 E. CONCLUSIONS		66
230	Date et lieu de la dixième Conférence régionale pour le Proche-Orient	66
231	Adoption du rapport	66
232-238	Clôture de la session	66

ANNEXE

Pages

A. Ordre du jour	68
B. Délégués et observateurs ayant participé à la neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient	69
C. Liste des documents de Conférence	81
D. Fonctions proposées pour les Représentants régionaux et les fonctionnaires détachés	82
E. Liste des commissions et comités techniques de la FAO pour le Proche-Orient au 1er avril 1968	84

I N D E X

	<u>Paragraphes</u>
A.	
Accord général sur les tarifs douaniers et les commerces	90
Agence internationale de l'énergie atomique	90
Aliments protéiques	181
Alimentation et nutrition	118, 137, 181
AID des Etats-Unis	128
Amélioration des légumes	120, 154, R 14
Amélioration du blé et de l'orge, voir Céréales - variétés à haut rendement	
Aménagement des parcours	106(iii), 208
Aménagement de la faune	158, 162
Approche régionale des problèmes	110
Aquifères	149
Arabe	
- Comme langue de travail	69-77, 235-236, R 1
- Correspondance	74
Arabie saoudite	128
Arido-culture	149, 151, R 20
Assistance bilatérale	30, 93
Association internationale pour le développement	169
Augmentation de la population	99, 101
B.	
Banque mondiale, voir Programme de coopération FAO/BIRD et Centre d'investissement	
Banques régionales de développement	31, 168
Bureaux régionaux, voir Réorganisation de la Structure de la FAO	
C.	
Campagne mondiale contre la faim	30, 173
Centres de développement agricole	201-203
Centre de documentation	166
Centre d'investissement, voir également Programme de coopération FAO/BIRD	31, 168, 170-171
Céréales	
- Production	98
- Recherches	166
- Statistiques	143
- Variétés à haut rendement	83(a), 98, 119, 153, 166, 180, 210, R 13, R 14
Collaboration entre institutions	88-93
Commerce agricole	134-136, 167, 183-184, R 18
Commercialisation des produits agricoles	118, 134-135, 167, 196-198, R 9
Comité <u>ad hoc</u> sur l'Organisation	25-26, 60, 62
Comité de lutte contre le criquet pèlerin	122, 132
Comité de rédaction	17-18, 231
Commissions, voir Commissions régionales	
Commissions économiques, voir Nations Unies	
Commission économique régionale FAO/Nations Unies/	
Division de l'agriculture	43, 45
Commissions nationales	113, 217
Commissions des pêches pour l'océan Indien	117

Commissions régionales	111-117, 139, 142
- Coordination entre commissions	141-142
- Forêts	157
- Horticulture	134, 154
- Pêches	117, 164, R 8
- Planification agricole	142-143, 189
- Production et santé animales	115, 215
- Production végétale et protection des plantes	142, 155
- Ressources humaines pour le développement rural	206, R 7
- Statistiques agricoles	139, 142
- Utilisation des terres et des eaux	113, 217-218, R 17
Conférences, préparation à l'échelon national	67-68, R 4
Conférence régionale	
- Date et lieu de la prochaine Conférence	230
- Ouverture	3-8
- Membres du bureau	9-15
- Organisation	1-2
Conseillers agricoles principaux	54, 58
Conservation des sols	106(iii), 149, 161
Consultants pour problèmes spéciaux	81
Convention africaine pour la conservation et l'aménagement de la faune sauvage	162
Coopération avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies	43-52
Coopératives agricoles	127
Coordination internationale	125
Coordination régionale	122, 142
Criquet pèlerin	122, 128-133, 155, R 15
Cultures itinérantes	106(vi)

D.

Date et lieu de la dixième Conférence régionale pour le Proche-Orient	230
Déficit protéique	83(b), 100, 108
Demande alimentaire	101
Département du développement	28-33
Développement intégré	216
Développement rural	127, 200-206
Deuxième Décennie	91
Difficultés d'importations	220
Division des services régionaux	28
Domaines de concentration	82-87, 109, 190, 200, 224, R 2
Drainage	149, 216, 218-219

E.

Eaux souterraines	149
Ecole des gardes forestiers	159
Economies familiales	118, 126, 204, R 5
Efforts de développement	102-104, 107-108
Elevage, voir Production et santé animales	
Engorgement	149, 152, R 19
Equipe	24
Evaluation du progrès	176
Examen des activités de la FAO dans la région	109-176
Exportations agricoles	182-186
Exposés nationaux	94-108

F.	
Financement agricole	168-171
Fonctionnaires détachés	37, 41
Fondation Ford	98
Fondation Rockefeller	98, 125
Forêts et produits forestiers	106(iii), 157-160, 187
Formation agricole	126
Formation et centres de formation	106(i), 137
- Agents de la nutrition	137
- Economies familiales	137
- Elevage	213
- Mecanisation agricole	220
- Pêches	164
G.	
Guerre au gaspillage	83(c)
H.	
Horticulture, voir également Fruits et légumes	134
I.	
Importations alimentaires	98, 101
Inde	128
Infrastructure	106(v)
Institutions rurales	200-206
Instituts régionaux	118-119
- Alimentation et nutrition	118
- Commercialisation agricole	118, 136, R 9
- Economie familiale	118
- Engorgement, salinité du sol et la mise en valeur des terres	152, R 19
- Pêches	165, R 12
- Planification agricole	118
- Production et alimentation	115, 118, 121-122, 147, 215
- Production végétale et protection des plantes	118, 156, R110
- Statistiques agricoles	118, 140, R 11
Irak	98, 113, 152, 154, 159, 164, 206
Iran	128
Irrigation	149, 218-219
Inventaire des ressources en sols et en eaux	149
J.	
Jordanie	98, 113, 128, 164, 206
K.	
Koweït	113, 164
L.	
Liban	98
Libye	113, 230
Ligue des Etats arabes	70, 75, 159

M.

Machines agricoles, voir Mécanisation agricole	
Marché commun arabe	15, 136
Mécanisation agricole	220-222
Mesures à prendre	228-229, 237
Missions dans les pays	40-41, 53-59
Mobilisation des ressources humaines dans les zones rurales, voir Ressources humaines dans les zones rurales	

N.

Nations Unies	
- Bureau des affaires économiques et sociales	52
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	90
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance	90, 205
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	90
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	90, 162, 219
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	53, 58, 86, 122, 171
— Accord avec la FAO concernant les missions sur le terrain	54, 58
— Assistance à des projets nationaux	118, 123, 140
— Assistance à des projets régionaux	118, 123, 140
— Présentation des demandes d'assistance	86, 124
— Projets bénéficiant d'assistance	164, 171
— Projets régionaux	123-125
— Reconnaissance d'assistance	128
— Représentants résidents	57
Nématodes	154
Nomadisme	106
Nutrition, voir Alimentation et nutrition	

O.

Ordre du jour	16
Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale	205
Organisations d'agriculteurs	127, 201-202
Organisation internationale du travail	90, 205
Organisation mondiale de la météorologie	219
Organisation mondiale de la santé	90, 114, 205

P.

Pakistan	98, 119, 128, 206, 230
Participation aux conférences	67-68, 111
Pâturages et fourrages	166-167, 208, 211
Pêches	126, 163-165, 181, R 8, R 12
Pêches des Golfs	117
Perspectives futures	105
Planification agricole	118, 138, 189
Plan indicatif mondial	91, 177-222, 225, 227
Politique des prix	195
Priorités	79, 86
Production et santé animales	106(ii), 118, 143-148, 166, 181, 207-215, R 6
Production végétale et protection des plantes	118, 153-156, R 10
Programme alimentaire mondial	162, 172

Programme biologique international	162
Programme de coopération FAO/BIRD	31, 168, 170-171
Programme de coopération FAO/Industrie	32
Projets régionaux	119, 122-124
Programme sur le terrain	174-176
Programme de travail et Budget	60(a-d), 79-81
R.	
Recensements agricoles 1970	140, R 11
Recettes extérieures et économies de devises	83(e), 167, 182
Recherche agricole	166
Remise en valeur des terres	218
Réorganisation de la structure de la FAO	24-27
- Bureaux régionaux	35-42, 49-51
- Conférences régionales	60-68, R 3, R 4
- Missions FAO dans les pays	53-59
- Siège	28-34
Réorientation des conférences régionales, voir	
Réorganisation de la structure de la FAO	
Représentants dans les pays	53-54, 56, 58-59
Représentants régionaux	37, 41-42, 44
République arabe unie	113, 128, 206
Ressources de la Biosphère	162
Ressources extra-budgétaires	86
Ressources humaines dans les zones rurales	83(d), 127, 194, 206, R 7
Revenu par habitant	101
Royaume-Uni	205
S.	
Salinité du sol	106(iv), 149
Séminaires	
- Agriculture en milieu aride et semi-aride	151, R 20
- Commercialisation agricole	134
- Engorgement, la salinité du sol et la mise en valeur des terres	152, R 19
- Forêts	157
- Irrigation et drainage	218
- Mesures d'encouragement	199
- Planification agricole	189
Services opérationnels des divisions	29
Situation alimentaire et agricole	20-32, 35-37, 43-48, 53-55, 60-61, 78, 82-86, 89-91, 146, 162, 206
Somalie	
Sous-Comité de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain	128
Sous-directeur général, Proche-Orient	19
Statistiques agricoles	106(vii), 118, 138-143, 188, R 11
Stimulants économiques	191, 199-200
Soudan	128
Surplus de nourriture en stock	102
Syrie	98, 113, 147, 206, 230
T.	
Terres arides et semi-arides	151, 166, R 20
U.	
Union internationale pour la conservation des ressources naturelles	162
Utilisation des terres et des eaux	106(iv), 149, 152, 166, R 16, R 17, R 19, R 20

P R E F A C E

Les principales décisions et recommandations de la Conférence sont reproduites aux pages 39-65. Les 20 recommandations formelles précèdent un résumé (pages 55-65) des recommandations figurant ça et là dans le corps du rapport. Celles-ci sont groupées en deux sections: questions d'organisation, Programme de travail. Chaque section comprend elle-même un certain nombre de rubriques classées selon l'ordre alphabétique et sous lesquelles sont citées les recommandations pertinentes, avec en regard la partie en cause.

Les paragraphes du rapport qui correspondent à chaque recommandation formelle sont signalés à la suite de celle-ci. Un index complet par sujet accompagne la table des matières et le lecteur est invité à s'y reporter.

L'annexe E donne la liste des commissions et comités de la FAO. Cela devrait permettre au lecteur de se rendre compte des nombreuses consultations qui ont lieu dans la région d'une Conférence à l'autre au sujet des questions agricoles et, comme suite aux réunions techniques.

Ainsi qu'il est dit aux paragraphes 228-229, le dialogue amorcé à la neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient doit se poursuivre en permanence. La FAO souhaite examiner périodiquement avec les gouvernements et les organismes régionaux appropriés la façon dont progresse la mise en œuvre des diverses recommandations de la Conférence. On espère que tous les intéressés collaboreront pleinement avec la FAO à cette fin. Les Etats Membres sont spécialement invités à tenir la FAO au courant des mesures qu'ils prennent pour mettre en œuvre les recommandations appelant une action de leur part.

RAPPORT DE LA NEUVIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

BAGDAD, IRAK - 21 septembre - 1er octobre 1968

A. QUESTIONS DE PROCÉDURE

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

1. La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue du 21 septembre au 1er octobre 1968 à Bagdad (Irak), sur l'aimable invitation du Gouvernement de la République irakienne. La cérémonie d'ouverture a eu lieu au Parlement et les séances plénieress dans la salle d'Al-Sh'ab.

2. La liste des délégués et observateurs, ainsi que du personnel attaché à la Conférence, figure en annexe B au présent rapport.

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

3. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de Son Excellence M. Ahmad Assan Al-Bakr, Président de la République irakienne, de Son Excellence M. Abdul Hussein Wadda Al-Attia, Ministre de l'agriculture de la République irakienne, des membres du corps diplomatique en Irak et de hauts fonctionnaires du Gouvernement irakien.

4. Déclarant ouverte la neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, M. Addeke H. Boerma, Directeur Général de la FAO, a, au nom de tous les participants, remercié chaleureusement le Gouvernement irakien d'avoir invité la Conférence à Bagdad et d'avoir pris de parfaites dispositions à cette fin. Il s'est déclaré particulièrement heureux de se trouver pour la première fois en qualité de Directeur général de l'Organisation dans la ville historique de Bagdad et dans le pays qui a été le berceau même de la civilisation. Le Directeur Général a ensuite invité le Président de la République irakienne à prendre la parole.

5. Le Président a souhaité la bienvenue à tous les délégués et formulé des voeux pour le succès de la Conférence; il a souhaité que les délibérations permettent d'aboutir à des recommandations d'une importance capitale pour la Région, étant donné que le secteur agricole constitue l'épine dorsale de l'économie des pays qui la composent et y occupe la majeure partie de la population - parfois de 70 à 80 pour cent.

6. Le Président a annoncé avec satisfaction que l'Irak, longtemps grenier du monde depuis l'aube de la civilisation et réduite ensuite à l'ignorance et à la misère par l'avidité de conquérants sans merci, avait vaillamment entrepis de rendre à la fertile Mésopotamie le rang qui lui appartenait dans l'agriculture. Il s'est déclaré convaincu que l'Irak était destiné à retrouver avant longtemps sa place naturelle dans la communauté des peuples prospères et heureux.

7. Le Président a félicité la FAO d'avoir pris la tête d'une action visant, grâce à la coopération des gouvernements, à garantir à l'homme sa dignité et son droit à une vie convenable. Il a assuré l'Organisation de l'appui sans réserve de son pays pour l'accomplissement de cette lourde tâche et a adressé ses remerciements aux pays et aux organisations participant à la Conférence.

8. Le Directeur général a vivement remercié le Président d'avoir, malgré les nombreuses et pressantes occupations que lui impose la conduite des affaires de l'Etat, trouvé le temps de prendre la parole devant la Conférence. C'est là un gage d'intérêt pour la FAO et pour ses objectifs. Il s'est d'autant plus félicité de cette marque d'intérêt, que l'Organisation ne saurait réussir dans sa tâche qu'avec l'appui de tous les pays membres, et en particulier de leurs dirigeants.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

9. Selon la tradition, la Conférence a élu à l'unanimité comme Président le Chef de la délégation du pays hôte, S.E. M. Abdul Hussein Wadda Al-Attia, Ministre de l'agriculture de la République irakienne.

10. La Conférence a de même désigné comme Vice-Présidents tous les chefs de délégation. Le Président a félicité les Vice-Présidents et les a invités à le décharger de temps à autre en assurant à tour de rôle la présidence de la Conférence.

11. Le Président a vivement remercié les délégations de l'honneur qu'elles lui avaient fait en l'élisant et, au nom de tous et plus particulièrement des ruraux, a formé des voeux pour le succès de la Conférence.

12. Il a observé que, si les problèmes agricoles varient d'un pays de la Région à l'autre selon les conditions locales, l'économie de l'ensemble de la Région n'en a pas moins un caractère essentiellement agraire; les problèmes sont les mêmes; climat difficile, pénurie d'eau, insuffisance des connaissances techniques et des capitaux. Ces facteurs contribuent à former un cercle vicieux responsable de la faible production et du déficit commercial, eux-mêmes cause du bas niveau du revenu et des conditions d'existence des populations. L'explosion démographique aggrave encore la situation.

13. Le Président a souligné que le progrès de l'agriculture constitue la clé de voûte d'un développement économique et social équilibré, car seules les ressources agricoles sont inépuisables et éternellement renouvelables, alors que d'autres richesses naturelles telles que les minéraux et le pétrole finiront tôt ou tard par s'épuiser. Seule l'agriculture peut offrir une base solide pour la formation du capital.

14. Il n'existe pas de panacée assurant une solution unique aux problèmes de tous les pays. Le meilleur moyen de mettre rapidement fin à la misère et à la malnutrition dans la Région est de recourir à la coopération et à l'assistance mutuelles sur le plan intrarégional par un échange de vues et d'expériences et par une action coordonnée pour résoudre les problèmes communs.

15. Le Président a formulé des voeux pour l'institution d'un marché commun dans la Région.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. La Conférence a adopté l'ordre du jour proposé en modifiant comme suit le point 4:

- "4. Exposé d'introduction du Directeur général, concernant en particulier:
- Réorganisation de la structure régionale de la FAO
 - Réorientation des Conférences régionales
 - Utilisation de l'arabe comme langue de travail d'emploi restreint."

Ces amendements avaient été formellement proposés au Directeur général par le Gouvernement de la République arabe unie après que celui-ci ait reçu communication de l'ordre du jour provisoire mais avant le début de la Conférence. Le Directeur général les avait acceptés sous réserve de l'approbation de la Conférence. Les propositions d'amendement n'ayant été reçues au Siège de la FAO que quelques semaines avant l'ouverture de la Conférence, le document de travail pertinent (NERC 68/10) n'a pas pu être communiqué au préalable aux Etats Membres.

L'ordre du jour approuvé figure en annexe A au présent rapport.

17. La Conférence a nommé un Comité de rédaction composé des Etats Membres ci-après:

Irak - M. Haïdar El-Haidari
Liban - M. Sultan Haïdar
Libye - M. Nuri Mohammed Rahuma
Pakistan - M. Iqbal Masud
Somalie - M. Abd-ur-Rahman Mohamed Hassan
R.A.U. - M. Helmy E. I. Salem

18. Le Comité de rédaction a élu comme Président le représentant du pays hôte. M. M.R. Khan, membre du Secrétariat de la Conférence chargé des rapports, a fait office de Rapporteur.

19. M. A.R. Sidky, Sous-Directeur général chargé des affaires du Proche-Orient, qui doit prendre sa retraite en 1970 - avant la prochaine Conférence régionale - a saisi l'occasion offerte par cette première séance pour exprimer sa gratitude aux Etats Membres, auprès desquels il a trouvé un appui constant dans l'accomplissement de sa tâche. Les chefs de délégation se sont associés au Directeur général pour remercier chaleureusement M. Sidky de sa contribution au développement des politiques et des programmes de l'Organisation et en particulier de la façon dont il a servi la cause de l'agriculture dans la Région. Un hommage particulier a été rendu au zèle inlassable déployé par M. Sidky dans la promotion de la coopération régionale et à l'amitié dont il a fait preuve à l'égard de tous.

B. LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET LA SITUATION ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL

Introduction

20. Dans son exposé d'introduction, le Directeur général s'est déclaré heureux de participer pour la première fois à une conférence régionale de la FAO pour le Proche Orient en sa nouvelle qualité de Directeur général et il a remercié les pays de la Région de l'appui et de la confiance qu'ils lui ont témoignés.

21. Tout en ayant conscience de l'ampleur de la tâche qu'il a assumée, le Directeur général a assuré la Conférence qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour la mener à bien. Il a rappelé qu'il a plus de vingt ans d'expérience de la FAO et confirme sa foi inébranlable dans l'importance que revêt pour l'humanité l'œuvre de cette Organisation.

22. Le Directeur général a ensuite présenté brièvement ses projets pour le développement de toute la FAO, les conceptions qui les ont inspirés et les résultats qu'il a pu obtenir au cours des huit ou neuf premiers mois de son mandat.

23. Etant donné que la neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient précède la très importante 51ème session du Conseil de la FAO, convoquée pour octobre, le Directeur général a souligné combien il serait précieux que la Conférence régionale donne son avis sur des questions cruciales comme la réorganisation de la FAO et le Programme de travail et Budget pour 1970-71, que le Conseil s'apprête à examiner.

Réorganisation de la structure de la FAO

24. Le Directeur général a rappelé les origines et les buts de l'examen de la structure de la FAO autorisé par la Conférence lors de sa treizième session en 1965. Conformément aux directives de la Conférence, une Équipe a été constituée pour étudier la structure de l'Organisation et suggérer des améliorations. Le rapport dans lequel l'Équipe recommandait nombre de réformes radicales a été examiné par la Conférence lors de sa quatorzième session en 1967. L'Équipe proposait notamment de remplacer les bureaux régionaux par des départements régionaux établis au Siège. Tout en approuvant une grande partie des conclusions de l'Équipe, la Conférence n'a pas accepter ses recommandations telles quelles.

25. En conséquence, la Conférence a adopté au cours de sa quatorzième session la Résolution N° 1/67, en date du 23 novembre 1967, qui concerne la réorganisation de la FAO et qui comprend notamment les clauses suivantes:

La Conférence

"Invite le Directeur général à prendre, d'accord avec le Comité ad hoc sur l'Organisation, des mesures intérimaires appropriées en 1968-69 dans les limites du budget approuvé pour cet exercice, afin de réaliser des ajustements organisationnels, y compris le cas échéant, une redistribution mineure du personnel:

- i) visant à rendre plus efficace le dispositif de communication entre le personnel sur le terrain et les fonctionnaires en poste au Siège afin que les décisions puissent être prises plus rapidement et les problèmes soumis par les services extérieurs résolus dans de moindres délais;

- ii) conçus de manière que les activités de la FAO sur le terrain puissent être exécutés de manière plus efficace, afin que les projets et programmes intéressants aussi bien des pays que des régions et patrognés par la FAO, y compris les projets financés par le PNUD et d'autres sources, reçoivent une attention plus grande en ce qui concerne leur programmation et leur gestion;
- iii) destinés à concentrer les activités générales en matière d'administration et de soutien à améliorer l'administration du personnel;

Invite en outre le Directeur général à élaborer, d'accord avec le Comité ad hoc sur l'organisation, un plan détaillé de réorganisation de la FAO à soumettre à l'examen du Conseil à sa session de 1968;

Autorise le Conseil à étudier et approuver un plan de réorganisation suffisamment détaillé devant servir de base à la présentation du Programme de travail et Budget de 1970-71."

26. Le Directeur général ayant longuement consulté ses principaux collaborateurs, d'une part, et le Comité ad hoc, d'autre part, un rapport conjoint sur la réorganisation de la structure de la FAO a été mis au point en juin 1968 pour être présenté au Conseil lors de sa 51ème session en octobre 1968. Ce rapport (document du Conseil CL 51/9 en date du 22 juin 1968) a déjà été communiqué aux Etats Membres. Les recommandations qu'il contient au sujet de l'organisation à l'échelon régional et national, y compris les conférences régionales - ont été communiquées à la présente Conférence régionale dans un document de travail portant la cote NERC/68/9.

27. Bon nombre de changements importants ont déjà été réalisés au Siège de la FAO, dans le cadre des pouvoirs conférés au Directeur général par la résolution de la Conférence de la FAO citée au paragraphe 25 ci-dessus.

Réorganisation des services du Siège

28. Le Directeur général a indiqué qu'un changement très important - la création au Siège d'un Département du développement - avait déjà été réalisé. Bien que ce nouveau Département soit confié au SDG qui était autrefois chargé du Service du programme et du budget, il est bien loin d'être une simple version élargie de ce Service. C'est ainsi que, conformément aux premières suggestions de l'Equipe qui a examiné la structure de l'Organisation, il comprend une Division des services régionaux. Cette Division comprend elle-même un service pour chaque région ainsi qu'un service de coordination des programmes qui est principalement chargé de coordonner les programmes sur le terrain, en particulier ceux qui sont financés par le PNUD; elle devra à ce titre procéder (en liaison avec la Division de l'analyse économique) à un examen critique des nouveaux projets, les transmettre à la division technique compétente aux fins d'exécution et veiller à ce qu'ils soient mis en route dans les meilleurs délais. On espère que ce nouveau mécanisme permettra d'accélérer et d'améliorer l'exécution des projets sur le terrain.

29. En outre, des services opérationnels spéciaux sont créés au sein des divisions techniques qui s'occupent le plus de projets sur le terrain. Il s'agit de libérer les spécialistes du cadre organique d'une grande partie des travaux de routine et d'administration qui pourraient souvent être confiés à des agents orientés vers les activités opérationnelles. L'Organisation pourra ainsi mieux utiliser toutes les compétences des agents du cadre organique.

30. Le Département du développement s'occupera aussi de projets dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim ainsi que des projets conjoints relevant d'arrangements d'un type nouveau qui prendront sans doute une grande importance. Les pays donateurs ont en effet de plus en plus souvent recours à la FAO pour qu'elle les aide à organiser des projets bilatéraux et, dans certains cas, ces projets sont exécutés conjointement avec la FAO.

31. Le Département du développement comprend également un "Centre d'investissement", lequel constitue une sorte de prolongement du programme de coopération FAO/BIRD et couvre également les projets entrepris de concert avec des banques régionales de développement, en Afrique, au Proche-Orient et en Amérique latine par exemple. On espère aussi réussir à intéresser quelques banques commerciales aux investissements agricoles. Le Directeur général a indiqué qu'il avait eu des entretiens avec le nouveau Président de la Banque mondiale, M. McNamara, lequel s'est déclaré fermement résolu à développer encore le Programme de coopération FAO/BIRD et à élargir les activités de la Banque dans le domaine agricole.

32. Le Programme de coopération FAO/Industrie relève également du Département du développement; il a pour objet, d'une part, d'intéresser les milieux industriels à des projets appropriés mis au point dans le cadre des programmes extérieurs de la FAO et, d'autre part, de mettre sur pied les projets d'investissement (principalement dans les industries de transformation des produits agricoles) que peut suggérer l'une ou l'autre des grandes entreprises industrielles participant au Programme.

33. La Conférence régionale appuie la création du Département du développement au Siège. Etant donné l'inquiétude exprimée par certains pays à cet égard, le Directeur général donne à la Conférence régionale l'assurance que la création de ce Département n'est pas l'indice d'une tendance excessive à la centralisation. Pour que l'Organisation fonctionne avec efficacité, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des besoins, des priorités et de la capacité d'absorption d'aide des pays. Aussi le Département du développement a-t-il été chargé d'effectuer, en consultation avec les divisions appropriées de l'Organisation, les Etats Membres et les autres parties intéressées, une évaluation des besoins et des priorités des Etats Membres, ainsi que de formuler les programmes d'assistance de l'Organisation.

34. Le Directeur général donne en outre l'assurance que la réorganisation laisse une marge de souplesse qui permettra de procéder aux modifications nécessaires en fonction des situations nouvelles et de l'expérience acquise.

Réorganisation des bureaux régionaux

35. Tout en reconnaissant que la majeure partie des travaux de la FAO sur le terrain s'effectue à l'échelon des pays plutôt qu'à celui de la région, le Directeur général et le Comité ad hoc ont estimé, comme la Conférence de la FAO à sa quatorzième session, qu'il y a lieu de maintenir en activités les bureaux régionaux; ceux-ci peuvent apporter une contribution importante à la formulation de la politique de la FAO, par exemple grâce à leur connaissance approfondie de la situation particulière et des réalités politiques de chaque région. Ils ont en outre considéré que l'approche nationale et l'approche régionale étaient complémentaires.

36. A la quatorzième session de la Conférence de la FAO, plusieurs pays avaient soutenu que les bureaux régionaux devraient être renforcés et non supprimés. Ce renforcement ne doit pas nécessairement prendre la forme d'une augmentation des effectifs des bureaux régionaux, mais plutôt d'une amélioration qualitative des travaux. Le Directeur général et le Comité ad hoc ont jugé qu'il suffirait, pour constituer une équipe équilibrée, d'un bon généraliste de chaque division technique. Cela libérerait pour d'autres tâches un certain nombre d'agents du cadre organique. On a cependant parfaitement compris que, pour bien fonctionner, les bureaux régionaux doivent être associés plus étroitement à la politique générale de la FAO et mieux tenus au courant de son évolution qu'ils ne l'ont parfois été dans le passé. Ces bureaux devraient disposer de crédits de voyage supérieurs et collaborer directement à la formulation des projets en participant aux travaux d'équipes opérationnelles qui pourraient être constituées à des fins précises.

37. Les vues du Comité ad hoc sur les fonctions qui devraient être assignées aux représentants régionaux et aux fonctionnaires détachés sont exposés en détail dans le document NERC 68/9 (cf. Annexe D).

38. La Conférence convient de l'opportunité de maintenir le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et estime opportun de renforcer ce bureau pour améliorer la qualité de ses travaux; de l'associer plus étroitement à la définition de la politique générale et au travail de planification; et de le tenir plus pleinement informé de l'évolution de la FAO. Elle souligne que l'effectif du Bureau régional ne doit pas être amputé au profit d'autres régions insuffisamment dotées en personnel, mais qu'il faut au contraire l'augmenter lorsqu'il y a lieu.

39. La Conférence régionale appuie sans réserve les propositions du Directeur général tendant à déléguer davantage de responsabilités aux Bureaux régionaux et à les investir des pouvoirs voulu.

40. La Conférence régionale reconnait que les Bureaux régionaux et les missions dans les pays sont complémentaires.

41. La Conférence régionale approuve l'énoncé des obligations, responsabilités et fonctions des représentants régionaux et des fonctionnaires détachés des divisions qui figure dans le document de travail NERC 68/9*. Elle est en outre d'avis que le représentant régional doit assurer la surveillance générale des opérations de la FAO dans les pays de la Région en cause.

42. Certaines délégations ont suggéré que les pays membres devraient être consultés pour la désignation des représentants régionaux et que la mandat desdits représentants devrait coïncider dans le temps avec celui du Directeur général qui les nomme, mais la Conférence accepte la thèse du Directeur général, selon laquelle il est dans l'intérêt de tous de lui laisser le soin de choisir lui-même ses représentants dans les régions et de fixer la durée de leur mandat.

Coopération avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies

43. Le Directeur général a déclaré qu'une coopération très étroite entre la FAO et les Commissions économiques régionales était indispensable au succès de toute action internationale à l'échelon régional, car ces Commissions sont chargées de larges responsabilités en matière de développement économique et social et c'est en grande partie dans ce même domaine que la FAO exerce ses fonctions particulières. La FAO a reconnu qu'il en est ainsi en créant des divisions mixtes avec les Commissions économiques régionales. Toutefois, le programme de travail assigné d'un commun accord à ces divisions porte sur les aspects économiques et sociaux et non sur les aspects techniques des problèmes agricoles et alimentaires dont la FAO est chargée de façon générale. La situation se trouve encore compliquée du fait que les organes gouvernementaux, comme les Commissions économiques régionales et les conférences régionales de la FAO, tiennent séparément leurs réunions et prennent donc parfois des décisions qui sont susceptibles d'entraîner des chevauchements d'activités ou de la confusion. Tant que ces difficultés fondamentales n'auront pas été surmontées, il ne sera pas possible d'assurer la coordination des affaires des Nations Unies en transférant simplement l'action régionale au Siège.

44. La FAO pourrait, entre autres solutions, conjuguer ses moyens avec ceux des Commissions économiques régionales des Nations Unies, chaque partie reconnaissant nettement les fonctions de l'autre et des relations de travail plus étroites que par le passé étant instituées. Cette solution permettrait d'assurer l'efficacité des opérations tout en réalisant des économies. Les postes de Secrétariat exécutif des Commissions économiques régionales seraient combinés avec ceux de représentants régionaux de la FAO. Le Secrétaire exécutif deviendrait ainsi représentant régional de la FAO; il aurait des fonctions doubles car, tout en étant responsable devant le Secrétaire général des Nations Unies en ce qui concerne les travaux des Commissions économiques régionales, il serait responsable devant le Directeur général de la FAO en qualité de représentant régional de cette dernière Organisation.

*cf. Annexe D.

45. La FAO nommerait alors un représentant régional adjoint qui serait également directeur de la Division mixte de l'agriculture. Cette nouvelle Division de l'agriculture absorberait la Division mixte Commission économique régionale/FAO de l'agriculture et son directeur prendrait la tête de tout le personnel de la FAO travaillant au Siège de la Commission économique régionale.

46. Il existe entre les régions de nettes différences qui font peut-être obstacle à l'adoption de cette solution dans certains cas pour le moment. Bien que l'intégration puisse être l'objectif final, elle ne paraît praticable à l'heure actuelle que dans une ou deux régions, où l'éventuelle fusion décrite ci-dessus pourrait être entreprise à titre d'essai.

47. La question des rapports avec les Commissions économiques régionales des Nations Unies ne touche pratiquement pas la Région du Proche-Orient à l'heure actuelle. On espère resserrer les relations de travail avec le Bureau des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales à Beyrouth. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que certains pays de la Région sont aussi membres des Commissions économiques des Nations Unies pour l'Afrique, et pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

48. Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient devrait donc rester au Caire.

49. Tout en accueillant favorablement les propositions du Directeur Général relatives au renforcement de la coordination entre la FAO et les Commissions économiques régionales des Nations Unies, la Conférence n'appuie pas l'idée d'une fusion du bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient avec une Commission économique régionale des Nations Unies.

50. La Conférence ou tout autre bureau régional des Nations Unies craint que, si elle se réalisait, cette fusion empêcherait l'agriculture de bénéficier de toute l'attention souhaitable, car les Commissions économiques régionales des Nations Unies s'occupent de tous les secteurs du développement économique et social.

51. La Conférence régionale est également d'avis que la nomination du secrétaire exécutif d'une Commission économique régionale des Nations Unies au poste de représentant régional du Directeur général de la FAO risquerait fort de compromettre la personnalité de la FAO.

52. La Conférence accueille avec faveur la proposition tendant à instaurer une collaboration fructueuse entre la FAO et le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth, et invite le Directeur général à prendre des mesures appropriées dans ce sens, ainsi qu'à examiner avec les Nations Unies les possibilités de renforcer ledit Bureau en vue spécialement de cette collaboration.

Missions dans les pays

53. Le Directeur général a déclaré que la FAO a depuis longtemps pour politique, comme la Conférence l'a réaffirmé à sa quatorzième session, d'augmenter le nombre des représentants dans les pays. En fait, ceux-ci assurent une liaison plus directe avec les idées et les programmes des pays que ne peuvent le faire les bureaux régionaux et ils jouent un rôle particulièrement utile dans les pays où la FAO a entrepris un grand nombre de projets de développement.

54. La situation des représentants de la FAO varie selon les pays. La FAO n'a que quelques représentants à plein temps et elle a le plus souvent recours à des experts travaillant sur le terrain qui cumulent - non sans difficulté - leurs fonctions de spécialistes avec celles de représentant dans le pays. Certains sont rémunérés sur les fonds du PNUD et, dans ce cas, sont attachés auprès des représentants résidents du PNUD en qualité de conseillers agricoles principaux mais, bien qu'ils soient nommés

par la FAO, il est à craindre qu'une certaine confusion ne s'instaure entre leurs responsabilités vis-à-vis de la FAO et vis-à-vis du PNUD. C'est là un problème important que le Directeur général entend suivre activement au cours des prochains mois. La solution consisterait peut-être à répartir le coût de ces postes entre la FAO et le PNUD sur des bases à convenir; cela permettrait d'établir les responsabilités administratives vis-à-vis de la FAO.

55. Il y a peut être d'autres formules possibles et le Directeur général serait heureux de recevoir des suggestions à cet égard.

56. La Conférence appuie les propositions tendant à renforcer les missions dans les pays. Elle prend note de ce que le Directeur général a l'intention de nommer pour commencer 60 représentants dans les pays.

57. La Conférence note à ce propos que, bien que le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement dans un pays soit chargé du contrôle général de toutes les activités d'aide au développement dans ce pays, il ne lui est pas toujours possible d'accorder suffisamment d'attention aux questions agricoles, car il doit s'occuper aussi d'autres aspects du développement économique et social du pays en cause.

58. La Conférence prend également note des difficultés d'ordre pratique que suscitent nécessairement les modalités actuelles de nomination des conseillers agricoles principaux FAO/PNUD, en particulier la double allégeance de ces agents envers le PNUD et envers la FAO, qui ne leur permet pas toujours de répondre effectivement de leur action devant la FAO. La Conférence se félicite que le Directeur général se propose de poursuivre les consultations avec le PNUD et appuie sans réserve son projet de rechercher avec le PNUD la possibilité de répartir le coût des conseillers agricoles entre les deux organisations, restant entendu que ces agents relèveront de la seule FAO et seront soumis uniquement à son contrôle.

59. La Conférence se félicite que le Directeur général propose de déléguer davantage de pouvoirs aux représentants de la FAO dans les pays afin de leur permettre de prendre sur place des décisions concernant la promotion et l'exécution des programmes d'aide au développement dans les pays en cause.

Réorientation des conférences régionales

60. Conformément aux directives formulées par la Conférence de la FAO au cours de sa quatorzième session, le Comité ad hoc sur l'organisation a examiné soigneusement la réorganisation des conférences régionales dans le cadre des mesures proposées pour la réorganisation de la structure régionale. Il était entendu que sur la base des conclusions de cet examen le Directeur général préparerait un nouvel énoncé des pouvoirs et du mandat des conférences régionales, à soumettre au Comité des questions constitutionnelles et juridiques. Les travaux du Comité ad hoc et du Directeur général ont abouti à l'établissement d'un texte qui a été présenté au Conseil de la FAO lors de sa cinquantième et unième session (paragraphe 111-116 du document CL 51/9 en date du 22 juin 1968):

- a) "Ces conférences ont pour tâche importante de déterminer les besoins de la région à prendre en considération pour établir le Programme de travail et Budget de la période biennale suivante, conformément à l'Article XXXIV. 2 (g) du Règlement général. Bien que cette fonction soit indiquée comme étant leur rôle principal au paragraphe 639 du Rapport de la quatorzième session de la Conférence, les conférences régionales ne pourraient s'en acquitter que si leurs dates étaient avancées de façon qu'elles aient lieu au début des années où la Conférence de la FAO ne siège pas, c'est-à-dire avant que le Directeur général n'ait commencé à préparer son projet de programme de travail. En d'autres termes, le cycle des conférences régionales

devrait se dérouler de deux à six mois après la clôture de la Conférence de la FAO - ce qui paraît absolument impraticable. En outre, le Directeur général définit les grandes lignes de ses plans et de sa liste de priorités pendant les premiers mois de l'exercice biennal aux fins de consultation directe avec les gouvernements. Or, l'application simultanée de deux systèmes provoquerait probablement des conflits.

- b) Les conférences régionales pourraient néanmoins jouer un rôle majeur dans la mise au point du programme de la FAO à moyen terme. Après l'achèvement du Plan indicatif mondial et l'adoption d'une stratégie globale et régionale du développement, les grandes lignes du programme de travail pourraient être tracées pour une durée supérieure à un exercice biennal. Il devrait alors être possible de faire participer plus activement les conférences régionales à l'établissement du programme à moyen terme.
- c) Bien que les Conférences régionales n'aient pas de statut personnel, elles exercent cependant une influence indéniable sur les activités de la FAO. Leurs principales fonctions peuvent être définies comme suit: i) indiquer les domaines dont il faudrait s'occuper et dégager les conditions particulières à la région, dont il faudra tenir compte en préparant le Programme de travail et Budget; ii) indiquer ce que peuvent faire les pays de la région pour résoudre leurs propres problèmes et quelle aide extérieure est nécessaire; iii) offrir le moyen de débattre et d'interpréter, compte tenu des besoins de la région, les principaux objectifs des politiques de l'Organisation; iv) donner aux pays l'occasion de tenir des consultations à un niveau élevé.
- d) Les conférences régionales devraient être en mesure d'adresser des recommandations aux gouvernements, au Directeur général, aux Commissions économiques régionales et au Conseil. Il serait souhaitable que les recommandations adressées au Conseil soient concises, peu nombreuses et traitent exclusivement des principales questions prioritaires intéressant la région. Il conviendrait que le Directeur général analyse ces recommandations et indique au Conseil jusqu'à quel point il a pu tenir compte dans l'élaboration du projet de Programme de travail et budget et, s'il n'a pas été en mesure de le faire, qu'il spécifie pourquoi; le Conseil sera ainsi tenu au courant des recommandations émanant des Conférences régionales.
- e) Les Conférences régionales de la FAO pourraient avoir lieu soit conjointement avec les sessions des Commissions économiques régionales, soit séparément. Vu l'importance de l'agriculture dans les régions, il est toutefois préférable qu'elles se tiennent séparément. Au cas où les circonstances justifieraient des sessions conjointes, une partie importante de l'ordre du jour devrait être consacrée à l'agriculture et aux domaines connexes, pour lesquels les préparatifs devraient être entrepris en commun par les deux Organisations avec le concours de la Division mixte de l'agriculture Commission économique régionale/FAO.
- f) Au cas où la Conférence régionale siégerait séparément de la Conférence économique régionale, l'ordre du jour des deux réunions devrait faire l'objet de consultations mutuelles comme cela se fait actuellement avec la Commission économique pour l'Amérique latine. Les fonctionnaires compétents de chaque organisme participeraient à la réunion de l'autre. Il serait souhaitable que les décisions et recommandations des conférences régionales de la FAO constituent des directives politiques pour les Commissions économiques régionales et ne requièrent pas de nouvel examen. En tout état de cause, les rapports des conférences régionales constituent d'importants documents pour le travail des représentants régionaux".

61. Le Directeur général a invité la Conférence régionale à exprimer son point de vue sur ces propositions.

62. La Conférence régionale donne son accord général aux conclusions et recommandations du Comité ad hoc concernant le rôle et les fonctions des conférences régionales.

63. La Conférence souligne que les conférences régionales devraient avoir un statut juridique et qu'il convient de définir leurs principales fonctions et leur mandat; elle invite instamment le Directeur général à préparer un nouvel énoncé du rôle, des fonctions et du mandat des conférences régionales, à soumettre au Comité des questions constitutionnelles et juridiques de la FAO. La Conférence exprime l'espoir que ce texte sera prêt en temps voulu pour être soumis à l'examen de la quinzième session de la Conférence de la FAO, qui doit se tenir en novembre 1969. Voir aussi à ce sujet la recommandation No 3 de la Conférence, p. 40.

64. Tout en reconnaissant qu' étant donné l'époque à laquelle se tiennent les Conférences régionales le Directeur général ne peut tenir compte des recommandations qu'elles formulent au sujet des besoins à court terme et des cas d'urgence, la Conférence invite instamment le Directeur général à rechercher des ressources extra-budgétaires afin d'aider à couvrir ces besoins et ces urgences.

65. La Conférence convient que les recommandations émanant d'une conférence régionale doivent être concises et traiter exclusivement des principales questions prioritaires intéressant la région.

66. La Conférence n'appuie pas les suggestions relatives à l'organisation de conférences régionales communes des Commissions économiques régionales des Nations Unies et de la FAO. Ces conférences communes ne répondraient pas de façon satisfaisante, a-t-on souligné, aux besoins des Etats Membres et de la FAO, car elles devraient couvrir toute une gamme de questions et ne seraient sans doute pas en mesure d'accorder toute l'attention requise aux problèmes et aux programmes de développement de l'agriculture dans la région considérée. La Conférence insiste sur le fait que l'examen de la situation alimentaire et agricole d'une région, l'adoption de recommandations visant les mesures à prendre par les gouvernements individuellement et conjointement et par la FAO, mais surtout la promotion de la coopération intrarégionale, devraient constituer les principales tâches des Conférences régionales. Elle appuie néanmoins sans réserve les propositions tendant à ce que la FAO et les Commissions régionales des Nations Unies intéressées se consultent au sujet de l'organisation des conférences régionales des deux organismes, afin d'éviter autant que possible les chevauchements d'activités.

67. La Conférence rappelle aux Etats Membres combien il importe d'envoyer des délégations aux conférences régionales et de bien préparer les travaux dans les pays pour assurer une bonne participation aux délibérations. Elle suggère à cet égard que les Etats Membres envisagent l'opportunité d'organiser avant la conférence des discussions entre services, afin que les délégations nationales soient parfaitement informées des problèmes, de l'action en cours et des possibilités d'avenir. Il est suggéré aussi que les Etats Membres fixent autant que possible la composition de leurs délégations assez longtemps à l'avance et en assurent peut-être la continuité d'une conférence à l'autre.

68. La Conférence suggère également qu'avant l'organisation d'une conférence régionale les Etats Membres proposent des points à inscrire à l'ordre du jour; elle estime que de telles propositions contribueraient à mieux orienter les débats vers les besoins de l'agriculture des Etats Membres de la Région.

Utilisation de l'arabe comme langue de travail de la FAO

69. La Conférence était saisie d'un rapport sur l'introduction de l'arabe à la FAO comme langue de travail d'emploi restreint, à la suite d'une recommandation formulée par la huitième Conférence régionale pour le Proche-Orient (Khartoum, janvier 1967). A sa quatorzième session (novembre 1967), la Conférence de la FAO a:

- a) approuvé l'adoption de la langue arabe comme langue de travail d'emploi limité et son utilisation pour l'interprétation lors des sessions de la Conférence de la FAO, ainsi qu'aux conférences régionales et techniques pour le Proche-Orient, à compter de la neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient et de la quinzième session de la Conférence de la FAO;
- b) prié le Directeur général d'étudier les mesures nécessaires pour faire traduire en arabe certains documents et publications de la FAO, dans les limites d'un calendrier précis qui serait préalablement approuvé;
- c) décidé que le Comité du programme du Conseil procédera à un examen initial, puis à des examens périodiques de la politique et de la pratique de l'Organisation en matière linguistique, notamment de toute proposition future de modification ou d'addition, en se fondant sur les critères applicables; cet examen devrait porter expressément sur les définitions des notions de langue de travail et de langue officielle à des fins diverses et sur la classification des conférences et sessions du point de vue de l'emploi des langues.

70. Conformément à la décision susmentionnée de la Conférence, l'interprétation à partir de l'arabe et vers l'arabe a été assurée à la neuvième Conférence régionale pour le Proche-Orient. Il en sera de même à tous les réunions ultérieures de la FAO dans la Région du Proche-Orient au cours de l'exercice 1968-69. La ligue des Etats arabes a prêté un concours précieux pour le recrutement des interprètes nécessaires. De plus, l'observateur de la Ligue arabe a informé la Conférence régionale que cette institution avait décidé, à la demande du Directeur général de la FAO, d'offrir une contribution de 35 000 dollars afin de participer aux frais des services d'interprétation pour la quinzième session de la Conférence de la FAO (novembre 1969); cette somme sera mise à la disposition de la FAO dès que celle-ci le voudra. La Conférence régionale exprime à l'unanimité sa profonde satisfaction des mesures déjà prises par le Directeur général et par la Ligue des Etats arabes.

71. En ce qui concerne l'exercice 1970-71, le Directeur général a fait savoir qu'il avait l'intention de proposer, dans son Programme de travail et Budget pour 1970-71, une ouverture de crédits qui permettrait d'assurer l'interprétation arabe à toutes les réunions de la FAO dans la Région ainsi qu'à la seizième session de la Conférence, en 1971. En outre, des documents et publications seraient traduits et reproduits jusqu'à concurrence de 1,8 million de mots. Seraient traduits en arabe tous les documents préparatoires et les rapports des réunions organisées dans la région du Proche-Orient pendant cette période, ainsi que certains autres documents à déterminer, dans la limite des possibilités de travail de trois traducteurs et d'un réviseur. La formation et la sélection de traducteurs et d'interprètes compétents poseront certains problèmes, vu la pénurie actuelle de personnel dans ce secteur; la coopération de tous les Etats arabes et de la Ligue des Etats arabes sera donc indispensable à la mise sur pied de services satisfaisants.

72. La Conférence exprime son appui quant à ces propositions du Directeur général mais réserve son accord quant au nombre de mots à traduire et quant à l'effectif des traducteurs et réviseurs. Elle fait ressortir que l'importance des services à assurer est une question qui relève de la Conférence de la FAO, laquelle en discutera à sa quinzième session en 1969, compte tenu des délibérations de sa quatorzième session et des recommandations des huitième et neuvième Conférences régionales pour le Proche-Orient. Par ailleurs, la Conférence régionale recommande que le Directeur général s'efforce d'obtenir les fonds nécessaires afin d'assurer des services plus étendus et de se rapprocher ainsi d'une utilisation plus générale de la langue arabe.

73. La Conférence recommande également aux gouvernements intéressés un questionnaire en vue de connaître leur opinion sur l'ordre de priorité à accorder aux diverses catégories de documents, de publications et de correspondance. D'après les réponses à ce questionnaire, le Directeur général désignera les documents et les publications qui présentent le plus d'intérêt pratique et d'importance pour l'agriculture.

74. Rien n'est prévu en 1968-69 pour la traduction depuis l'aube de la correspondance adressée à l'Organisation par les gouvernements d'Etats arabes. Afin d'assurer la coopération avec les Etats Membres, le Directeur général a exprimé l'espoir que les gouvernements qui ont coutume d'écrire à la FAO en anglais ou en français continueront à le faire, ce qui accélérera les réponses.

75. La Conférence prend acte avec satisfaction de ce que la Ligue des Etats arabes a fait traduire les Textes fondamentaux de l'Organisation (vol. 1 et 2), qui seront publiés conjointement sous l'égide des deux organisations. Elle recommande que la version arabe de ces textes (Acte constitutif, Règlement général, Règlement financier, Règlement intérieur de la Conférence, du Conseil et des organes statutaires établis en vertu de l'Article V de l'Acte constitutif) soit soumise aux organes compétents de l'Organisation pour approbation officielle.

76. La neuvième Conférence régionale réitère l'espoir, exprimé par la Conférence précédente, que l'Organisation accordera progressivement à l'arabe le même statut que celui dont jouissent les autres langues de travail de l'Organisation dans le plus proche délai.

77. A ce sujet, il y a lieu de se reporter aussi à la recommandation No 1 de la Conférence (p.39).

Situation de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient

78. Le Directeur général a évoqué la situation alimentaire et agricole de la région. Les débats, conclusions et recommandations de la Conférence sur cette question font l'objet des paragraphes 97-108 du présent rapport.

Programme de travail et Budget

79. Le Directeur général a souligné le rôle de catalyseur que joue la FAO dans le développement agricole des Etats Membres. Elle a la compétence et l'expérience voulues pour les aider à reconnaître et définir leurs problèmes, rassembler des données techniques et effectuer des études de viabilité, et pour faciliter les investissements de capitaux nationaux et étrangers privés et publics. La FAO agit toutefois nécessairement dans le cadre des priorités établies par les Etats Membres. Le Directeur général a invité ces derniers à tirer tout le parti possible des connaissances et de l'expérience dont dispose l'Organisation pour déterminer les priorités nationales en matière de développement de l'agriculture, ce qui permettrait d'utiliser les ressources et les services disponibles en fonction des besoins réels de l'agriculture.

80. Le Directeur général a précisé que, bien qu'il soit disposé à faire de son mieux pour répondre aux voeux émis par les Etats Membres de la Région du Proche Orient, les mesures qu'il pourrait prendre en application des diverses recommandations formulées par la Conférence seraient bien entendu sujettes à l'approbation de la Conférence de la FAO.

81. La Conférence note avec satisfaction que le Directeur général entend demander à la prochaine Conférence de la FAO d'approuver des crédits permettant de mettre à la disposition des Etats Membres des services de consultants d'un niveau élevé pour les aider à résoudre certains problèmes particuliers.

Domaines de concentration

82. Le Directeur général a fait état des efforts qu'il a entrepris, notamment en établissant une coordination des activités par le nouveau Département du développement, pour assurer une mise en oeuvre plus rapide et plus rationnelle des projets et éliminer toute vaine concurrence entre les diverses Divisions de la FAO, ainsi que pour concentrer l'essentiel des efforts sur cinq domaines principaux. Chacun de ces domaines concerne plusieurs Divisions de l'Organisation et le Directeur général entend que, dans chacun d'eux, toutes les Divisions intéressées travaillent en équipe intégrée. Cela ne signifie bien entendu nullement que les autres problèmes importants seront négligés. Ce système de concentration des efforts et de travail d'équipe permettra néanmoins certainement à la FAO d'arriver à de meilleurs résultats que si les divisions techniques travaillaient de manière plus ou moins indépendante à des problèmes hétérogènes, si importants qu'ils puissent être dans leurs domaines respectifs.

83. Les cinq domaines de concentration indiqués par le Directeur général sont les suivants:

- a) Les nouvelles variétés à haut rendement, (de blé et de riz en particulier, mises au point au Mexique et aux Philippines respectivement. Cette innovation remarquable peut avoir une incidence capitale et durable sur la situation alimentaire des pays en voie de développement, mais seulement au prix d'un énorme effort de la part de ces pays eux-mêmes, des organismes internationaux et des pays donateurs pour transformer en réalité de riches promesses.
- b) Une campagne énergique pour faire disparaître le déficit protéique dans les régions en voie de développement. C'est là probablement la forme de carence nutritionnelle la plus grave dans ces pays, surtout parmi les mères et les enfants dans les groupes de population à faible revenu. La façon la plus pratique d'éliminer ce déficit serait, semble-t-il, d'augmenter la production tout en abaissant le coût des protéines animales, notamment celle du poisson, d'accroître la teneur en protéines, en particulier en protéines végétales, des aliments de base et enfin d'encourager leur consommation, par exemple en améliorant leur goût et en informant l'ensemble des consommateurs. La production et la consommation de protéines de sources nouvelles comme les levures et certains concentrés végétaux, doivent aussi être encouragées et développées chaque fois que cela est économiquement possible.
- c) La guerre au gaspillage. La perte de millions d'hectares de terre fertile par l'érosion, l'engorgement, la salinité, ou l'absence de drainage constitue une forme très frappante de gaspillage indirect. Des pertes considérables ont également lieu avant la récolte à cause des infestations d'animaux nuisibles, ou après la récolte au cours de l'emmagasinage et de la commercialisation des aliments, notamment des produits périssables. Ces pertes représentent plusieurs milliards de dollars par an. Il est beaucoup moins coûteux de préserver une tonne de céréales que d'en produire une tonne supplémentaire; le meilleur emploi des ressources disponibles est donc sans aucun doute de réduire les pertes;
- d) La mobilisation des ressources humaines dans les zones rurales. Seule une utilisation plus entière des ressources humaines dans les zones rurales permettrait de freiner l'exode massif des chômeurs ruraux vers les villes. Un développement rural intégré semble jusqu'ici le meilleur moyen de résoudre ce problème social très complexe.
- e) L'augmentation des recettes extérieures et les économies de devises. La chute des cours des produits agricoles d'exportation et les fluctuations imprévisibles des recettes compliquent infiniment la planification du développement économique et social et des investissements. Si les recettes d'exportation sont toujours à

la merci des fluctuations du marché mondial, il est bien davantage à la portée des gouvernements d'épargner sur les importations. Il est de plus en plus nécessaire que les pays en voie de développement oeuvrent de concert pour s'approvisionner en produits locaux et régionaux plutôt qu'en produits étrangers.

84. Le Directeur général a souligné que les cinq domaines d'action proposés sont étroitement liés les uns aux autres. C'est ainsi qu'une meilleure utilisation de la main-d'œuvre rurale a des rapports évidents avec l'accroissement de la production de céréales à rendement élevé et d'aliments protéiques. D'abondantes disponibilités de ces aliments et la réduction des pertes peuvent à leur tour contribuer puissamment aux économies de devises et souvent même au développement des exportations. A eux cinq, ces domaines recouvrent une grande partie du secteur agricole. Le Directeur général estime qu'ils constituent pour la FAO un programme de travail suffisamment vaste et équilibré et attend de connaître les avis de la Conférence.

85. Il a assuré la Conférence régionale que ces cinq domaines de concentration des efforts ne devaient constituer que le cadre général d'une stratégie de l'action. Il sera évidemment nécessaire de déterminer un ordre de priorités relatives à l'intérieur même des domaines prioritaires et d'entreprendre, en cas d'urgence, des projets extérieurs aux cinq domaines choisis.

86. L'attention de la Conférence a été attirée sur le fait que les ressources disponibles au titre du Programme ordinaire ne permettent à l'Organisation de satisfaire qu'une fraction des besoins des Etats Membres en matière d'assistance au développement et qu'il était nécessaire de mobiliser des ressources extra-budgétaires pour faire face aux besoins restants. Ces ressources proviennent essentiellement du Programme des Nations Unies pour le développement et des programmes d'assistance gouvernementaux et autres. Pour que ces ressources puissent être effectivement mobilisées, il est très important que les gouvernements précisent quelles sont leurs priorités en matière d'assistance. Il est également nécessaire qu'ils formulent et présentent officiellement leurs demandes d'assistance à satisfaire sur ces ressources extra-budgétaires, en indiquant clairement les services et installations qu'ils sont eux-mêmes en mesure d'assurer.

87. La Conférence appuie sans réserve les propositions d'action présentées par le Directeur général pour ces cinq domaines prioritaires; elle invite les Etats Membres à en tenir compte autant qu'il est possible dans leurs plans de développement et à collaborer pleinement entre eux et avec le Directeur général afin que ces propositions puissent rapidement se traduire en programmes d'action aux niveaux national et régional.

Collaboration entre institutions

88. Le Directeur général a déclaré que le succès du groupe d'institutions spécialisées des Nations Unies qui travaillent à améliorer la situation politique, sociale et économique du monde dépend en grande partie de leur capacité à travailler en équipe. Si elles gaspillent leurs efforts en conflits de compétence ou en rivalités stériles, elles n'arriveront à rien.

89. La FAO est l'organisme spécifiquement chargé de mettre au point la politique alimentaire et agricole des Nations Unies; cela est hors de discussion. Mais, si elle ne parvient pas à accorder ses vues avec celles des organismes chargés d'autres secteurs ou, au contraire, d'une responsabilité plus générale quant à l'économie mondiale, toutes ces institutions n'aboutiront qu'à une regrettable confusion de pensées et d'action et leurs efforts de développement resteront sans effet.

90. Le Directeur général a annoncé que les directeurs généraux de l'OIT, de l'Unesco et lui-même sont parvenus à un accord au sujet de l'enseignement agricole, qui avait longtemps fait l'objet de contestations entre les trois organisations. Cet accord définit les responsabilités respectives des trois organismes et les modalités de leur future

collaboration. Le Directeur général a exprimé l'espoir de conclure un accord analogue avec l'ONUDI avant la fin de l'année. La FAO travaille en parfaite entente et en étroite collaboration avec le GATT et la CNUCED pour tout ce qui concerne le commerce agricole. Elle entretient de même d'étroites relations de travail avec l'OMS, l'OMM, le FISE et l'AIEA. Mention spéciale a été faite de la collaboration avec l'OMS dans l'étude des problèmes de l'irrigation et des maladies d'origine hydrique, lesquels sont étroitement liés. Non moins importante est la coopération avec les membres de la famille des Nations Unies dans d'autres secteurs comme le développement rural, l'alphabétisation pratique, la nutrition et l'économie familiale.

91. Le Directeur général a souligné les rapports entre le Plan indicatif mondial et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La FAO a établi dans le cadre du PIM les projections nécessaires à la planification du développement, de manière à fixer des objectifs réalistes pour la production, la consommation et le commerce des produits agricoles en 1975 et 1985. L'Organisation suggérera également les politiques propres à assurer la réalisation de ces objectifs. Elle procède maintenant par interpolation de tous les chiffres estimatifs afin d'établir des objectifs analogues pour 1970 et 1980, années entre lesquelles se situe la deuxième Décennie du développement. La FAO se tient étroitement en rapport avec l'ONU (notamment par l'entremise du Professeur Tinbergen, Président du Comité pertinent des Nations Unies), afin d'assurer l'harmonie des méthodes de travail des deux organisations.

92. La Conférence note avec satisfaction la collaboration établie entre la FAO et d'autres organismes. Elle souligne que la collaboration de la FAO avec les autres organismes des Nations Unies doit principalement porter sur l'intégration du développement agricole et du développement d'autres secteurs connexes, ainsi que sur l'élimination de tout chevauchement des efforts; cette collaboration doit en outre être établie sur la base d'une pleine reconnaissance de la responsabilité particulière de la FAO en ce qui concerne l'élaboration de la politique alimentaire et agricole des Nations Unies.

93. La Conférence constate avec une vive satisfaction que certains pays développés manifestent l'intention de faire passer leur assistance agricole aux pays en voie de développement par l'entremise de la FAO. Elle note en outre avec plaisir que le Directeur général a déjà mené à bon port des négociations avec certains pays donateurs, le Danemark notamment.

EXPOSÉS NATIONAUX

94. Les chefs de délégation ont, comme de coutume, présenté des exposés à la Conférence. A l'invitation du Directeur général, ses exposés portaient plus particulièrement sur certaines questions d'importance capitale telles que la réorganisation de la FAO, la structure régionale, la réorientation des conférences régionales, l'utilisation de l'arabe comme langue de travail et les cinq domaines d'action prioritaire proposés par le Directeur général.

95. Les exposés nationaux ont également porté sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans les divers pays, les mesures prises par les gouvernements en faveur de l'agriculture, le volume d'aide au développement disponible et l'incidence de ces activités agricoles sur la situation économique et sociale du pays. Les orateurs ont également indiqué les secteurs où il est nécessaire d'intensifier l'effort de développement agricole et l'ampleur de la coopération internationale requise pour répondre aux besoins.

96. Les opinions exprimées et les recommandations formulées par la Conférence sur ces questions sont indiquées dans les passages pertinents du présent rapport.

Situation de l'alimentation et de l'agriculture

97. Le développement de l'agriculture n'a cessé de s'accélérer dans l'ensemble de la Région au cours de l'exercice biennal. Il y a cependant eu des différences sensibles entre pays en ce qui concerne l'effort consenti et ses effets sur la production agricole et sur les disponibilités réelles de produits alimentaires.

98. Certaines améliorations spectaculaires ont eu lieu dans la Région en ce qui concerne la production de blé et de riz, spécialement grâce à l'introduction de variétés à haut rendement. Le Pakistan qui a longtemps souffert d'un déficit croissant de céréales vivrières, est presque parvenu à l'autosuffisance en l'espace très bref de deux ans. Le Pakistan occidental n'importe plus du tout de blé et effectue maintenant chaque année des exportations nettes de 300 000 à 500 000 tonnes de riz; on prévoit que le Pakistan oriental suffira lui aussi à ses besoins d'ici 1970. En Irak, la production de blé a augmenté de plus de 50 pour cent, passant à 1,5 million de tonnes; la production d'orge s'est accrue de 40 pour cent et a atteint 850 000 tonnes; enfin la production de riz a avancé de 30 pour cent. Les résultats obtenus par l'Irak prennent toute leur valeur si l'on considère que, il y a deux ans seulement, ce pays importait du blé et du riz pour plus de 30 millions de dollars par an. En 1968, la production irakienne de riz a sans doute dépassé encore celle de l'année précédente grâce à l'utilisation croissante des engrangements mis à la disposition des agriculteurs à des prix subventionnés. L'Irak se trouve en fait maintenant devant les problèmes de la réussite, c'est-à-dire les problèmes que posent la commercialisation des excédents exportables et la nécessité d'éviter qu'une éventuelle baisse des prix due à la surproduction n'incite les agriculteurs à relâcher leur effort. Le Liban a annoncé que le blé de variété MexiPak a donné des rendements six fois plus élevés que les variétés classiques au cours d'essais. Les résultats de ces travaux entrepris avec l'aide des Fondations Ford et Rockefeller seront utilisés au profit d'un grand nombre de pays du Proche-Orient et d'Afrique. Le blé jordanien (Deir Alla) dont l'exploitation a commencé depuis peu, se révèle très prometteur dans les zones arrosées par la pluie. Le délégué de la Syrie a lui aussi fait part des activités considérables déployées dans son pays à propos des variétés de blé à haut rendement, et du fait qu'elles ont permis de mettre au point une variété dont il semble que l'on puisse attendre beaucoup.

99. Les récoltes ont été généralement bonnes au Proche-Orient durant les deux dernières années. La production alimentaire a augmenté d'environ 2 pour cent en 1966 et 3 pour cent en 1967, soit une évolution à peu près parallèle à l'augmentation démographique (2,5 pour cent par an environ). En fait, la production alimentaire par habitant est restée à peu près stable dans la Région depuis 1962.

100. Les carences protéiques continuent à poser de graves problèmes dans divers pays de la Région, surtout parmi les mères et les enfants. La demande d'aliments protéiques continue d'augmenter dans les classes aisées ; comme la production ne suit pas, les prix accusent une forte hausse de sorte que ces produits sont de moins en moins à la portée des groupes pauvres.

101. En outre, la demande alimentaire effective s'accroît à mesure que progresse le développement économique. La population du Proche-Orient augmente d'environ 2,9 pour cent par an, le revenu par habitant de 1,5 à 3,5 pour cent par an. La demande alimentaire a atteint un taux effectif d'accroissement de 3,5 à 4 pour cent, tandis que la production alimentaire n'avance que d'environ 2,8 pour cent. En conséquence, les importations alimentaires ont marqué une progression rapide durant la dernière décennie, en particulier dans le secteur des céréales: viennent ensuite, à quelque distance, le sucre et les produits animaux. Ces importations aggravent le déficit de la balance commerciale et réduisent encore les disponibilités déjà faibles de fonds nationaux d'investissement, surtout pour l'agriculture. En 1967, des récoltes généralement bonnes ont permis de comprimer un peu les importations de cette nature, mais il s'agit peut-être d'une pause momentanée. Aussi faut-il accélérer encore l'expansion de la production vivrière dans la Région.

102. Nombre de gouvernements font maintenant une bien plus grande place à l'agriculture dans leurs plans et leurs programmes d'investissement. Ils ont peut-être été influencés à cet égard par la disposition rapide des stocks céréaliers de l'Amérique du Nord, qui ont si souvent constitué un rempart contre la famine.

103. Par ailleurs, les longues années d'organisation progressive des services de recherche et de vulgarisation, d'investissements à long terme dans l'irrigation et l'infrastructure, d'amélioration des institutions agricoles, commencent enfin à donner des résultats. Les agriculteurs se montrent plus disposés à utiliser des engrains et à adopter des pratiques perfectionnées. Les gouvernements se préoccupent davantage de fournir les biens de production indispensables. L'introduction massive de variétés de blé et de riz à haut rendement prend une importance particulière dans certains pays.

104. La FAO et d'autres institutions internationales ont beaucoup fait pour amener les gouvernements à prendre conscience de la gravité du problème alimentaire. D'un point de vue plus pratique, ces organismes ont apporté une certaine contribution aux études sur le terrain et aux investissements. Les pays de la Région connaissent bien les travaux de la FAO sur l'irrigation, la prévention de l'érosion et la lutte anti-acridienne.

105. La Région peut donc envisager l'avenir avec un optimisme prudent. La faim et la malnutrition n'ont pas disparu. Le problème alimentaire régional et mondial est encore loin d'être résolu et il ne pourra l'être de façon définitive tant que la population s'accroîtra à un rythme aussi vertigineux.

106. Une action plus décidée et coordonnée est nécessaire, à l'échelon national et international, pour apporter une solution rationnelle et prompte aux problèmes alimentaires de la Région et faire évoluer son agriculture, qui présente actuellement les principales caractéristiques suivantes:

- i) Faute de moyens de formation et de débouchés suffisants, le chômage et le sous-emploi sévissent durement, surtout dans les campagnes, et l'on manque de techniciens et de main-d'œuvre qualifiée à tous les degrés et dans tous les domaines.
- ii) Faute d'une bonne coordination entre l'élevage et la production agricole, et du fait que les cultures empiètent sur les terrains théoriquement destinés à servir de parcours, la production animale plafonne, ce qui entretient la carence de protéines animales dans l'alimentation humaine.

- iii) Faute de programmes nationaux de conservation des sols et d'aménagement des parcours et des forêts, de vastes zones ont souffert du surpâturage et ont été dévastées par l'érosion éolienne et hydrique; les sédiments apportés par cette dernière ont réduit la capacité des réservoirs et leur durée utile et bouché les canaux d'irrigation.
- iv) Une utilisation irrationnelle de ressources hydriques peu abondantes, associée à un drainage insuffisant, ont aggravé les problèmes dus à la salinité et l'engorgement, de sorte que de vastes terrains irrigués ont dû être abandonnés et que la productivité de nombreuses autres zones est gravement réduite.
- v) L'insuffisance de l'infrastructure (notamment en matière de recherche et de formation, de vulgarisation, de transports et particulièrement de routes entre l'exploitation et le marché, de moyens de commercialisation et d'entreposage) et des facteurs de production (engrais, semences améliorées, pesticides, machines agricoles) handicapent tous les efforts des agriculteurs les plus énergiques et les plus consciencieux en vue d'accroître la production agricole.
- vi) Les cultures itinérantes et le nomadisme, qui sont le mode de vie de nombreux peuples de la Région, ne peuvent plus faire face aux besoins alimentaires de populations toujours plus nombreuses.
- vii) Faute de statistiques valables, il est difficile d'élaborer des plans de développement réalistes.

107. On possède les moyens d'améliorer constamment la nutrition en développant l'agriculture. Cette capacité technique de résoudre les problèmes alimentaires n'est pas due à un facteur isolé mais à la conjonction de multiples efforts. Ce qu'il faut c'est la volonté et l'énergie nécessaires pour utiliser ces nouveaux outils. Il n'y a guère de choix. L'insouciance, l'inefficacité, placeront la société sous le joug de la faim, sa vieille ennemie. En revanche, un effort résolu et concerté peut faire enfin entrer dans le domaine du possible le grand espoir d'un monde libéré du besoin.

108. La Conférence demande aux Etats Membres de mobiliser des ressources croissantes en vue de combler le déficit alimentaire et spécialement le déficit protéique; elle les invite instamment à collaborer de la façon la plus entière avec la FAO.

EXAMEN DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION

109. L'examen des activités de la FAO présenté par le Représentant régional a été bien accueilli par la Conférence, qui a passé en revue la situation générale, les tendances et les politiques, les activités en cours et celles qui sont envisagées pour l'avenir dans les divers domaines de l'alimentation et de l'agriculture. L'action envisagée pour l'avenir a été plus particulièrement étudiée du point de vue de la correspondance avec les cinq domaines prioritaires proposés par le Directeur général. La Conférence appuie dans l'ensemble les mesures proposées dans le Rapport et réitère son accord sur les cinq domaines de concentration des efforts délimités par le Directeur général. Ce faisant, elle se félicite que le Directeur général ait déclaré son intention d'assurer à la programmation une souplesse suffisante pour permettre à l'Organisation de s'occuper des problèmes importants qui subsistent en dehors de ces cinq domaines.

Approche régionale des problèmes

110. Un thème s'est constamment fait jour tout au long des débats : celui de l'importance de l'approche régionale pour la solution des problèmes, ainsi qu'en témoignent le voeu de renforcer les Commissions régionales existantes ou d'en créer de nouvelles, l'appui donné aux projets régionaux et la volonté de continuer à tenir des conférences régionales en améliorant celles-ci.

Commissions régionales

111. La Conférence demande un appui suffisant pour permettre aux Commissions existantes d'assurer la mise en œuvre des recommandations et de travailler efficacement, ainsi que pour permettre la création de nouvelles commissions là où elles sont nécessaires. Elle demande également que la Commission de la production et de la santé animales, dont la création a déjà été approuvée, entre rapidement en fonctions et que l'on crée une Commission de la commercialisation agricole, comme l'avait recommandé la Conférence de la FAO à sa treizième session, ainsi qu'une Commission de l'alimentation et de la nutrition, selon la recommandation de la huitième Conférence régionale pour le Proche-Orient. De nouvelles propositions ont été formulées concernant l'institution de commissions pour les pêches et pour la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural. Il a été reconnu que ces commissions ne pouvaient être pleinement utiles qu'avec la participation de tous les gouvernements intéressés. A ce propos, la FAO a été invitée à apporter une aide financière pour permettre aux représentants des gouvernements de participer aux travaux. La Conférence note toutefois que les règles constitutionnelles de l'Organisation, ainsi que des limitations budgétaires d'ordre général, rendent malaisé ce genre d'assistance. La Conférence attache une grande importance à la solution de ce problème financier, d'autant plus que la suppression éventuelle des comités techniques qui se réunissent avant la session plénière de la Conférence de la FAO donnerait encore plus de poids aux travaux des commissions techniques régionales.

112. Certaines délégations ont été d'avis que les commissions régionales ne devraient être créées que dans les cas prioritaires. D'autres délégations ont signalé à la Conférence qu'il est difficile du point de vue financier à certains gouvernements d'envoyer des délégations assez nombreuses pour contribuer le plus possible au succès des conférences et réunions.

113. Le fonctionnement et les conditions détaillées de la création de plusieurs commissions ont été précisés. La Commission pour l'utilisation des terres et des eaux a été chargée de s'occuper des cultures irriguées et aussi des cultures sèches. Elle ne peut bien fonctionner que si les pays créent eux-mêmes des commissions nationales; or, la République arabe syrienne, la République arabe unie, Koweït et la Libye ont

seuls pris des mesures dans ce sens jusqu'ici. La deuxième session de la Commission aura lieu pendant le deuxième semestre de 1969 et le principal point inscrit à l'ordre du jour sera l'examen des projets du PNUD (secteurs Assistance technique et Fonds spécial) en vue d'apprécier les résultats, de dégager les lacunes de l'aide et de trouver le moyen de combler ces lacunes. En ce qui concerne la réunion technique préliminaire, les négociations se poursuivent avec le PNUD en vue d'obtenir l'appui financier nécessaire pour réunir les directeurs et codirecteurs de projets et les autres intéressés. Enfin, la Commission a proposé à sa première session qu'un groupe d'experts-conseils de la Région examine sur le terrain les projets PNUD relatifs à l'utilisation des terres et des eaux. Aucun crédit n'est prévu au budget pour donner suite à cette proposition, qui pourrait cependant être de nouveau étudiée à la deuxième réunion. Les vues précises de la Conférence concernant les travaux sur le terrain sont présentées dans la recommandation No 17.

114. Il a été demandé à l'unanimité que la Commission de l'alimentation et de la nutrition, qui devait être créée sous forme de Commission mixte FAO/OMS, soit constituée en tant qu'organe de la FAO dont les activités bénéficieront de la coopération de l'OMS, puisque des difficultés s'opposent actuellement à ce que cette dernière se joigne officiellement à la Commission. (Voir sur ce point les décisions de la Conférence, dans la recommandation No 8).

115. La Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient tiendra sa première session au début de 1969. Elle peut se réunir soit en séance plénière soit en sous-commissions de la production animale et de la santé animale. Tout en exerçant les fonctions habituelles d'une commission, elle pourra également être chargée de coordonner les activités des instituts de la santé animale au Proche-Orient et les instituts régionaux envisagés dans le domaine de la production animale, selon la décision que les gouvernements participants auront prise quant au financement du service de coordination des instituts de la santé animale qui fonctionne actuellement à Beyrouth avec l'appui du PNUD. La décision de la Conférence concernant l'action nécessaire figure dans la recommandation No 6.

116. La proposition de créer une Commission sur la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural, qui a été formulée par la Conférence, figure dans la recommandation No 7.

117. En ce qui concerne la nouvelle proposition tendant à créer une commission des pêches pour le Proche-Orient, qui serait chargée des pêches intérieures et maritimes, notamment en Méditerranée, la Conférence note que la Commission des pêches pour l'océan Indien vient de faire sienne une recommandation de la Conférence technique de la FAO réunissant les représentants des services halieutiques des pays du Proche-Orient (Koweit, 10 - 15 octobre 1966), qui a demandé qu'une évaluation des ressources halieutiques des golfes soit intégrée au programme pour l'océan Indien, et a décidé des mesures à prendre pour mettre en valeur les ressources de la zone et coordonner les programmes nationaux en attendant une aide éventuelle du PNUD et des contributions des pays développés. La Conférence exprime sa satisfaction de cette décision de la Commission des pêches pour l'océan Indien qui, jointe à d'autres formes d'assistance de la FAO, sera extrêmement utile aux gouvernements tant que la création d'une commission pour le Proche-Orient sera à l'étude. La recommandation No 8 traite également de cette question.

Instituts régionaux

118. La FAO a été instamment invitée à donner son appui aux instituts régionaux de recherche, d'expérimentation et de formation dans des domaines comme les statistiques (création d'un institut à Bagdad, comme la Commission des statistiques l'a recommandé à sa quatrième session), la planification agricole, la production et la santé animales, l'alimentation et la nutrition, l'économie familiale, la commercialisation (Beyrouth), la production végétale et la protection des plantes.

119. De même, il a été proposé que le projet régional sur le blé et l'orge financé par le PNUD (AT) et qui donne de si bons résultats, soit étendu à d'autres cultures, notamment le maïs, le sorgho, le riz et autres grands produits; le délégué du Pakistan a suggéré de créer à cette fin un centre régional au Pakistan. Le détail des mesures proposées est indiqué dans la recommandation No 13.

120. Bon nombre de délégués se sont déclarés très satisfaits des premiers résultats du projet régional concernant l'amélioration des légumes et de la production de semences et ont demandé que ces activités soient poursuivies et élargies. Voir à ce propos la recommandation No 14.

121. Les activités de l'Institut de la santé animale devraient être élargies et des arrangements parallèles devraient couvrir la production animale, y compris le fourrage et autres produits d'alimentation animale.

122. La Conférence souligne particulièrement que les activités nationales concernant les problèmes de caractère régional doivent se compléter mutuellement et reconnaît que, dans les conditions actuelles, il pourrait être plus pratique, pour mettre en œuvre les projets régionaux, d'organiser des services nationaux qui permettraient à chaque pays de s'attacher aux aspects des problèmes qui intéressent le plus son territoire et de coordonner les efferts de divers pays au moyen d'un mécanisme central. Le réseau d'instituts nationaux de la santé animale au Proche-Orient et le projet inter-régional de lutte anti-acridienne ont été cités en exemple. Dans le premier cas, six Etats Membres (Iran, Irak, Jordanie, Liban, République arabe unie et Soudan) ont créé des instituts nationaux de la santé animale avec l'aide du PNUD; le Gouvernement de l'Afghanistan a demandé à recevoir lui aussi une aide du PNUD pour établir un institut analogue et sa requête doit être prochainement approuvée. Chaque institut national axe ses activités sur les maladies animales les plus répandues dans le pays. Le service central de coordination, qui se trouve à Beyrouth, coordonne les activités des instituts nationaux, organise des échanges de renseignements et la formation de personnel tout en assurant des services techniques d'épizootiologie et d'entretien des instruments. Dans le cas de la lutte antiacridienne, les activités nationales sont coordonnées à l'échelon des sous-régions par des organismes spécialisés tandis que la coordination globale incombe au Comité de lutte contre le criquet pèlerin qui travaille sous l'égide de la FAO et regroupe les 42 pays qui se trouvent dans la zone d'invasion du criquet.

123. La Conférence rappelle que, s'ils veulent obtenir une aide pour l'établissement de projets régionaux de sources autres que la FAO, comme le PNUD et les organismes d'aide bilatérale, les gouvernements doivent présenter, isolément ou conjointement, des demandes officielles en indiquant clairement les services et moyens matériels qu'ils peuvent eux-mêmes fournir.

124. Néanmoins, et en dépit des difficultés administratives et financières, la Conférence demande instamment que la FAO offre ses bons offices pour rechercher un appui financier aux projets régionaux, surtout dans le cas où les projets organisés sur des bases régionales serviraient le mieux les intérêts de tous.

125. La Conférence reconnaît qu'il faut habituellement de longues années pour instaurer une véritable coordination internationale. Il a fallu environ 25 ans par exemple pour que la collaboration internationale dans la lutte anti-acridienne atteigne son ampleur actuelle. La Conférence invite le Directeur général à représenter instamment aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'aide - PNUD, Fondation Rockefeller, etc. - combien il importe qu'ils s'associent pendant de longues périodes aux projets régionaux afin de contribuer à leur succès.

Formation agricole

126. Considérant la formation au sens le plus général, la Conférence reconnaît la nécessité d'un système intégré couvrant tous les échelons, des cultivateurs aux responsables de la politique agricole. On a suggéré qu'il conviendrait de donner une place bien plus grande à la formation intermédiaire, par opposition à la formation de niveau

universitaire, de façon à disposer d'un nombre suffisant de travailleurs sur le terrain ayant reçu une formation pratique; il faut à cet égard éviter l'excès de spécialisation. La Conférence demande également qu'on porte beaucoup plus d'attention à la formation des femmes dans le domaine de l'économie familiale. Les vues de la Conférence concernant les besoins de formation en matière de pêches intérieures sont exposées au paragraphe 164.

Mobilisation des ressources humaines

127. Ne se limitant pas à la formation, la Conférence attache une grande importance à d'autres aspects de la mobilisation et de la mise en valeur des ressources humaines. Elle exhorte les gouvernements à entreprendre de larges activités de développement rural et communautaire comportant une action globale et une meilleure organisation dans le secteur agricole, et mettant en jeu tous les services, moyens et stimulants, y compris la réforme agraire, voulus pour que les agriculteurs adoptent des techniques améliorées et augmentent à la fois le volume et l'efficacité de la production. Pour que cet accroissement de la production et des revenus se traduise par une amélioration du niveau de vie, il faut, sans se limiter au secteur agricole, intervenir dans des domaines comme la vie familiale, la santé, l'alphabétisation et autres formes d'éducation, les communications, les loisirs et la fourniture de biens de consommation. Des efforts spéciaux devraient être consacrés à la création de coopératives et autres organisations locales qui donnent aux agriculteurs, aux femmes et aux jeunes ruraux la possibilité de participer à la planification, de développer leur sens des responsabilités et d'apprendre à conduire leurs propres affaires, ce qui les prépare à participer plus activement à l'administration locale. La Conférence suggère que les gouvernements de la Région fassent, au cours des dix prochaines années, une place particulière aux projets intéressant les ressources humaines et le développement rural.

Criquet pèlerin

128. La Conférence considère avec une profonde inquiétude la situation critique résultant du fait que depuis le début de 1968 les invasions de criquet pèlerin ont rapidement gagné en importance et en étendue. À ce propos, la Conférence loue le Directeur général d'avoir averti les Etats Membres, en décembre 1967, du danger imminent et se félicite des mesures prises individuellement et collectivement par les gouvernements. Elle apprécie l'excellente coopération qui s'est instituée entre les gouvernements et les institutions internationales en vue de surmonter la crise. Les concours apportés par l'Inde, la Jordanie, le Pakistan, le Soudan et la R.A.U. afin d'intensifier les opérations de lutte en Arabie saoudite, ainsi que l'aide fournie au Soudan par le Sous-Comité de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain et au Pakistan par l'Iran, ont fait l'objet d'une mention particulière. La Conférence exprime sa gratitude au PNUD et à l'AID des Etats-Unis pour l'assistance très prompte et généreuse qu'ils ont accordée afin de renforcer les opérations urgentes de lutte.

129. La Conférence souligne avec la plus vive insistance que la présente situation critique prouve une fois de plus que les efficaces moyens techniques aujourd'hui disponibles et les efforts considérables accomplis sur le plan tant national qu'international n'empêcheront pas le criquet pèlerin de continuer à menacer de temps à autre. Il est donc impératif d'exercer une surveillance étroite et constante. La nécessité d'une coopération régionale plus intense dans la lutte contre le criquet pèlerin a spécialement retenu l'attention. Des mesures doivent être prises partout où un foyer se déclare, tandis que les efforts se poursuivent sans relâche pour situer le fléau et le combattre à la source.

130. La Conférence souligne aussi que la vigilance ne devra nullement se relâcher une fois surmontée la présente crise. Au contraire, les plans à long terme relatifs aux opérations permanentes d'enquête, de recherche et de lutte à mener dans les aires de reproduction devraient être convenablement renforcés.

131. La Conférence reconnaît l'opportunité de constituer un fonds d'intervention afin de pouvoir mobiliser sans délai les services et moyens nécessaires pour affronter les situations critiques dues au criquet pèlerin qui pourraient surgir à l'avenir. A ce propos, la Conférence demande au Directeur général de faire une démarche auprès du Conseil et de la Conférence de la FAO afin qu'ils mettent à sa disposition un montant suffisant pour aider en cas d'urgence tout pays ou groupe de pays compris dans l'aire d'invasion du criquet pèlerin. La Conférence régionale est convenue que tous les intéressés devraient être invités à contribuer à la constitution d'un fonds d'intervention suffisant.

132. La Conférence note que les aspects techniques de la crise actuelle, les opérations de lutte et la stratégie à long terme seront examinés lors de la douzième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (Rome, 7-11 octobre 1968) et que l'on compte soumettre le rapport de cette session au Conseil de la FAO, qui siégera à Rome du 7 au 22 octobre 1968.

133. Les décisions de la Conférence touchant les mesures à prendre sont énoncées dans la recommandation No 15.

Commercialisation des produits agricoles

134. La Conférence a fortement insisté sur la nécessité d'une aide pour la mise au point d'une politique et d'une organisation régionales de la commercialisation. Une attention particulière devrait être accordée aux fruits et légumes, mais les céréales et les produits de l'élevage appellent aussi des mesures. Les travaux intéressant la commercialisation et la production de fruits et légumes devraient être étroitement liés par une bonne coordination du travail des commissions et des études de produits. Du point de vue géographique, il convient d'insister sur le Proche-Orient proprement dit, compte dûment tenu des rapports avec d'autres régions. Il a été noté qu'au cours de sa première session (Beyrouth, Liban, 7 - 12 octobre 1968), la Commission régionale de la production horticole au Proche-Orient et en Afrique du Nord étudiera cette question, qui sera aussi abordée lors du séminaire sur la commercialisation, également prévu à Beyrouth en novembre 1968.

135. Plusieurs pays ont évoqué les programmes entrepris afin d'améliorer la commercialisation des produits agricoles. La création au Liban d'un institut régional de la commercialisation des produits agricoles a été instamment réclamée. Voir à ce propos la recommandation No 9.

136. Plusieurs délégués ont rappelé qu'il a déjà été suggéré à différentes autres réunions d'organiser un marché commun arabe qui favoriserait l'accroissement de la demande de produits nationaux et régionaux, par opposition aux produits étrangers, de façon à entamer le moins possible les recettes en devises peu abondantes des pays.

Alimentation et nutrition

137. La Conférence souligne la nécessité de donner bien plus d'importance à l'alimentation et à la nutrition et recommande que les gouvernements prennent les mesures d'organisation et d'administration voulues pour traiter les multiples aspects de ce vaste domaine. Les considérations d'alimentation et de nutrition doivent devenir des facteurs constants de la planification. Que cette dernière soit le fait du service central du plan, du ministère de l'agriculture ou d'un autre organisme, les spécialistes de l'alimentation et de la nutrition doivent y participer; la Conférence demande instamment que la Résolution de la quatorzième session de la Conférence de la FAO concernant la création de services de la nutrition au sein des ministères de l'agriculture soit mise en application. Il faut aussi prévoir un mécanisme de coordination pour rassembler tous les services ministériels et autres éléments qui doivent participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'une bonne politique de la nutrition. L'accent doit être mis aussi sur la formation à différents niveaux de diverses catégories d'agents de la nutrition et sur l'inclusion de la nutrition dans la formation des agronomes. Les décisions de la Conférence touchant les mesures à prendre figurent dans la recommandation No 5.

Planification agricole

138. La Conférence note la faiblesse générale de la planification dans le secteur agricole et invite les gouvernements à constituer ou renforcer les services de planification agricole, tant au sein des ministères de l'agriculture que des services centraux de planification et autres organismes compétents. On a insisté sur l'importance capitale que présentent des statistiques sûres pour une bonne planification. Enfin la nécessité d'une évaluation continue des résultats obtenus et de la suite donnée à ces recommandations a été particulièrement soulignée.

Statistiques agricoles

139. La Conférence fait siennes les recommandations formulées par la quatrième session de la Commission des statistiques agricoles pour le Proche-Orient, qui s'est tenue à Bagdad (Irak) du 10 au 17 septembre 1968 et prie instamment les pays membres et la FAO de prendre les mesures nécessaires à leur mise en oeuvre.

140. On a fait valoir combien il importe d'intensifier encore les travaux statistiques dans la Région; la Conférence appuie sans réserve la proposition tendant à créer à Bagdad un institut régional de recherche et de formation statistiques avec l'assistance du PNUD (Fonds spécial). La recommandation No 11 précise les décisions de la Conférence touchant les mesures à prendre sur ce point. La Conférence a appris avec satisfaction que le Gouvernement irakien avait déjà présenté au PNUD une demande formelle d'assistance et elle invite le Directeur général à faire tout ce qui est en son pouvoir pour que cette demande soit approuvée et mise en oeuvre au plus tôt afin que les pays reçoivent une assistance en temps voulu pour préparer et effectuer les recensements agricoles de 1970. En attendant que l'institut fonctionne effectivement, la Conférence estime indispensable de poursuivre le projet régional PNUD/AT de formation statistique.

141. La Conférence insiste sur la nécessité d'inscrire dans une certaine perspective le calendrier des travaux statistiques des Etats Membres et de la FAO pour les années à venir, de manière à les orienter vers les besoins les plus urgents en matière de renseignements et d'études. Il est pour cela nécessaire que les divers organismes nationaux coopèrent étroitement et coordonnent leurs activités afin de pouvoir rationaliser le processus de rassemblement et d'utilisation des données.

142. La Conférence se félicite du degré élevé de coordination des activités entre la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient et les Commissions des statistiques agricoles et de la protection des plantes pour la même Région. Elle note également avec satisfaction que des activités ont été entreprises conjointement par la Commission des statistiques et la Commission de la protection des plantes en ce qui concerne l'évaluation des dommages et des pertes provoquées par les ennemis des cultures, ainsi que des pertes survenant entre la récolte et la consommation. Ces activités sont étroitement liées à l'un des domaines d'action prioritaire, celui de la lutte contre le gaspillage.

143. On a également insisté sur la nécessité d'entreprendre des travaux analogues concernant les statistiques de l'élevage. Cela faciliterait l'étude sur l'intégration régionale des sous-secteurs des céréales et de l'élevage, recommandée par la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient à sa quatrième session.

Production et santé animales

144. La Conférence estime qu'il serait nécessaire que les pays participent eux-mêmes plus activement à l'élaboration et l'exécution des plans concernant les travaux de la FAO dans ce domaine. Elle reconnaît également que, eu égard à la grave situation que font apparaître les études du PIM, les pays doivent procéder régulièrement à des consultations et des échanges de vues sur les problèmes d'intérêt commun comme la prévention de l'extension des maladies, les mouvements du bétail et des produits de l'élevage d'un pays à l'autre (mouvements qui prennent de plus en plus d'importance) et les mesures à prendre pour améliorer le cheptel et accroître sa productivité.

145. Il a été reconnu dans toute la Région qu'il serait extrêmement nécessaire de diffuser, dans les langues nationales, des informations à jour sur les questions de production et de santé animales ainsi que les résultats des recherches et études entreprises dans le cadre de divers projets déjà mentionnés, ou effectués par d'autres institutions nationales de recherche qui travaillent dans ce domaine ou dans des domaines voisins.

146. La Conférence appuie la demande d'aide de la Somalie pour la création d'un laboratoire de diagnostic vétérinaire; il a été rappelé au délégué de la Somalie qu'il est nécessaire de présenter une demande officielle.

147. La Conférence appuie aussi sans réserve la demande d'assistance présentée au PNUD par la Syrie et visant la création d'un institut de recherche et de formation en zootechnie; elle espère qu'une fois mis sur pied, cet établissement deviendra l'un des éléments des instituts de la production animale dont la création est envisagée au Proche-Orient.

148. Les vues et décisions de la Conférence en matière de production et de santé animales figurent dans la recommandation No 6.

Utilisation des terres et des eaux

149. La Conférence confirme à l'unanimité que priorité doit être donnée aux problèmes d'utilisation des terres et des eaux dans la Région, qu'il s'agisse d'agriculture en milieu aride ou irrigué. Les questions le plus fréquemment évoquées au cours des débats ont été les suivantes : amélioration des techniques de culture sèche, conservation des sols, inventaire complet des ressources en sols et en eaux, en particulier des nappes aquifères souterraines, bonne distribution et utilisation des eaux d'irrigation, enfin drainage, principalement pour lutter contre l'engorgement et la salinité qui sont très fréquents dans la Région.

150. En vue de l'intensification des activités de la Commission régionale de l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient, la Conférence, après avoir examiné les travaux de cette Commission, a approuvé la recommandation No 17.

151. La Conférence rappelle qu'elle a recommandé à sa précédente session d'organiser un colloque sur l'agriculture en milieu aride et semi-aride et elle confirme l'importance qu'elle attache à cette réunion. A ce propos, la Conférence note avec gratitude l'invitation faite par la délégation de la Jordanie de tenir le colloque dans ce pays. Les décisions de la Conférence touchant les mesures à prendre sur ce point sont contenues dans la recommandation No 20.

152. La Conférence appuie la proposition du délégué de l'Irak tendant à convoquer un colloque sur l'engorgement, la salinité du sol et la mise en valeur des terres. Elle fait également sienne la proposition irakienne d'examiner, lors dudit colloque, les possibilités de créer dans ce domaine un institut régional de formation. A ce propos, la Conférence note que l'Irak a généreusement proposé d'accueillir la réunion. Voir sur ce point les décisions de la Conférence dans la recommandation No 19.

Production végétale et protection des plantes

153. Des activités qui se développent rapidement dans la Région en vue d'introduire et de cultiver les variétés à haut rendement de céréales, en particulier de blé et de riz, ont longuement retenu l'attention. On a indiqué à plusieurs reprises qu'il est nécessaire d'intensifier les activités intéressant d'autres céréales comme le maïs et le sorgo, ainsi que les légumineuses. Les décisions pertinentes de la Conférence sont contenues dans la recommandation No 19.

154. Un appel énergique a été lancé en faveur de l'amélioration de la production de fruits et légumes, en particulier du point de vue de la qualité. L'Irak a évoqué le grave problème des nématodes et l'aide offerte par la FAO pour lutter contre ce fléau. On a insisté sur la nécessité de poursuivre les projets régionaux sur l'amélioration des fruits et légumes et d'accroître les disponibilités de semences améliorées de légumes. Il a été noté que la Commission régionale de la production horticole examinera ces questions en détail au cours de sa session d'octobre 1968 à Beyrouth. Les décisions pertinentes de la Conférence sont contenues dans la recommandation No 14.

155. La grave invasion de criquets pèlerins est évoquée dans les paragraphes 128 à 133. Il a été demandé instamment d'intensifier et de coordonner l'action pour la protection des plantes. Voir à ce sujet la recommandation No 15.

156. Les décisions de la Conférence visant la création d'un Institut régional de la production végétale et de la protection des plantes sont formulées dans la recommandation No 20.

Développement forestier et conservation du sol

157. La Conférence fait siennes les recommandations adoptées à sa cinquième session par la Commission des forêts pour le Proche-Orient, tenue à Amman, Jordanie, du 25 au 30 septembre 1967. Elle juge particulièrement importantes pour la Région les deux recommandations ci-après, adressées au Directeur général de la FAO :

- a) "D'organiser un séminaire sur le boisement avec des essences à croissance rapide, en particulier l'eucalyptus, dans les zones arides et semi-arides, en profitant de l'expérience acquise dans les pays d'Afrique du Nord."
- b) "D'organiser, à l'intention des Etats Membres de la Commission des forêts pour le Proche-Orient, un séminaire ou centre de perfectionnement où de hauts fonctionnaires des administrations forestières nationales et des services nationaux chargés des industries forestières, de la planification globale du développement économique et des activités connexes pourraient s'entretenir de la méthodologie mise au point, en vue de s'assurer qu'elle fournit le maximum de renseignements nécessaires pour aider au développement de la foresterie et des industries forestières dans la Région."

158. On a insisté sur le développement du rôle protecteur des maigres ressources forestières que possède actuellement la Région, et sur un accroissement considérable des plantations forestières, notamment sur les terres agricoles. On a particulièrement souligné le rôle polyvalent des forêts (régulation du débit des eaux; prévention de l'érosion des sols; protection des cultures, du bétail, de la vie sauvage; récréation).

159. La Conférence se félicite de la création dans la Région d'instituts de formation forestière aux niveaux supérieur, technique et professionnel. Le délégué de la Syrie et l'observateur de la Ligue des Etats arabes ont invité les pays à continuer d'utiliser les services de l'Ecole des gardes forestiers pour le Proche-Orient de Lattaquié (Syrie), qui a bénéficié pendant dix ans de l'assistance de la FAO et du PNUD et est maintenant reprise par la Ligue des Etats arabes avec l'appui des gouvernements membres. La Conférence accueille en outre avec reconnaissance l'offre généreuse du Gouvernement irakien qui a offert des bourses pour permettre à des étudiants de suivre les cours de la Faculté d'agriculture et de foresterie de l'Université de Mossoul; elle conseille vivement aux Etats Membres de profiter de cette offre.

160. La Conférence invite instamment les Etats Membres à examiner les possibilités de créer des peuplements artificiels pour compléter la production des forêts naturelles existantes, et assurer leurs futurs approvisionnements en bois pour les industries forestières et éventuellement pour l'exportation. La FAO a été priée d'aider, dans toute la mesure du possible, les pays de la Région à atteindre cet objectif.

161. La Conférence se préoccupe de l'insuffisance des programmes nationaux pour la conservation des sols et l'aménagement des terrains de parcours et des forêts dans la Région; de vastes territoires sont ainsi ravagés par l'érosion solienne et hydrique, la culture itinérante et l'avance du désert, si bien que les superficies disponibles pour la culture et les zones marginales diminuent. Elle demande instamment aux Etats Membres de prendre les mesures nécessaires pour empêcher ce gaspillage des ressources.

Aménagement de la flore et de la faune

162. En réponse à une question posée par le délégué de la Somalie au sujet de la conservation et de l'aménagement de la flore et de la faune, la Conférence a été informée que la FAO s'occupe activement de ces questions, en étroite collaboration avec l'Union internationale pour la conservation des ressources naturelles et le Programme biologique international. Ses activités comportent notamment l'institution par la quatorzième session de la Conférence de l'organisation d'un nouveau service de la Division des forêts et des industries forestières chargé de promouvoir les activités concernant l'aménagement de la faune et de la flore, les parcs nationaux et les loisirs; on a également mis au point un projet de Convention africaine pour la conservation et l'aménagement de la faune sauvage. Bonne note a été prise du fait que la Conférence Unesco/FAO sur la conservation et l'exploitation des ressources de la biosphère a beaucoup insisté sur l'aménagement de la faune et a demandé à la FAO de jouer un rôle particulièrement actif dans ce domaine. La Conférence note que le délégué de la Somalie a demandé l'aide du Programme alimentaire mondial pour l'aménagement de la faune dans son pays.

Pêches

163. La Conférence reconnaît l'importance des pêches comme moyen de combler le déficit protéique dans la Région et invite les Etats Membres à accorder la priorité qu'il mérite au développement des pêches à l'échelle nationale et régionale.

164. La Conférence note que le projet entrepris avec l'assistance du Fonds spécial pour le développement des pêches dans le Golfe d'Aden doive être bientôt réactivé après une suspension de deux ans environ. La négociation des dispositions définitives pour le début des opérations du projet halieutique du Fonds spécial en Somalie est déjà très avancée. Un projet halieutique bénéficiant de l'assistance du Fonds spécial doit bientôt recevoir un début d'exécution en Jordanie. L'Irak a fait savoir qu'il avait conclu avec l'U.R.S.S. un accord global d'assistance pour le développement des stocks halieutiques du Golfe. Koweït attache une importance spéciale au développement des pêches et a déclaré qu'il avait entrepris un programme ambitieux dans ce secteur. Les pays riverains continuent à manifester leur intérêt pour une étude conjointe des ressources halieutiques du Golfe. L'accent a été mis sur l'urgence qu'il y a à organiser le Centre régional de formation sur l'aménagement des pêches intérieures et la pisciculture au Proche-Orient. Cette initiative, recommandée par la cinquième Conférence régionale et préconisée à nouveau par la sixième, figurait au programme et au budget de la FAO pour 1966, mais elle a été retardée par la lenteur des négociations avec le pays hôte.

165. Le point de vue de la Conférence au sujet de la création d'une Commission des pêches pour le Proche-Orient figure au paragraphe 111 et dans la recommandation No 8. Des décisions touchant les mesures à prendre pour créer un institut régional des pêches au Proche-Orient figurent dans la recommandation No 12.

Recherche agricole

166. Les délégations ont signalé à plusieurs reprises la nécessité de renforcer la recherche pure et la recherche appliquée, plus particulièrement cette dernière. Parmi les secteurs qu'il est le plus nécessaire d'étudier, on a surtout mentionné les terres arides, le cheptel, les pâturages et les fourrages, les fruits et légumes et les cultures céréalières. Il faudrait intensifier la coordination des activités de recherche et les échanges d'information, et la Conférence souhaite que les progrès de la recherche agricole soient examinés lors de la prochaine Conférence régionale. A ce propos, elle exprime son approbation enthousiaste pour les travaux du Centre de documentation de la FAO.

Recettes extérieures et économies de devises

167. La Conférence prend note des observations du Directeur général sur la priorité qui revient à la nécessité de se procurer des recettes en devises et d'économiser celles-ci, mais cette partie de son exposé n'a donné lieu qu'à des débats limités. Certains délégués ont mentionné les progrès accomplis par leurs pays respectifs dans la voie de la réduction des importations alimentaires; quelques-uns sont maintenant parvenus à disposer d'un excédent exportable de diverses céréales importantes. Bien des pays de la Région sont encore loin de couvrir leurs besoins, mais l'introduction de variétés à haut rendement, combinée aux mesures d'encouragement prises par le gouvernement pour accroître la production a, dans quelques pays, fait naître le problème des débouchés extérieurs. Pour que ces pays occupent une position concurrentielle sur les marchés mondiaux, il faut s'attacher toujours davantage à abaisser le coût unitaire de la production. On a mentionné les céréales fourragères comme offrant une possibilité d'accroître le commerce intra-régional; on pourrait en effet développer la production et améliorer la qualité de ces céréales dans les zones où les coûts de production sont bas. Plusieurs délégués ont mentionné les problèmes que posera la commercialisation de certains fruits et légumes dont la production doit être prochainement développée. Une grande partie des échanges de ces produits a actuellement lieu à l'intérieur de la Région, mais on s'est préoccupé des perspectives d'exportation vers les pays européens. La Conférence exprime sa satisfaction des activités déjà accomplies par la FAO en matière de fruits et légumes et des plans visant à déterminer les possibilités de poursuivre l'assistance octroyée à la Région par des enquêtes de marché et la diffusion de renseignements sur les marchés. Voir à ce sujet la recommandation No 9.

Financement agricole

168. La Conférence appuie la politique du Directeur général visant à renforcer la coopération de la FAO avec la Banque mondiale et les banques régionales et accueille favorablement la création, au sein du Département du développement, d'un Centre d'investissement qui s'occupera des programmes de coopération déjà entrepris avec les institutions financières multilatérales, ainsi que des éventuels futurs avec des banques privées. La Conférence espère que ces arrangements aboutiront à gonfler les sources extérieures de financement disponibles pour le développement agricole des pays du Proche-Orient.

169. La Conférence prend acte avec faveur du fait que le Président de la Banque mondiale a assuré le Directeur général qu'il avait l'intention de développer davantage encore les activités de la Banque dans le secteur agricole et, à cette fin, de donner plus d'ampleur au Programme de coopération FAO/BIRD. Les activités de ce Programme dans la Région ont été fort limitées en 1966 et 1967, mais la Conférence constate que la mission du Programme a considérablement développé ses activités dans les pays du Proche-Orient en 1968 et espère que cet effort accru amènera bientôt la Banque à approuver des prêts et des crédits bien supérieurs pour des projets agricoles. Il est toutefois évident que cet espoir ne pourra se réaliser que si les ressources de l'Association internationale pour le développement sont prochainement renforcées.

170. Il a été expliqué à la Conférence que la FAO avait pour politique de favoriser l'octroi de la plus haute priorité aux activités d'investissement et de financement du développement agricole, que les fonds proviennent de sources intérieures ou extérieures. Les services d'investissement offerts par la FAO sont conformes à cette politique et devraient permettre de surmonter l'un des principaux obstacles au financement extérieur, à savoir la pénurie dans les pays en voie de développement de projets suffisamment bien préparés pour pouvoir être immédiatement financés. Aussi le Programme de coopération FAO/BIRD a-t-il fourni une aide aux Etats Membres en leur envoyant des missions, d'accord avec la Banque, pour les aider à déterminer et à préparer de tels projets. La Conférence observe que la procédure qui régit cette assistance est simple, ainsi que l'explique la brochure qui a été récemment distribuée; elle apprécie les mesures prises par le Programme pour diffuser des renseignements sur la marche à suivre pour préparer les projets.

171. Parmi les autres activités entreprises par la FAO dans le cadre de cette politique visant à favoriser le financement des investissements agricoles figurent la sélection et l'acheminement des projets du PNUD. La Conférence juge utiles les mesures prises pour orienter les projets dans le sens des investissements et espère que leur examen conjoint avec la Banque et le PNUD permettra, le moment venu, de mettre sur pied un grand nombre de projets d'investissement au bénéfice des pays de la Région.

Programme alimentaire mondial

172. La Conférence exprime sa satisfaction générale des activités menées par le Programme alimentaire mondial dans la Région. Une dizaine de projets du Programme alimentaire mondial portant sur la foresterie et les domaines connexes ont été approuvés et sont devenus opérationnels; leur coût total pour le Programme alimentaire mondial est de 10 millions de dollars E.U. environ. La Conférence recommande de continuer à utiliser les ressources du Programme alimentaire mondial pour de tels projets, surtout s'ils ont un fort coefficient de main-d'œuvre.

Campagne contre la faim

173. La Conférence reconnaît l'importance que continue à revêtir la Campagne contre la faim et elle encourage les Etats Membres à redoubler d'efforts pour créer des Comités nationaux CMCF et les utiliser efficacement. La Conférence approuve le rapport de la deuxième Conférence CMCF pour le Proche-Orient, tenue à Bagdad (Irak) les 19-20 septembre 1968.

Programme sur le terrain

174. La Conférence demande aux Etats Membres de s'attacher encore davantage à assurer les services et installations de soutien voulus afin que l'assistance technique demandée puisse être utilisée au mieux.

175. La Conférence note qu'aux termes des dispositions en vigueur, les experts de la FAO doivent consulter les gouvernements sur leur projet de rapport final avant de quitter le pays lorsque leur mission touche à son terme; les gouvernements doivent en outre recevoir, peu de temps après l'achèvement des missions ou des projets, un exemplaire du sommaire des conclusions et recommandations, surtout s'il paraît probable que la présentation formelle du rapport final prendra un certain temps. Le Directeur général a donné à la Conférence l'assurance qu'il s'attachera tout particulièrement à ce que ces dispositions soient strictement respectées et à ce que les rapports finals soient rapidement soumis dans leur version intégrale.

176. La Conférence souligne que les projets de développement, y compris ceux qui sont exécutés avec une assistance internationale, devraient faire l'objet non seulement d'évaluations périodiques, mais aussi d'une évaluation assurée par des spécialistes; celle-ci pourrait avoir lieu à peu près au milieu de la période d'exécution du projet, afin que les objectifs et les plans d'exécution puissent, le cas échéant, être réorientés de manière à tenir pleinement compte de l'évolution des circonstances et des priorités qui a pu intervenir. La Conférence invite les Etats Membres à collaborer pleinement avec la FAO à l'occasion de ces évaluations.

C. PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUE INTERESSANT LA REGION

LE PLAN INDICATIF MONDIAL

a) Etude provisoire sur le Proche-Orient : sommaire et conclusions

177. La Conférence a examiné sur la base du sommaire et des conclusions présentés dans le document NERC 68/3 l'étude provisoire sur le Proche-Orient effectuée dans le cadre du Plan indicatif mondial. Elle reconnaît l'importance du Plan indicatif mondial pour l'établissement d'une stratégie à long terme du développement agricole dans le cadre de la croissance économique générale. La Conférence a été informée que, la première étape des travaux (préparation des études régionales) touchant à sa fin, la deuxième étape (synthèse mondiale, à soumettre à la Conférence de la FAO en novembre 1969) est maintenant en cours. La FAO a en outre proposé de collaborer étroitement aux activités de l'ONU visant la deuxième Décennie du développement, en fournissant des estimations établies par interpolation pour les années 1970 et 1980, qui marqueront le début et la fin de la deuxième Décennie.

178. L'importance de l'étude sur le Proche-Orient, qui aidera les gouvernements à situer leurs plans et politiques agricoles dans un contexte régional bien défini, a été soulignée. A la même occasion, on a fait observer qu' étant donné la fluidité de la situation au Proche-Orient, il était difficile de prévoir l'évolution pour une période aussi longue que vingt ans. Certains pays de la Région ont cependant préparé un plan prospectif dont la portée correspond à celle de l'étude sur le Proche-Orient.

179. La nécessité de créer dans chaque pays un comité interministériel chargé d'examiner l'étude sur le Proche-Orient à la lumière des plans nationaux a été mise en évidence. Certains pays ont déjà constitué un tel comité et la Conférence espère que les autres pays de la Région feront de même. La création de ces comités facilitera, estime-t-on, la prise de contact et l'échange de renseignements entre le service chargé du Plan indicatif mondial au Siège de la FAO et les gouvernements des pays de la Région.

180. Comme l'évolution de la technologie (par exemple l'introduction de variétés céréalières à haut rendement - blé et riz notamment) modifiera beaucoup le potentiel de production prévu dans l'étude sur le Proche-Orient, il faudra réviser cette étude à des intervalles appropriés. L'étude revêt en fait un caractère provisoire et il est prévu de la revoir compte tenu des observations formulées par les gouvernements et des faits nouveaux survenus dans le secteur agricole dont il n'aurait pas été pleinement tenu compte dans un premier temps.

181. Il a été reconnu que l'accent mis dans l'étude sur l'expansion de la production alimentaire et l'amélioration du niveau de la consommation et de la nutrition était conforme aux besoins des pays de la Région. Si l'accroissement de la production alimentaire prévu dans l'étude se réalisait, le nombre des calories par habitant, faible dans la plupart des pays de la Région, deviendrait satisfaisant et la consommation totale de protéines augmenterait également; par contre, étant donné l'augmentation relativement lente de la production dans le secteur de l'élevage, la consommation de protéines d'origine animale ne serait pas sensiblement modifiée. Il serait donc nécessaire de développer la production dans le secteur de l'élevage et de généraliser la consommation d'aliments protéiques d'origine végétale (légumineuses par exemple), ainsi que de prendre des mesures visant à améliorer directement les niveaux de consommation, plus particulièrement en ce qui concerne les groupes à faible revenu. Une bonne formulation et la mise en œuvre efficace de ces mesures ne sont concevables que dans le cadre d'une politique nationale bien coordonnée en matière d'alimentation et de nutrition. Etant donné que le poisson constitue une source précieuse de protéines, on a également insisté sur le développement des ressources halieutiques dans la région.

182. La stratégie du développement agricole définie dans l'étude sur le Proche-Orient rencontre l'assentiment général. Il a toutefois été relevé que, vu l'importance des cultures d'exportation comme sources de devises, il pourrait être nécessaire de consacrer certaines terres irriguées à ces cultures plutôt qu'aux céréales. Il est également difficile, étant donné l'importance des biens de production nécessaires à la culture des légumineuses, d'adopter un système d'assoulement légumineuses/céréales dans les régions à forte pluviosité, ainsi que l'avait recommandé l'étude. La production de légumineuses en assoulement avec les céréales est toutefois en train de devenir réalisable grâce à la mécanisation de l'agriculture, dont l'étude a marqué l'importance.

183. La Conférence souligne qu'il est difficile d'accélérer le développement d'ensemble à cause des perspectives limitées qui s'offrent aux exportations agricoles, ainsi que l'a indiqué l'étude sur le Proche-Orient. Les objectifs nationaux de production doivent être ajustés en fonction de la demande du marché mondial, d'où la nécessité absolue de connaître la situation de ce dernier. Les perspectives commerciales indiquées dans l'étude sur le Proche-Orient sont provisoires, et il faudra attendre l'achèvement de l'étude mondiale pour connaître globalement les disponibilités exportables et les besoins d'importation en ce qui concerne chaque produit. Il faudra alors reviser les objectifs nationaux provisoires établis dans les études régionales pour la production et pour la demande de manière que les disponibilités exportables et les besoins d'importation s'équilibrent à peu près, pour chaque produit, à l'échelon mondial.

184. On ne saurait non plus considérer isolément les perspectives d'exportation de chaque produit. C'est ainsi qu'il faut envisager les perspectives d'exportation des divers oléagineux produits dans la Région par rapport tant à celles des autres oléagineux qu'à celles des produits concurrentiels d'origine animale dans le reste du monde.

185. L'étude sur le Proche-Orient a indiqué les possibilités d'expansion du commerce intra-régional des produits agricoles bruts et transformés. La Conférence insiste sur la nécessité d'accroître le commerce intra-régional étant donné le caractère complémentaire de la production des pays de la Région, et la possibilité de réduire les coûts de production en élargissant les marchés et en réalisant des économies de devises. Prenant note des activités menées dans ce domaine par la Ligue des Etats arabes, elle recommande aux gouvernements d'envisager l'opportunité d'un centre de compensation des paiements internationaux comme condition préalable au développement du commerce intra-régional et d'adopter les décisions de politique commerciale voulues pour favoriser ce commerce (libéralisation des obstacles tarifaires et autres au commerce, octroi de conditions préférentielles pour les pays de la Région et conclusion d'accords commerciaux bilatéraux sur les produits agricoles). La Conférence appuie en outre les recommandations de la quatrième session de la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient, aux termes desquelles la FAO, en coopération avec les gouvernements, la Ligue des Etats arabes et d'autres organismes internationaux, devrait entreprendre une étude sur l'intégration des secteurs céréales et élevage dans la Région, qui semblent offrir des possibilités particulièrement riches de développement du commerce intra-régional.

186. La nécessité de trouver des marchés d'exportation nouveaux et plus importants en dehors de la Région a également été soulignée. La FAO s'occupe déjà activement de fournir des informations sur la situation mondiale des produits, tant pour les perspectives à court terme que pour les projections à long terme, mais il revient à l'Organisation de jouer un rôle particulier pour aider les pays de la Région et elle doit continuer à jouer ce rôle en collaboration avec d'autres organismes internationaux compétents en la matière pour surmonter les obstacles qui s'opposent à la commercialisation des excédents exportables de la Région.

187. On a observé que la demande de produits forestiers augmenterait considérablement, si bien qu'en 1985 les importations seraient environ trois fois plus importantes qu'actuellement. Les dépenses d'importation s'élèveront même davantage si des mesures énergiques ne sont pas prises pour développer les industries forestières de la Région. Les produits de la pâte et du papier pourraient représenter près des deux tiers des importations.

188. La Conférence insiste sur la nécessité de disposer de statistiques de base exactes pour pouvoir procéder à la formulation du Plan indicatif mondial. Les gouvernements doivent examiner soigneusement les données figurant dans l'étude sur le Proche-Orient et communiquer leurs observations à la FAO, à qui elles seront très utiles pour la révision de l'étude.

189. La Conférence considère qu'il faut indiquer clairement la méthode suivie et les hypothèses adoptées pour l'étude sur le Proche-Orient, afin d'en bien montrer les limitations. A ce propos, la Conférence fait siennes les recommandations de la quatrième session de la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient, tendant à organiser un séminaire pour examiner la méthode suivie dans l'étude sur le Proche-Orient.

190. La Conférence ne voit aucune interdiction entre les cinq domaines d'action prioritaire mentionnés par le Directeur général dans son exposé d'introduction et les conclusions de l'étude sur le Proche-Orient. Les gouvernements doivent toutefois déterminer, compte tenu de leurs besoins et ressources propres, et en vue de la stratégie du développement à long terme exposée dans l'étude sur le Proche-Orient, les priorités essentielles à l'intérieur même des domaines de concentration.

b) Expansion de la production agricole : stimulants économiques et commercialisation

191. La Conférence reconnaît que la production agricole ne saurait augmenter si l'on ne prend des mesures d'encouragement appropriées tout en supprimant les dispositions de nature à freiner le développement.

192. L'attention a été appelée sur la grande variété des stimulants possibles et les Etats Membres ont été invités à en supposer les conséquences, de préférence en termes de coût et de profit, avant d'y recourir. Il convient de procéder à cette évaluation d'un point de vue économique global et non seulement du point de vue particulier de l'agriculteur ou du gouvernement.

193. Certains facteurs impondérables peuvent rendre difficile l'évaluation économique des mesures d'encouragement mais, à supposer même que le coût et le profit des mesures d'encouragement ne puissent être chiffrés de manière satisfaisante, il n'en serait pas moins utile de procéder à une analyse, puisque cette opération oblige à s'interroger sur l'efficacité et les conséquences des stimulants, à court et à long terme.

194. Sur la base de cette évaluation, les Etats Membres peuvent rationnellement choisir les mesures susceptibles d'aboutir à une utilisation optimum des ressources humaines et naturelles disponibles dans le pays, accélérant ainsi dans toute la mesure du possible l'élévation du niveau de vie des populations.

195. Bonne note a été prise de la distinction qu'il y a lieu de faire entre la politique des prix à court terme (soutien des prix, subvention des facteurs de production, etc.) et une politique structurale à moyen et long terme (amélioration de la commercialisation, du régime foncier, de l'infrastructure, de la formation, de la recherche, de l'enseignement et de la vulgarisation, etc.).

196. L'attention est appelée sur les problèmes que pose dans certains pays de la Région l'écoulement de la production agricole obtenue à la suite de mesures d'encouragement, ainsi que sur la nécessité d'abaisser les coûts de production et d'améliorer

la qualité des produits et de créer des installations d'emmagasinage, de conservation et de traitement.

197. Il n'est guère probable que le fait de laisser s'élever les prix à la production en éliminant les facteurs qui tendent à maintenir artificiellement ces prix au-dessous du niveau du marché libre fasse naître des problèmes d'écoulement des excédents.

198. Dans plusieurs pays de la Région, a-t-on signalé, la commercialisation (y compris les installations d'emmagasinage et de traitement et les abattoirs) ne s'est pas améliorée parallèlement à l'augmentation de la production; il est vivement recommandé aux gouvernements de développer leurs services de commercialisation au sein des ministères de l'agriculture ou de créer un tel service s'il n'en existe pas encore.

199. La Conférence a été informée que la FAO a l'intention d'organiser en 1969 un séminaire régional sur la mise en œuvre des mesures d'encouragement.

c) Développement des institutions rurales : approche intégrée - Système d'institutions et stratégie en vue du développement agricole accéléré

200. La Conférence a étudié et appuie vigoureusement l'approche présentée dans le document NERC/68/5 afin d'organiser le système d'institutions voulu pour apporter aux agriculteurs et à leurs familles tous les stimulants, moyens et services nécessaires en vue d'accroître la production et les revenus agricoles, conditions préalables à l'amélioration du niveau de vie dans les zones rurales. Elle note que les activités dans ce vaste secteur relèvent de l'un des domaines d'action prioritaires proposés par le Directeur général, à savoir la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural.

201. La concentration successive des ressources humaines et financières disponibles, qui sont peu abondantes, sur les diverses zones d'un pays jusqu'à ce que tout le territoire national soit desservi, a été considérée comme un mode pratique de fournir tous les moyens et services nécessaires pour agir sur la production agricole. La Conférence appuie la création de centres de développement agricole en vue de regrouper sur le terrain tous les moyens et services requis - vulgarisation en matière d'agriculture, d'économie familiale et en faveur des jeunes, crédit et épargne, dépôts de fournitures agricoles, regroupement et entreposage des produits pour les marchés, services de protection des plantes, de médecine vétérinaire et d'irrigation, locaux pour les coopératives et autres organisations d'agriculteurs, installations pour l'expérimentation agricole et la formation des techniciens et des exploitants. Pour bien fonctionner, ces centres devraient pouvoir s'appuyer sur une organisation et un cadre administratif appropriés aux échelons supérieurs et sur une politique et une action nationales dans les domaines comme la réforme agraire, la recherche et l'enseignement supérieur.

202. A ce propos, le délégué de la Syrie a fait valoir le rôle des unions coopératives d'agriculteurs, des unions d'exploitants, des unions paysannes et des associations et syndicats de techniciens de l'agriculture, du point de vue de la participation de tous les intéressés à l'effort de développement agricole.

203. Pour que le niveau de vie s'améliore, l'action doit sortir du secteur strictement agricole pour pénétrer dans des domaines comme la vie familiale, l'hygiène, l'enseignement, les transports, l'électrification, le logement, les services sociaux, les loisirs, etc. La Conférence souligne que, dès que les ressources disponibles et les structures administratives le permettent, les centres de développement agricole doivent être transformés en centres de développement rural de caractère plus large, fournissant ces moyens et services supplémentaires.

204. Tout au long des débats, la Conférence a affirmé avec insistance qu'il faut faire participer activement les femmes au développement agricole et rural. Les centres de développement agricole devront donner une place capitale à la vulgarisation en

matière d'économie familiale. Les Etats Membres sont instamment invités à créer des services d'économie familiale, à développer les moyens de formation et à utiliser davantage ceux qui existent déjà dans la Région.

205. La Conférence reconnaît que l'approche globale du développement agricole et rural offre d'excellentes possibilités d'action concertée de la part de la FAO, d'autres institutions des Nations Unies, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, d'organismes bilatéraux et philanthropiques. Les représentants de l'Organisation afro-asiatique pour la reconstruction rurale, du FISE, de l'OMS, de l'OIT et du Royaume-Uni ont en particulier exprimé le désir d'être associés aux travaux de la FAO sur le terrain. On a fait l'éloge de la politique du Directeur général qui cherche à poursuivre et à renforcer la coopération avec les autres organismes et institutions.

206. Des délégués ont appelé l'attention sur l'expérience précieuse déjà accumulée dans la Région par les Académies de développement rural de Comilla et de Peshawar au Pakistan, la R.A.U., l'Irak, la Jordanie, la Syrie et d'autres pays. La Conférence formule le voeu que cette expérience fasse l'objet d'échanges, soit poussée et exploitée, et elle demande à cette fin la création d'une Commission sur la mobilisation des ressources humaines aux fins du développement rural dans le Proche-Orient (Recommandation № 7 et paragraphe 127).

d) Production fourragère et développement de l'élevage

207. La Conférence reconnaît pleinement la grande importance de l'élevage dans l'économie générale de la Région. Un certain nombre de délégués ont attiré l'attention sur la faible productivité du cheptel, qui ralentit la croissance agricole et aggrave le problème du déficit protéique.

208. La Conférence est convenue que le développement de la production d'aliments pour les animaux à des prix économiques et une meilleure utilisation des terrains de parcours constituent les conditions préliminaires d'une évolution sensible de la situation. L'amélioration des vastes superficies de terres arides destinées au pâturage qui se trouvent dans la Région pose toutefois des problèmes particuliers.

209. Les populations, en grande partie nomades, de ces zones, représentent une ressource humaine dont le mode de vie devra être profondément transformé si l'on veut pouvoir améliorer l'utilisation des terrains de parcours. Il ne peut s'agir que d'une évolution lente et le problème doit sans aucun doute retenir davantage l'attention.

210. La Conférence note que les perspectives d'une production intensive dans le secteur de l'élevage sont en revanche favorables dans la Région vu les progrès réalisés en ce qui concerne les programmes de production céréalière grâce à l'utilisation des variétés à haut rendement. Certains pays ont déjà réalisé des progrès considérables en la matière et se trouvent maintenant en mesure d'accroître leur production d'aliments pour les animaux, y compris les aliments pour la volaille.

211. La Conférence insiste sur la nécessité d'améliorer l'utilisation des déchets de céréales et autres sous-produits de l'agriculture comme éléments de l'alimentation animale. La même considération s'applique aux sous-produits d'origine animale provenant des abattoirs, qu'aucun pays ne peut se permettre de gaspiller.

212. Un certain nombre de délégués sont d'avis que, vu les succès récemment obtenus en ce qui concerne la sélection des céréales, il faudrait de même s'efforcer de mettre au point de nouvelles races de bétail adaptées aux diverses conditions de milieu de la Région.

213. Il faudrait s'attacher davantage à former des spécialistes de l'élevage et de la production animale. Certains délégués considèrent qu'il s'agit là d'une discipline particulière, à distinguer de la science vétérinaire.

214. Chacun reconnaît la nécessité urgente d'améliorer les statistiques de l'élevage dans la Région, et la Conférence note que cette amélioration constitue une condition préliminaire indispensable à la planification efficace du développement de l'élevage. Considérant qu'il s'agit d'une entreprise à long terme, certains délégués ont souligné qu'il importe d'accorder une priorité plus élevée à l'expansion de l'élevage dans les plans nationaux.

215. La Conférence attire l'attention sur le rôle que pourrait jouer la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient pour diffuser les renseignements relatifs à la santé et à la production animales ainsi qu'à la planification dans ce secteur. Les délégués ont insisté sur la nécessité de disposer d'un tel service d'information. La Conférence souligne en outre que les Instituts de la santé animale au Proche-Orient devraient être élargis et renforcés et que l'on devait prendre des dispositions parallèles pour couvrir les activités relatives à la production animale.

e) Drainage et aménagement à l'échelon de l'exploitation : les clefs d'une irrigation efficace

216. La Conférence observe que l'étude provisoire du PIM sur le Proche-Orient a décelé dans l'insuffisance des installations de drainage et dans le peu d'attention prêté aux aménagements à l'échelon de l'exploitation, les principaux obstacles, aux succès de l'irrigation dans la Région. Elle reconnaît qu'il est nécessaire d'entreprendre, conformément aux suggestions formulées dans le document NERC/68/7, une action coordonnée dans les trois grands domaines ci-après : techniques de mise en valeur des terres et des eaux, production agricole, institutions et services ruraux.

217. Au cours des débats, il a de nouveau été question de la Commission régionale pour l'utilisation des terres et des eaux et l'on a manifesté l'espoir que cette Commission, ainsi que ses Comités nationaux lorsqu'ils seraient créés, offriraient aux hydrologues, géohydrologues, pédologues, ingénieurs, agronomes et forestiers, vulgarisateurs, hygiénistes, économistes et responsables des politiques, un utile terrain de rencontre pour leur permettre de coordonner leur action dans le domaine général de la mise en valeur et de l'utilisation des terres et des eaux.

218. Plusieurs délégations ont indiqué l'importance des problèmes d'irrigation et de drainage dans leurs pays respectifs, ainsi que les mesures prises pour y faire face. On a fait ressortir les analogies entre la situation de divers pays de la Région, ainsi que la nécessité d'intensifier les échanges de renseignements, tant sur une base bilatérale que dans le cadre de la Commission. La délégation irakienne, soulignant l'importance des activités de remise en valeur des terres, a suggéré que la FAO organise en Irak un séminaire sur l'irrigation et le drainage.

219. Plusieurs délégations ont également souligné que la FAO devait se tenir au courant des techniques modernes, par exemple en ce qui concerne l'utilisation conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, notamment les techniques de drainage vertical par forage de puits instantanés, l'irrigation par aspersion, la lutte contre l'évaporation et les infiltrations, et les modifications atmosphériques; ce dernier sujet pourrait être étudié en collaboration avec l'OMM et l'UNESCO.

f) Mécanisation et accroissement de la production agricole

220. La Conférence, ayant examiné le document de travail NERC/68/8 sur la mécanisation et l'accroissement de la production agricole, reconnait l'importance de la mécanisation et souligne la difficulté d'importer le matériel voulu, étant donné la pénurie de devises étrangères. Elle s'est particulièrement intéressée aux problèmes de formation des ouvriers et contremaîtres en matière de fonctionnement et d'entretien des machines agricoles, ainsi que des exploitants, vulgarisateurs, dirigeants de coopératives, etc., en matière d'utilisation et de gestion de ce matériel. Une assistance a été demandée pour la création à cette fin de centres nationaux de formation. Il a été suggéré que les pays de la Région envisagent les moyens de reconnaître ce type de préparation afin d'encourager les étudiants et les responsables à acquérir les connaissances et aptitudes pratiques requises.

221. La Conférence insiste sur les difficultés que soulève dans la Région la fourniture d'un stock suffisant de pièces de rechange. La mise en place de systèmes satisfaisants de distribution des pièces de rechange pose partout des problèmes, même lorsque des dispositions légales garantissent en principe l'obtention des pièces indispensables.

222. Les difficultés dues au manque d'outils spécifiquement conçus en fonction des conditions existant dans la Région, ainsi qu'au fait que l'on importe toute sorte de machines, parfois inutilisables, ont été évoquées à maintes reprises. En coopération avec la FAO et d'autres institutions intéressées, les pays de la Région doivent s'attacher sérieusement aux questions de cet ordre.

D. ORIENTATION DU TRAVAIL DE LA FAO

Introduction

223. Le présent chapitre regroupe les principales recommandations adoptées par la Conférence, en particulier celles qui intéressent les problèmes à résoudre sur le plan régional. On s'est efforcé de formuler ces recommandations de façon que chacune d'entre elles forme autant que possible un tout. En outre, un système de renvois permet de la situer dans le corps du texte. En raison du volume limité des fonds disponibles, le nombre de recommandations figurant dans le présent chapitre a dû être réduit au minimum. Différentes sections du rapport contiennent également des recommandations dont le caractère prioritaire varie selon les pays. Certaines d'entre elles se prêtent cependant assez facilement à une action sur des bases nationales. Un résumé des recommandations est joint au présent chapitre, avec indication de la partie à laquelle une action est demandée, qu'il s'agisse des gouvernements, de la FAO ou des deux. De façon générale, la Conférence a fait siennes les recommandations de la Commission régionale de la FAO pour le Proche-Orient et ses décisions en la matière figurant dans les sections pertinentes du présent rapport.

Domaines d'action prioritaire

224. Les recommandations figurant dans le présent chapitre possèdent toutes une caractéristique particulière : elles sont orientées vers les cinq domaines d'action prioritaire proposés par le Directeur général et pleinement approuvés par la Conférence. Comme il est extrêmement important de concentrer l'action dans quelques secteurs choisis, les recommandations concernant les cinq domaines prioritaires, qui figurent aux paragraphes 82 à 87 du rapport, sont également synthétisées dans le présent chapitre.

Plan indicatif mondial

225. La première étape des travaux, à savoir l'établissement des études régionales, étant terminée, on passe maintenant à la deuxième étape qui consiste à les regrouper en une étude mondiale qui sera présentée à la quinzième session de la Conférence de la FAO en novembre 1969.

226. Il a été suggéré que chaque pays de la Région constitue un comité interministériel chargé d'examiner l'étude sur le Proche-Orient à la lumière de son plan national et de tenir compte de la stratégie à long terme prévue dans l'étude pour formuler les programmes et politiques de développement agricole.

227. L'étude sur le Proche-Orient doit être révisée, à des intervalles appropriés, en fonction des renseignements et données supplémentaires disponibles et de l'évolution de la situation des pays.

Mesures à prendre

228. Le Sous-Directeur général chargé du Département du développement a expliqué, dans le cadre de la réorganisation de la FAO et du nouveau Département qu'il dirige, comment les résolutions adoptées, ainsi que les exigences, requêtes et désirs exprimés au cours de la Conférence régionale, pourraient être traduits en termes de programmes par le Directeur général. Il a insisté sur les nouvelles procédures visant l'assistance technique et les études de pré-investissement, tant au titre du programme ordinaire de l'Organisation que des divers programmes et projets sur le terrain.

229. Le Sous-Directeur général a montré qu'en ce qui concerne la formulation de ces deux grandes catégories de programmes, la Conférence régionale représente l'étape la plus importante; mais il a insisté sur le fait qu'elle ne constitue en réalité qu'une étape d'un processus continu. Le dialogue sur les questions de programmes, amorcé à cette Conférence entre les gouvernements et le Directeur général, doit se poursuivre en permanence entre les conférences, et le Bureau régional servira d'intermédiaire pour assurer cette continuité.

I. RECOMMANDATIONS FORMELLES

RECOMMANDATION No 1

Utilisation de l'arabe comme langue de travail de la FAO

Partie en cause:

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Notant les progrès réalisés en ce qui concerne l'introduction de l'arabe comme langue de travail d'usage restreint à la FAO,

Prend acte de la généreuse contribution offerte par la Ligue des Etats arabes : établissement d'une liste de traducteurs et d'interprètes et concours apporté à la FAO pour le recrutement des interprètes et traducteurs nécessaires à l'occasion de la Conférence ; traduction en arabe des volumes I et II des textes fondamentaux (Acte constitutif, Règlement général, Règlement financier, Règlement intérieur, etc.) et de la deuxième partie du Rapport du Représentant régional de la FAO à la Conférence régionale ; contribution de 35 000 dollars à titre de participation aux frais d'interprétation lors de la quinzième session de la Conférence de la FAO en novembre 1969,

Recommande que le Directeur général de la FAO envoie un questionnaire aux gouvernements intéressés afin de connaître leur opinion sur l'ordre de priorité à accorder aux diverses catégories de documents, publications et correspondance,

FAO : PU,
DCCPA

Invite instamment le Directeur général de la FAO à soumettre la version en langue arabe de textes fondamentaux aux organes compétents de l'Organisation pour adoption officielle, et

FAO : Conseiller juridique

Exprime l'espoir que le Directeur général de la FAO continuera de chercher à obtenir les fonds nécessaires afin de se rapprocher d'une utilisation plus générale de la langue arabe.

FAO : ODG

Voir aussi les paragraphes 69 - 76.

RECOMMANDATION No 2

Les cinq domaines d'action prioritaire

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Appuyant les propositions du Directeur général de la FAO tendant à concentrer les activités de la FAO sur les cinq domaines d'action prioritaire ci-après durant le prochain exercice :

- i) Utilisation accrue des nouvelles variétés céréalières à haut rendement
- ii) Réduction du déficit protéique
- iii) Prévention du gaspillage
- iv) Mobilisation des ressources humaines des zones rurales
- v) Augmentation des recettes extérieures et économies de devises

Partie en cause :

Notant que la désignation des cinq domaines de concentration des efforts n'amènera pas à négliger les autres secteurs, qu'il s'agit simplement de tracer les grandes lignes d'une stratégie de l'action et que des projets n'appartenant pas à ces cinq domaines pourront être également nécessaires,

Reconnaisant que, comme les ressources disponibles ne permettront de satisfaire qu'une part limitée des besoins des gouvernements, il sera nécessaire de fixer un ordre de priorité au sein des cinq domaines d'action choisis,

Recommande que les gouvernements précisent leurs besoins prioritaires d'assistance pour les programmes tant nationaux que régionaux, en tenant le plus possible compte des cinq domaines clés énumérés ci-dessus, afin que, grâce à la collaboration des pays entre eux et avec le Directeur général de la FAO, le développement agricole tire le maximum de profit des ressources disponibles.

FAO/
Gouvernements

Voir aussi les paragraphes 82 - 87, 109.

RECOMMANDATION No 3

Statut juridique des conférences régionales

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause :

Prenant note des efforts déployés pour répondre aux nombreuses suggestions formulées lors de précédentes sessions pour améliorer l'efficacité des conférences régionales,

Souligne l'importance croissante des conférences régionales en tant que forum pour l'examen des problèmes et des besoins régionaux, la nécessité qui en découle d'examiner leurs pouvoirs et leur mandat en égard à leur rôle principal qui consiste à donner des avis au Directeur général pour la préparation de ses propositions d'ensemble relatives au Programme de travail et budget de la FAO, et enfin la nécessité d'examiner leurs relations futures avec les commissions techniques régionales de la FAO aussi bien qu'avec les commissions économiques régionales des Nations Unies, en vue d'apporter une contribution essentiellement pratique à l'intégration et au développement socio-économiques généraux.

FAO : ODG

Partie en cause:

Se félicite de la décision de la Conférence de la FAO qui est convenue à sa quatorzième session que le Directeur général préparerait un énoncé révisé des pouvoirs et du mandat des conférences régionales, à soumettre au Comité des questions constitutionnelles et juridiques ;

FAO : ODG

Recommande que les conférences régionales aient un statut juridique et que leurs principales fonctions et leur mandat soient définis avec précision ;

FAO : ODG

Invite instamment le Directeur général à préparer un énoncé révisé des pouvoirs, fonctions et mandat des conférences régionales, à soumettre au Comité des questions constitutionnelles et juridiques de la FAO ;

FAO : ODG

Exprime l'espoir que ce texte sera prêt en temps voulu pour que la Conférence l'examine au cours de sa quinzième session qui doit avoir lieu en novembre 1969.

FAO : ODG

Voir aussi les paragraphes 60 - 68.

RECOMMANDATION No 4

Préparation des conférences régionales

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Notant que les conférences régionales jouent un rôle capital dans la formulation de politiques de développement agricole de la Région,

Considérant le rôle important des commissions et réunions techniques dans l'orientation de ces politiques,

Recommande que le Directeur général de la FAO prenne des mesures appropriées pour que les commissions et comités techniques tiennent leurs réunions avant la conférence régionale de façon que les délégués à cette conférence puissent être parfaitement informés des progrès de la technologie et de leur incidence sur le développement agricole ;

FAO : AS

Invite instamment les gouvernements des Etats Membres à utiliser pleinement toutes les conclusions et recommandations formulées par ces réunions techniques préalables pour préparer leurs délégations aux conférences régionales.

Gouvernements

Voir aussi les paragraphes 60 - 68.

RECOMMANDATION No 5

Commission de l'alimentation et de la nutrition au Proche-Orient

Partie en cause:

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Insistant sur l'importance croissante que présente l'établissement de politiques alimentaires et nutritionnelles équilibrées pour les pays de la Région,

Convaincue que la création d'une Commission régionale de l'alimentation et de la nutrition conduirait à créer des comités nationaux ou à améliorer ceux qui existent déjà et favoriserait une coopération régionale indispensable pour la planification des politiques alimentaires et agricoles,

Constatant que l'OMS n'est pas en mesure de collaborer officiellement pour l'instant à la création de la Commission qu'a recommandée la huitième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient,

Notant aussi qu'il est nécessaire de former à différents niveaux diverses catégories d'agents de la nutrition et d'inclure la nutrition dans le programme de formation des agronomes,

Prie le Directeur général de la FAO d'oeuvrer en vue de la création d'une Commission de l'alimentation et de la nutrition pour le Proche-Orient comme organe statutaire de la FAO,

FAO : NU

Accueille favorablement l'offre avancée par l'OMS de collaborer aux travaux de la Commission,

FAO : IAL/NU

Demande au Directeur général de la FAO de réunir un séminaire de niveau élevé sur les politiques et la planification alimentaires aussitôt que possible après que le Conseil aura approuvé la création de la Commission,

FAO : NU

Prie instamment les gouvernements membres de créer un service de la nutrition au sein du Ministère de l'agriculture ou d'un autre ministère compétent en matière d'agriculture et de planification, d'instituer des comités nationaux de l'alimentation et de la nutrition, et de donner suite aux recommandations de la huitième Conférence régionale touchant la formation des agents de la nutrition et de l'économie familiale à différents niveaux.

Gouvernements

Voir aussi les paragraphes 111, 114, 126, 137, 181.

RECOMMANDATION No 6

Commission de la production et de la santé animales
au Proche-Orient

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause :

Reconnaissant la grande importance de l'industrie de l'élevage pour le développement et le bien-être du Proche-Orient, l'urgence de remédier aux graves carences d'aliments protéiques, la nécessité de mettre les Etats Membres en mesure de coordonner leurs politiques et plans dans ce domaine, de coopérer pour exécuter les projets de recherches, de formation et de développement qui ont un caractère régional, d'assurer la diffusion dans toute la Région des résultats des travaux entrepris dans le cadre des différents projets ou effectués par des institutions de recherche dans ce domaine et les domaines voisins, et enfin de disposer d'informations à jour sur les questions de production et de santé animales intéressant la Région,

Recommande :

a) Que les gouvernements :

acceptent l'invitation officielle à devenir membres de la Commission que la FAO leur a récemment adressée, et se fassent représenter par de fortes délégations à la première réunion de la Commission qui doit avoir lieu au début de 1969.

Gouvernements

b) Que le Directeur général de la FAO :

i) veille à ce que des moyens suffisants soient obtenus pour que la Commission reçoive l'appui technique et les autres services nécessaires, soit au titre d'un projet régional du PNUD soit à l'aide de quelque autre source de fonds ;

FAO

ii) facilite en priorité et avec une aide appropriée du PNUD, la création d'instituts nationaux de la production animale dans les pays de la Région du Proche-Orient où il n'en existe pas, et organise la coordination des activités de ce réseau d'instituts par l'intermédiaire de la Commission de la production et de la santé animales de la FAO au Proche-Orient.

FAO

Voir aussi les paragraphes 111, 115, 144 - 148.

RECOMMANDATION No 7

Commission de la mobilisation des ressources humaines
pour le développement rural au Proche-Orient

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause:

Notant la prédominance des populations rurales dans la Région et le niveau de vie peu élevé d'une grande partie d'entre elles,

Notant en outre l'insuffisance des efforts de développement du facteur humain du point de vue de la sociologie, de la culture, de l'information et de l'organisation, et la faiblesse des mesures prises pour faire participer les agriculteurs, les femmes et les jeunes ruraux à l'établissement et à l'exécution des projets entrepris à leur intention,

Reconnaissant que l'amélioration des niveaux de vie requiert des mesures tendant à former et organiser les familles d'agriculteurs et à leur fournir les stimulants, moyens et services nécessaires pour accroître la production et les revenus,

Préoccupée par l'exode des populations rurales vers les zones urbaines et par les perturbations qui s'ensuivent dans les zones rurales comme dans les zones urbaines,

Rappelant que, d'après les conclusions préliminaires de la section du Plan indicatif mondial concernant le Proche-Orient, le manque de personnel qualifié et les faiblesses d'organisation et de structure constituent des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs dudit Plan,

Rappelant en outre que la "mobilisation des ressources humaines pour le développement rural" est l'un des cinq domaines de concentration des efforts sélectionnés par le Directeur général, pour les prochaines années,

Recommande que le Directeur général prenne les mesures nécessaires en vue de créer prochainement une Commission de la mobilisation des ressources humaines pour le développement rural au Proche-Orient, FAO : RU

Invite instamment tous les intéressés à orienter tous les projets de développement en harmonie avec ce thème.

FAO/
Gouvernements

Voir aussi les paragraphes 111, 116, 127

RECOMMANDATION No 8

Commission des pêches pour le Proche-Orient

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause:

Reconnaissant qu'il est urgent d'accélérer dans la Région l'action en vue de développer les ressources halieutiques, étant donné notamment le rôle que peuvent jouer les produits de la pêche pour combler le grave déficit protéique,

Reconnaissant qu'il existe des problèmes d'intérêt commun pour les pays du Proche-Orient en ce qui concerne les pêches des bassins du Nil, du complexe Euphrate-Tigre et de l'Indus, ainsi que les pêches maritimes de la Région,

Reconnaissant en outre que les pays du Proche-Orient ne constituent qu'une petite partie des membres du Conseil général des pêches pour la Méditerranée et de la Commission des pêches pour l'océan Indien, et que ces organes ne sont par conséquent pas en mesure de promouvoir une action coordonnée et concertée pour le développement des pêches au Proche-Orient,

Recommande au Directeur général de la FAO de prendre les mesures voulues pour assurer la prompte institution d'une Commission régionale FAO des pêches pour le Proche-Orient, chargée d'encourager le développement rapide et coordonné des ressources halieutiques de la Région.

FAO

Voir aussi les paragraphes 111, 117, 163 - 165

RECOMMANDATION No 9

Institut régional de la commercialisation pour le Proche-Orient

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause:

Notant que, bien que plusieurs gouvernements de la Région aient consenti des efforts notables pour instituer de nouveaux services de commercialisation et améliorer le réseau régional de transports il reste nécessaire d'améliorer encore les systèmes de commercialisation dans de nombreux pays du Proche-Orient,

Partie en cause :

Soulignant les rapports qui existent entre la promotion des exportations, la commercialisation et l'expansion de la production de fruits et de légumes qui s'observe actuellement au Proche-Orient et en Afrique du Nord, et la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'améliorer la qualité des fruits et des légumes exportés, notamment en introduisant de nouvelles méthodes de classement par qualités et d'emballage, en réduisant le coût de la production et en accroissant le volume des ventes de manière à leur assurer une position plus concurrentielle sur le marché international,

Prie le Directeur général de la FAO et le Gouvernement libanais de négocier avec le PNUD (FS) les premières étapes du financement de l'Institut de recherche, de formation et de démonstration en matière de commercialisation à Beyrouth (Liban), ainsi que l'avaient déjà recommandé les Conférences régionales de la FAO tenues à Damas (1958) et à Téhéran (1960),

FAO/Liban

Recommande que la proposition de projet PNUD/AT concernant l'institution d'un service consultatif pour la production, la commercialisation et l'exportation des fruits et des légumes, qui sera examinée par la Commission de l'horticulture pour le Proche-Orient à sa prochaine session (octobre 1968), soit également soumise au Séminaire sur les programmes, les procédures et l'organisation de la commercialisation, qui se tiendra en novembre 1968 à Beyrouth également,

FAO : RU
Gouvernements

Recommande que les activités de la FAO dans ce secteur soient élargies proportionnellement à l'importance que revêtent les problèmes de la commercialisation pour les gouvernements de la Région

FAO : RU

Voir aussi les paragraphes 111, 118, 167.

RECOMMANDATION No 10

Institut régional de la production végétale et de la protection des plantes pour le Proche-Orient

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Reconnaissant l'importance de la coordination des activités de recherche et de formation concernant la production végétale et la protection des plantes, et d'un échange de renseignements et d'expériences entre les chercheurs spécialisés de la Région,

Partie en cause :

Considérant que la recherche et la formation dans les disciplines susmentionnées sont actuellement insuffisantes dans de nombreux pays de la Région qui ne disposent pas des ressources voulues pour pouvoir s'occuper séparément des divers aspects de ces activités,

Notant que la Commission de la protection des plantes pour le Proche-Orient à sa deuxième session, tenue en Libye en 1967, a examiné la possibilité de créer un Institut régional de la protection des plantes avec l'assistance du PNUD (FS),

Recommande que le Directeur général de la FAO prenne les mesures nécessaires pour créer, avec l'aide du PNUD (FS), un Institut régional pour le Proche-Orient chargé d'effectuer et de coordonner des travaux de recherche scientifique sur la production végétale et la protection des plantes, et d'assurer la formation de travailleurs dans ce secteur,

FAO : PL

Demande instamment aux Etats Membres de la Région de créer des instituts nationaux dans le cadre de l'Institut régional,

Gouvernements

Prie en outre le Directeur général de la FAO de se consulter avec les pays intéressés au sujet de l'emplacement du Bureau de coordination,

FAO/
Gouvernements

Convient que si plusieurs pays tenaient à accueillir ce Bureau sur leur territoire, il faudrait accorder la préférence à un pays ne possédant pas encore d'institut de ce genre.

FAO/
Gouvernements

Voir aussi les paragraphes 118, 153 - 156 .

RECOMMANDATION No 11

Institut régional de recherche et de formation en matière de statistique

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause :

Reconnaissant qu'il importe de développer et d'améliorer les statistiques alimentaires et agricoles pour faciliter la planification du développement de l'agriculture et comme condition essentielle des activités relatives aux domaines d'action prioritaire proposés par le Directeur général,

Constatant les lacunes existant dans les statistiques du point de vue de la portée, de la qualité et de l'actualité,

Reconnaissant le problème que pose la pénurie de statisticiens suffisamment qualifiés aux niveaux intermédiaire et supérieur, et l'existence de problèmes communs de technique statistique dus aux conditions régnant dans la Région,

Partie en cause :

Appuie le projet de créer à Bagdad, avec l'aide du PNUD (FS) un Institut régional de formation et de recherche en matière de statistiques,

FAO/PNUD

Se félicite que le Gouvernement irakien ait présenté au PNUD (FS) la demande y relative,

Recommande que le Directeur général sollicite le PNUD et s'emploie à faire donner suite à cette demande dans les plus brefs délais, afin que les pays reçoivent une assistance en temps voulu pour préparer et effectuer les recensements agricoles de 1970, qui sont considérés comme indispensables pour combler bon nombre de lacunes dans les statistiques et servir de cadre à l'exécution de divers types d'enquêtes, et

FAO

Juge indispensable de poursuivre le projet régional de formation statistique entrepris avec l'aide du PNUD (Assistance technique), en attendant que l'Institut dont la création est recommandée fonctionne effectivement.

Voir aussi les paragraphes 118, 139 - 143.

RECOMMANDATION No 12

Institut régional des pêches pour le Proche-Orient

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Rappelant que la Conférence des fonctionnaires des pêches des pays du Proche-Orient, réunie à Koweit en octobre 1966, a recommandé de créer un institut régional des pêches pour promouvoir un programme coordonné en vue de l'exploitation des ressources halieutiques des golfes, et d'envoyer une mission d'étude dans les pays du Proche-Orient riverains des golfes situés au nord-ouest de l'océan Indien, en vue d'étudier les possibilités de créer un tel institut,

Notant que la Commission des pêches de l'océan Indien, ayant été saisie de la question, s'est déjà prononcée,

Considérant à la réflexion que l'institut proposé pourrait utilement se charger à la fois des questions intéressant les pêches maritimes et les pêches intérieures dans la région,

Demande que le Directeur général de la FAO prenne rapidement des mesures pour organiser la mission d'étude et adopte toutes autres dispositions appropriées en vue de la prompte création de l'institut qui s'occupera des pêches maritimes et intérieures,

FAO:FI

Invite en outre les Etats Membres à coopérer pleinement entre eux et avec la FAO dans ce domaine.

FAO/
Gouvernements

Voir aussi les paragraphes 117, 163 - 165.

RECOMMANDATION No 13

Projet concernant l'amélioration et la production
du blé et de l'orge au Proche-Orient

Partie en cause:

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Considérant la grande importance des cultures de blé et d'orge dans la région du Proche-Orient et le succès remarquable obtenu jusqu'ici en ce qui concerne l'essai et l'introduction de variétés de blé à haut rendement, qui ont directement causé les progrès spectaculaires enregistrés pour la production de cette céréale,

Notant que ce succès a été rendu possible par la persévérance et les efforts combinés des Etats Membres aidés par certains pays développés et par la FAO dans le cadre du projet pour l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient, exécuté au titre de la CMCF en étroite collaboration avec la Fondation Rockefeller, la Fondation Ford et l'Agence suédoise pour le développement international,

Observant qu'il subsiste de nombreux problèmes en ce qui concerne l'emploi généralisé des variétés à haut rendement déjà mises au point et la recherche continue de variétés améliorées adaptées aux conditions de culture irriguée et de culture sèche,

Réitérant les recommandations formulées à ce sujet par les septième et huitième Conférences régionales pour le Proche-Orient,

Recommande :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| i) de poursuivre et d'intensifier le projet pour l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient et de l'étendre aux autres grandes céréales alimentaires telles que le riz, le maïs et le sorgho; | FAO : PL,
FFHC/UNDP |
| ii) de concentrer les efforts sur la mise au point de variétés et de techniques agricoles convenant aux régions à cultures non irriguées qui constituent la majeure partie de la zone de culture du blé et, | FAO/
Gouvernements |
| iii) d'entreprendre, par des plans et projets appropriés, des travaux relatifs à la diversification de l'agriculture sur les terres marginales. | FAO/
Gouvernements |

RECOMMANDATION No 14

Projet relatif à l'amélioration des légumes et à la production de semences au Proche-Orient

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Notant avec satisfaction les résultats préliminaires du projet relatif à l'amélioration des légumes et à la production de semences dans la Région du Proche-Orient,

Soulignant l'importance que présente la production de légumes pour faire face à la demande locale croissante et comme moyen de se procurer des devises étrangères grâce aux exportations,

Considérant que le faible niveau de la production par unité de surface est essentiellement dû au manque de semences de bonne qualité de variétés à haut rendement et au fait que les méthodes modernes de culture améliorée n'ont pas encore été adaptées aux conditions régionales,

Recommande que le Directeur général de la FAO étudie toutes les possibilités de donner suite au projet et d'élargir les activités à ce titre.

FAO : PL

Voir aussi les paragraphes 120 - 154.

RECOMMANDATION No 15

Lutte contre le criquet pèlerin

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Préoccupée par la grave menace que font peser les criquets pèlerins et l'ampleur des dégâts qu'ils peuvent causer s'ils ne sont pas combattus en temps et lieu opportuns et si leurs effets ne sont pas réduits au maximum,

Notant les difficultés rencontrées pour combattre les attaques soudaines des acridiens, en particulier les difficultés de financement et de devises qui entravent fortement les opérations,

Invite le Directeur général de la FAO à demander au Conseil ou à la Conférence de l'Organisation de mettre à sa disposition un fonds d'urgence suffisant pour aider tout pays ou groupe de pays de la zone d'invasion du criquet pèlerin. Les modalités de gestion de ce fonds devraient être assez souples pour permettre au Directeur général de venir en aide le plus rapidement possible aux pays frappés par le fléau;

FAO : PL

Partie en cause :

Demande en outre qu'un appel en faveur de ce fonds soit également adressé aux pays extérieurs à la Région qui sont susceptibles d'être directement ou indirectement touchés par la menace acridienne.

FAO

Voir aussi les paragraphes 122 - 132.

RECOMMANDATION No 1.6

Développement de terres arides et semi-arides

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Notant que les terres arides et semi-arides occupent de vastes zones disséminées dans le monde entier, en particulier dans les pays de la Région, et que plusieurs d'entre elles pourraient être utilisées à des fins productives pour le bien-être de l'homme,

Considérant que certaines de ces zones étaient autrefois couvertes de jardins et de forêts, et sont devenues désertiques après la destruction de la végétation,

Considérant que les pays de la Région souhaitent explorer les possibilités de convertir ces déserts en terres productives, sur des bases scientifiques et solides, afin d'améliorer la condition économique et sociale des populations sans devoir compter uniquement sur les ressources pétrolières, lorsqu'il en existe,

Désireuse d'obtenir à cet égard la collaboration de la FAO, de l'Unesco et d'autres institutions des Nations Unies,

FAO

Recommande que le Directeur général de la FAO prenne les mesures voulues pour aider à activer les études scientifiques, techniques et économiques visant le développement et l'utilisation des terres arides et semi-arides,

Demande au Directeur général d'établir les liaisons nécessaires avec l'Unesco, le PNUD, le PAM et d'autres organismes des Nations Unies afin de trouver des appuis financiers pour l'exécution des études précitées.

Voir aussi le paragraphe 151.

RECOMMANDATION No 17

Utilisation des terres et des eaux

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Se référant aux délibérations de sa huitième session sur les problèmes que pose l'utilisation des terres et des eaux dans la Région, pour les cultures sèches comme pour les cultures irriguées,

Confirme l'importance capitale de ces problèmes, en particulier celui de la salinité,

Note avec plaisir que la première session de la Commission régionale de l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient a été organisée en 1967, ainsi qu'il avait été demandé, et approuve les conclusions figurant dans le rapport de ladite session,

Exprime sa satisfaction d'apprendre que le Directeur général a pris les dispositions budgétaires nécessaires pour que la deuxième session de la Commission puisse être organisée durant le présent exercice, comme la Conférence de la FAO l'avait recommandé à sa quatorzième session,

Est heureuse de constater que plusieurs Etats Membres ont déjà créé des comités nationaux de l'utilisation des terres et des eaux, conformément à la Recommandation No 1 de la première session de la Commission,

Recommande que les pays de la Région qui ne l'ont pas encore fait créent de tels comités,

Gouvernements

Recommande que le Directeur général de la FAO poursuive les négociations entreprises avec le PNUD, en vue d'organiser au début de 1969 la réunion technique préparatoire mentionnée aux derniers paragraphes de la Recommandation No 2 de la première session de la Commission et dont la tâche sera de passer en revue tous les projets PNUD/FAO achevés, en cours d'exécution ou approuvés en matière d'utilisation des terres et des eaux dans la Région et de dresser, le cas échéant, une liste de projets supplémentaires qui paraîtraient indispensables pour couvrir les principaux domaines dans lesquels il serait reconnu qu'une action ultérieure s'impose.

FAO : LA

RECOMMANDATION No 18

Commerce des produits agricoles à l'intérieur de la Région

Partie en cause :

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Notant que l'étude provisoire sur le Proche-Orient effectuée dans le cadre du Plan indicatif mondial de la FAO pour le développement agricole indique que les perspectives du marché mondial sont limitées pour bon nombre des principaux produits agricoles exportés par la Région,

Notant en outre que les produits susceptibles d'être importés par certains pays sont précisément ceux qu'exportent d'autres pays de la Région et que le souci exagéré d'une autosuffisance nationale obtenue grâce au remplacement des importations par des produits locaux peut conduire à une production peu efficace et d'un coût élevé,

Souligne les possibilités et l'importance d'un accroissement du commerce intra-régional des produits agricoles bruts et transformés,

Prend note du travail déjà accompli dans ce domaine par la Ligue des Etats arabes,

Accueille favorablement la recommandation de la quatrième session de la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient, invitant la FAO à procéder à une étude sur l'intégration des secteurs céréales et élevage dans la Région, qui semblent offrir des possibilités particulièrement favorables pour l'accroissement du commerce intra-régional,

FAO : CO, EA

Recommande que les gouvernements envisagent la nécessité de créer un centre de compensation pour faciliter les paiements internationaux, ce qui constitue un préalable important à l'expansion du commerce intra-régional,

Gouvernements

Recommande que les gouvernements adoptent des politiques commerciales favorables à l'augmentation du commerce intra-régional, notamment par l'octroi de préférences régionales et la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux pour les produits agricoles,

Gouvernements

Recommande que la FAO, en collaboration avec les gouvernements nationaux et les autres organisations internationales compétentes, mène à terme aussi rapidement que possible l'étude sur les secteurs céréales et élevage et entreprenne aussi d'autres études pour donner suite à l'étude susmentionnée et examiner les perspectives d'accroissement du commerce intra-régional pour d'autres produits agricoles.

FAO/Gouvernements

RECOMMANDATION No 19

Colloque et institut de formation en matière d'engorgement,
de salinité du sol et de mise en valeur des terres

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause :

Préoccupée du grave et vaste problème que posent l'engorgement, la salinité du sol et la mise en valeur des terres dans la Région,

Soulignant la nécessité d'une formation spécialisée à tous les niveaux et d'une approche systématique de ces deux problèmes parmi les pays de la région,

Recommande que le Directeur général de la FAO organise, à une date prochaine, un colloque sur l'engorgement, la salinité du sol et la mise en valeur des terres, sous l'égide de la Commission FAO de l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient, en vue de l'établissement d'un institut régional qui se spécialisera dans l'étude des problèmes d'engorgement, de salinité du sol et de mise en valeur des terres ainsi que dans la formation du personnel technique à tous les niveaux;

FAO : LA

Recommande en outre que les Etats Membres de la Région mettent à profit les possibilités d'action coordonnée qu'offre dans cet important domaine la Commission de l'utilisation des terres et des eaux,

Gouvernements

Prend note avec gratitude de l'aimable invitation faite par l'Irak de tenir dans ce pays le colloque susmentionné.

Voir aussi le paragraphe 152.

RECOMMANDATION No. 20

Colloque sur l'agriculture en milieu aride et semi-aride

La neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

Partie en cause :

Rappelant la recommandation qu'elle a faite à sa huitième session de convoquer un colloque sur l'arido-culture,

Confirmant la grande importance que revêt l'arido-culture en vue d'un développement rationnel et rapide de l'agriculture dans la Région,

Recommande que le Directeur général de la FAO prenne dès que possible les dispositions voulues pour convoquer le colloque demandé,

FAO : LA

Recommande en outre que les Etats Membres de la Région fassent plus ample usage des possibilités d'action coordonnée qu'offre dans ce domaine la Commission FAO de l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient, et

Gouvernements

Prend note avec gratitude de l'invitation faite par le Gouvernement de la Jordanie de tenir dans ce pays le colloque proposé.

Voir aussi le paragraphe 151.

III. RECOMMANDATIONS FORMULEES DANS LE CORPS DU RAPPORT

a) QUESTIONS D'ORGANISATION

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause :</u>
<u>Utilisation de l'arabe comme langue de travail</u>		
R21. Approuve les mesures que le Directeur général se propose de prendre au sujet de l'utilisation de l'arabe comme langue de travail de la FAO mais réserve son accord quant au nombre des mots à traduire et quant à l'effectif de traducteurs et réviseurs à engager.	72	FAO: PU, CA
R22. Recommande que le Directeur général s'inspire des réponses au questionnaire mentionné dans la Recommandation No 1 pour choisir les documents et publications à traduire en arabe.	73	FAO: PU
R23. Réitère l'espoir exprimé par la huitième Conférence régionale pour le Proche-Orient que l'Organisation accordera progressivement à l'arabe dans les meilleurs délais le même statut que celui dont jouissent les autres langues de travail de l'Organisation.	76	FAO: ODG
R24. Le Directeur général espère que les gouvernements qui ont coutume d'écrire à la FAO en anglais ou en français continueront à le faire.	74	Gouvernements
<u>Collaboration avec les sources d'aide bilatérale</u>		
R25. Note avec plaisir que le Directeur général a déjà mené à bon port des négociations avec certains pays donateurs en vue de faire passer par l'entremise de la FAO leur aide au développement de l'agriculture.	93	FAO: AS
<u>Collaboration inter-institutions</u>		
R26. Note avec satisfaction que la collaboration entre la FAO et d'autres institutions des Nations Unies ne cesse de se renforcer; souligne que cette collaboration devrait tendre principalement à l'intégration du développement agricole et du développement d'autres secteurs connexes, ainsi qu'à l'élimination des chevauchements; en outre, la responsabilité particulière de la FAO en ce qui concerne l'élaboration de la politique alimentaire et agricole des Nations Unies doit être pleinement reconnue.	92	FAO: IAL
<u>Conférences régionales</u>		
R27. Approuve de façon générale les conclusions et recommandations du Comité <u>ad hoc</u> concernant le rôle et les fonctions des conférences régionales.	62	FAO: ODG
R28. Reconnaît qu'étant donné l'époque à laquelle se tiennent les conférences régionales, le Directeur général ne peut tenir compte pour préparer le programme de travail	64	FAO: ODG

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphue</u>	<u>Partie en cause :</u>
et le budget de l'exercice suivant, des recommandations qu'elles formulent au sujet des besoins à court terme et des cas d'urgence; invite instamment le Directeur général à rechercher des sources extra-budgétaires d'assistance afin de couvrir ces besoins et ces urgences.		
R29. Convient que les recommandations émanant des conférences régionales doivent être concises et traiter exclusivement des principales questions prioritaires intéressant la région.	65	Gouvernements/ FAO: AS
R30. Recommande que les conférences régionales de la FAO demeurent distinctes de celles de la Commission économique régionale des Nations Unies.	66	FAO: ODG
R31. Appuie sans réserves les propositions tendant à ce que la FAO et les Commissions régionales des Nations Unies se consultent au sujet de la planification et de la réorganisation des conférences régionales des deux organismes afin d'éviter autant que possible les chevauchements d'activités.	66	FAO: ODG , AS
R32. Rappelle aux Etats Membres combien il importe d'envoyer de fortes délégations aux conférences régionales et de bien préparer les travaux dans les pays pour assurer une bonne participation aux délibérations; suggère que les Etats Membres envisagent l'opportunité d'organiser, avant la conférence, des discussions entre services afin que les délégations nationales soient parfaitement informées des problèmes, de l'action en cours et des possibilités d'avenir.	67	Gouvernements
R33. Suggère qu'avant une conférence régionale les Etats Membres proposent, le cas échéant, des points à inscrire à l'ordre du jour et considère que cela contribuerait à mieux orienter les débats vers les besoins du secteur agricole dans les Etats Membres de la Région.	68	Gouvernements/ FAO: AS
R34. Convient unanimement de l'utilité du comité de rédaction et décide qu'à la prochaine conférence celui-ci devra être élu le même jour que les autres membres du Bureau; demande au Directeur général d'inscrire l'élection du comité de rédaction dans le projet d'ordre du jour qui sera établi pour la prochaine conférence et pour les suivantes.	231	FAO: AS
<u>Bureaux régionaux</u>		
R35. Convient de l'opportunité de maintenir le bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et de le renforcer pour améliorer la qualité de ses travaux; estime opportun de l'associer plus étroitement à la définition des politiques et au travail de planification et de le tenir plus pleinement informé de l'évolution de la FAO; souligne que l'effectif du bureau régional ne doit pas être amputé au profit d'autres régions insuffisamment dotées en personnel, mais qu'il faut au contraire l'augmenter lorsqu'il y a lieu.	38	FAO: ODG, AS
R36. Appuie sans réserve les propositions du Directeur général tendant à élargir les responsabilités des bureaux régionaux et à les investir des pouvoirs voulu.	39	FAO: ODG, AS

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause :</u>
R37. Reconnaît que les bureaux régionaux et les missions dans les pays sont complémentaires.	40	FAO: AS
R38. Approuve l'énoncé des obligations, responsabilités et fonctions des représentants régionaux et des fonctionnaires détachés des divisions qui figure dans le document de travail NERC 68/9.	41	FAO: ODG, AS
R39. Est en outre d'avis qu'un représentant régional doit assurer la surveillance générale des opérations de la FAO dans les pays de la région en cause.	41	FAO : ODG, AS
R40. Accueille favorablement les propositions du Directeur général relatives au renforcement de la coordination entre la FAO et les Commissions économiques régionales des Nations Unies, mais n'appuie pas l'idée d'une fusion du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient avec une Commission économique régionale ou tout autre bureau régional des Nations Unies.	49	FAO: ODG
R41. Accueille avec faveur la proposition tendant à instaurer une collaboration fructueuse entre la FAO et le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth; invite le Directeur général à prendre des mesures appropriées en ce sens et à examiner avec les Nations Unies la possibilité de renforcer ledit Bureau en vue spécialement de cette collaboration.	52	FAO: IAL
<u>Réorganisation des services du Siège de la FAO</u>		
R42. Approuve la création au Siège d'un Département du développement. Le Directeur général a donné l'assurance que la création de ce département n'est pas l'indice d'une tendance excessive à la centralisation.	33	FAO: ODG
R43. Le Directeur général a donné en outre l'assurance que la réorganisation laisse une marge de souplesse qui permettra de procéder aux modifications nécessaires en fonction des situations nouvelles et de l'expérience acquise.	34	FAO: ODG
<u>Conseillers agricoles principaux</u>		
R44. Se félicite que le Directeur général entende poursuivre les consultations avec le PNUD et appuie sans réserve son projet d'explorer avec le PNUD les possibilités de répartir entre les deux organismes le coût des conseillers agricoles principaux, restant entendu que ces agents relèveront de la seule FAO et seront soumis uniquement à son contrôle.	58	FAO: ODG, AS

b) PROGRAMME DE TRAVAIL

Financement de l'agriculture

R45. Appuie la politique du Directeur général visant à renforcer la coopération de la FAO avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ainsi qu'avec les Banques régionales de développement;

168 FAO: IC

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause :</u>
accueille favorablement la création du Centre d'investissement et espère que ces arrangements aboutiront à gonfler les sources extérieures de financement disponibles pour le développement agricole des pays du Proche-Orient.		
R46. Prend acte avec satisfaction du fait que le Président de la BIRD a assuré le Directeur général qu'il avait l'intention de développer davantage encore les activités de la Banque dans le secteur agricole et, à cette fin, de donner plus d'ampleur au Programme de coopération FAO/BIRD; note que les principales activités du Programme ont connu en 1968 une forte expansion dans les pays de la Région et espère que cet effort accru se traduira dans un proche avenir par l'approbation d'un volume beaucoup plus important de prêts et de crédits pour des projets agricoles.	169	FAO: IC
R47. Juge utiles les mesures prises pour orienter dans le sens des investissements les projets bénéficiant de l'appui du PNUD (FS) et espère que leur examen conjoint avec la Banque et le PNUD permettra, le moment venu, de mettre sur pied un grand nombre de projets d'investissement au bénéfice des pays de la région.	171	FAO: IC
<u>Commercialisation des produits agricoles</u>		
R48. Ne juge guère probable que le fait de laisser s'élever les prix à la production en éliminant les facteurs qui tendent à les maintenir artificiellement au-dessous du niveau du marché libre fasse naître des problèmes d'écoulement des excédents.	197	Gouvernements
R49. Recommande vivement aux gouvernements de créer un service de la commercialisation au sein du Ministère de l'agriculture ou de renforcer ce service s'il existe déjà.	198	Gouvernements
<u>Mécanisation agricole</u>		
R50. Demande une assistance pour la création de centres nationaux de formation des ouvriers, contremaîtres, agriculteurs, vulgarisateurs, dirigeants de coopératives, etc., en matière d'utilisation et d'entretien des machines agricoles.	220	FAO: AgS
R51. Suggère que l'on envisage de délivrer un diplôme ou certificat à ceux qui auront acquis une telle formation, afin d'encourager les étudiants et les responsables à suivre un enseignement théorique et pratique de cette nature.	220	Gouvernements
R52. Insiste sur les difficultés que soulève dans la Région la fourniture d'un stock suffisant de pièces de rechange.	221	Gouvernements
R53. Demande que les pays de la Région, en coopération avec la FAO et d'autres organismes intéressés, examinent soigneusement les difficultés dues au manque de machines agricoles spécifiquement conçues en fonction des conditions existant dans la Région, ainsi qu'au fait que l'on importe toute sorte de machines, parfois inutilisables.	222	Gouvernements/ FAO: AgS

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause:</u>
<u>Planification agricole</u>		
R54. Invite les gouvernements à constituer ou renforcer les services de planification agricole, tant au sein des ministères de l'agriculture que des services centraux de planification et autres organismes compétents.	138	Gouvernements
R55. Fait siennes les recommandations formulées à sa quatrième session par la Commission des statistiques agricoles pour le Proche-Orient, à l'effet de convoquer un séminaire pour discuter de la méthodologie suivie dans le Plan indicatif mondial de la FAO, relative au Proche-Orient pour l'étude.	139	Gouvernements
<u>Recherche agricole</u>		
R56. Signale la nécessité de renforcer la recherche agricole pure et appliquée, plus particulièrement cette dernière.	166	Gouvernements/ FAO: RU
R57. Souligne que la FAO doit se tenir au courant des techniques modernes, par exemple en ce qui concerne l'utilisation conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, notamment les techniques de drainage vertical par forage de puits instantanés, d'irrigation par aspersion et de lutte contre l'évaporation et les infiltrations; préconise l'étude des modifications atmosphériques, en collaboration avec l'OMM et l'Unesco.	219	FAO: LA, PL
R58. Souhaite que les progrès de la recherche agricole soient examinés lors de la prochaine conférence régionale pour le Proche-Orient.	166	FAO: RU, AS
<u>Production et santé animales</u>		
R59. Considérant qu'il s'agit d'une entreprise à long terme, souligne qu'il importe d'accorder une priorité plus élevée à l'expansion de l'élevage dans les plans nationaux.	214	Gouvernements
R60. Note la nécessité urgente d'améliorer les statistiques de l'élevage dans la Région pour faciliter une planification efficace du développement de l'élevage.	214	Gouvernements
R61. Attire l'attention sur le rôle que pourrait jouer la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient pour diffuser des renseignements intéressant la production et la santé animales, ainsi que la planification de l'élevage.	215	FAO: AN
R62. Souligne que les instituts de la santé animale au Proche-Orient devraient être élargis et que l'on devrait prendre des dispositions parallèles pour couvrir les activités relatives à la production animale.	215	Gouvernements/ FAO: AN
R63. Considère qu'il faudrait s'attacher davantage à former des spécialistes de l'élevage et de la production animale.	213	Gouvernements

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause :</u>
R64. Estime qu'il faudrait s'efforcer de mettre au point de nouvelles races de bétail adaptées aux diverses conditions de milieu dans la Région.	212	Gouvernements
R65. Est convenu que le développement de la production d'aliments pour les animaux à des prix économiques et une meilleure utilisation des terrains de parcours constituent les conditions préliminaires d'une évolution sensible de l'élevage dans la Région.	208	Gouvernements
R66. Insiste sur la nécessité d'améliorer l'utilisation des déchets de céréales et autres sous-produits de l'agriculture comme éléments de l'alimentation animale.	211	Gouvernements
R67. Insiste de même sur la nécessité de mieux utiliser les sous-produits d'origine animale provenant des abattoirs.	211	Gouvernements
R68. Appuie la demande d'aide de la Somalie pour la création d'un laboratoire de diagnostic vétérinaire et appelle l'attention de la Somalie sur la nécessité de présenter une demande officielle.	146	Somalie/FAO: AS
R69. Appuie sans réserve la demande d'assistance présentée au PNUD (FS) par la Syrie et visant la création d'un institut de recherche et de formation en zootechnie; espère qu'une fois mis sur pied, cet établissement deviendra l'un des éléments des instituts de la production animale dont la création est envisagée au Proche-Orient.	147	Syrie/FAO: AS
<u>Services d'experts conseils pour la solution de problèmes spéciaux</u>		
R70. Note avec satisfaction que le Directeur général entend demander à la Conférence de la FAO, lors de sa prochaine session, d'ouvrir des crédits à utiliser pour assurer aux Etats Membres ayant à résoudre certains problèmes particuliers les services d'experts conseils éminents.	81	FAO: ODG
<u>Criquet pèlerin</u>		
R71. Souligne avec la plus vive insistance qu'une vigilance continue et étroite est impérative pour limiter les ravages dus au criquet pèlerin; attache une importance spéciale à la nécessité d'une coopération régionale plus intense pour maîtriser ce fléau et d'efforts constants pour localiser les infestations et les combattre à la source.	129	Gouvernements/FAO: PL
R72. Souligne aussi que la vigilance ne devra nullement se relâcher une fois surmontée la présente crise; au contraire, les plans à long terme relatifs aux opérations permanentes d'enquête, de recherche et de lutte à mener dans les aires de reproduction devraient être convenablement renforcés.	130	Gouvernements/FAO: PL

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause :</u>
<u>Efforts de développement</u>		
R73. Demande aux Etats Membres de mobiliser des ressources accrues en vue de combler le déficit alimentaire et spécialement le déficit protéique; les invite instamment à collaborer de la façon la plus entière avec la FAO.	108	Gouvernements
<u>Programmes sur le terrain</u>		
R74. Insiste sur l'importance qui s'attache à ce que les gouvernements précisent quelles sont leurs priorités en matière d'assistance au développement et à ce qu'ils formulent et présentent officiellement les demandes d'assistance à satisfaire au moyen de ressources extra-budgétaires, en indiquant clairement les services et installations qu'ils sont eux-mêmes en mesure d'assurer.	86	Gouvernements
R75. Demande aux Etats Membres de s'attacher encore davantage à fournir les services et installations de soutien voulus afin que l'assistance technique demandée puisse être utilisée au mieux.	174	Gouvernements
R76. Souligne que les projets de développement, y compris ceux qui sont exécutés avec une assistance internationale, devraient faire l'objet non seulement d'évaluations périodiques, mais aussi d'une évaluation assurée par des spécialistes, qui pourrait avoir lieu vers le milieu de la période d'exécution du projet; invite les Etats Membres à collaborer pleinement avec la FAO à l'occasion de ces évaluations.	176	Gouvernements/ FAO: AS
R77. Le Directeur général a donné l'assurance qu'il veillerait à la stricte application des dispositions en vertu desquelles les experts de la FAO doivent consulter les gouvernements sur leur projet de rapport final avant de quitter le pays lorsque leur mission touche à son terme; en outre, les gouvernements doivent recevoir, peu de temps après l'achèvement des missions ou des projets, un exemplaire du résumé des conclusions et recommandations, surtout s'il paraît probable que la présentation formelle du rapport final prendra un certain temps.	175	FAO: AS
<u>Pêches</u>		
R78. Recommande instamment aux Etats Membres d'accorder la priorité qu'il mérite au développement des pêches à l'échelon national et régional.	163	Gouvernements
R79. Met l'accent sur l'urgence qu'il y a à organiser un centre régional de formation sur l'aménagement des pêches intérieures et la pisciculture au Proche-Orient.	164	FAO: FI
<u>Forêts</u>		
R80. Insiste sur le développement du rôle protecteur des ressources forestières de la région.	158	Gouvernements

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause :</u>
R81. Souligne tout particulièrement le rôle polyvalent de la forêt.	158	Gouvernements
R82. Fait sienne la recommandation de la cinquième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient tendant à organiser un séminaire sur le boisement avec des essences à croissance rapide, en particulier l'eucalyptus, dans les zones arides et semi-arides.	157(a)	FAC: FO
R83. Fait sienne la recommandation de la cinquième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient tendant à organiser un séminaire ou centre de perfectionnement où de hauts fonctionnaires des administrations forestières nationales et des services nationaux chargés des industries forestières, de la planification globale du développement économique et des activités connexes pourraient s'entretenir de la méthodologie mise au point en vue de s'assurer qu'elle fournit le maximum de renseignements nécessaires pour aider au développement de la foresterie et des industries forestières dans la Région.	157(b)	FAO: FO
R84. Invite les Etats Membres à continuer d'utiliser les services de l'Ecole des gardes forestiers de Lattaquié (Syrie).	159	Gouvernements
R85. Note avec reconnaissance l'offre généreuse du Gouvernement irakien d'octroyer des bourses à des étudiants pour leur permettre de suivre les cours de la Faculté d'agriculture et de foresterie de l'Université de Mossoul; conseille vivement aux Etats Membres de profiter de cette offre.	159	Gouvernements
R86. Recommande aux Etats Membres d'examiner les possibilités de créer des peuplements artificiels et prie la FAO d'aider les pays de la Région à atteindre cet objectif.	160	Gouvernements/ FAO: FO
R87. Demande instamment aux Etats Membres de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les phénomènes d'érosion dus à divers agents (vent, eau, culture intinérante, etc.) en appliquant des programmes appropriés d'aménagement des parcours et des forêts.	161	Gouvernements
<u>Mise en oeuvre des décisions de la Conférence</u>		
R88. Souligne l'importance de donner suite aux décisions et recommandations de la Conférence régionale en présentant des projets spécifiques.	228	Gouvernements
R89. Fait valoir que le dialogue sur les questions de programme, amorcé à la Conférence régionale entre les gouvernements et le Directeur général de la FAO, devrait être poursuivi de façon constante dans l'intervalle des conférences et qu'il appartiendra au Bureau régional de la FAO au Proche-Orient de faire office d'intermédiaire.	229	FAO: AS

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause :</u>
<u>Campagne contre la faim</u>		
R90. Approuve le rapport de la deuxième Conférence de la Campagne contre la faim pour le Proche-Orient et encourage les Etats Membres à intensifier leurs efforts en vue de créer des comités nationaux CMCF et de les utiliser efficacement.	173	Gouvernements/ FAO: FFHC
<u>Economie familiale</u>		
R91. Souligne la nécessité de faire participer activement les femmes au développement agricole et rural et invite instamment les Etats Membres à mettre sur pied des services appropriés d'économie familiale.	204	Gouvernements
<u>Stimulants économiques</u>		
R92. Reconnaît qu'il importe d'offrir des stimulants appropriés et d'éliminer les facteurs de découragement pour favoriser l'augmentation de la production agricole.	191	Gouvernements
R93. Invite les Etats Membres à évaluer toutes les conséquences économiques des divers types de stimulants, peut-être en termes de coût et de profit, en considérant l'économie dans son ensemble et non pas seulement le point de vue de l'agriculteur ou celui du gouvernement.	192	Gouvernements
R94. Tout en reconnaissant que les impondérables rendent difficile l'évaluation économique des mesures d'encouragement, juge que cette évaluation n'en est pas moins utile pour choisir de façon rationnelle les mesures susceptibles de conduire à une utilisation optimale des ressources humaines et naturelles d'un pays.	193- 194	Gouvernements
R95. Note la distinction qu'il y a lieu de faire entre la politique des prix à court terme (soutien des prix, subvention des facteurs de production, etc.) et une politique structurale à moyen et long terme (amélioration de la commercialisation, du régime foncier, de l'infrastructure, de la formation, de la recherche, de l'enseignement, de la vulgarisation, etc.).	195	Gouvernements
R96. Appelle l'attention sur la nécessité d'abaisser les coûts de production, d'améliorer la qualité des produits et de créer des installations d'emmagasinage, de conservation et de traitement, pour faire face aux problèmes d'écoulement des excédents qui résulteraient de l'application de stimulants économiques.	196- 197	Gouvernements
<u>Plan indicatif mondial</u>		
R97. Reconnaît la valeur du Plan indicatif mondial pour l'établissement d'une stratégie à long terme du développement agricole dans le cadre de la croissance économique générale.	177	Gouvernements/ FAO: IWP
R98. Souligne l'importance de l'étude sur le Proche-Orient qui aidera les gouvernements à situer leurs plans et politiques agricoles dans un contexte régional bien défini.	178	Gouvernements/ FAO: IWP

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Partie en cause:</u>
R99. Suggère que chaque pays de la Région crée un Comité interministériel pour examiner l'étude sur le Proche-Orient en fonction de son plan national et pour tenir compte, dans la formulation des programmes et politiques de développement agricole, de la stratégie à long terme énoncée dans l'étude.	226	Gouvernements
<u>Développement intégré</u>		
R100. Est convenue qu'une action coordonnée est nécessaire dans trois grands domaines: eau, terres et techniques de développement; production agricole; institutions et services ruraux.	216	Gouvernements
<u>Priorités nationales</u>		
R101. Invite les Etats Membres à tirer tout le parti possible des connaissances et de l'expérience dont dispose la FAO pour déterminer les priorités nationales en matière de développement de l'agriculture, ce qui permettrait d'utiliser les ressources et les services disponibles en fonction des besoins réels de l'agriculture.	79	Gouvernements
<u>Commissions régionales</u>		
R102. Est d'avis que les Commissions régionales ne devraient être créées que dans les cas prioritaires et appelle l'attention sur les difficultés financières qu'éprouvent certains Etats Membres à envoyer des délégations assez nombreuses aux conférences et réunions de la FAO.	112	Gouvernements/ FAO
R103. Juge important d'aplanir les difficultés qui empêchent à l'heure actuelle la FAO de fournir une assistance financière aux gouvernements pour leur permettre de participer aux conférences et réunions régionales de l'Organisation.	111	FAO: ODG
R104. Demande qu'un appui suffisant soit assuré aux Commissions existantes pour qu'elles puissent donner suite aux recommandations et travailler efficacement.	111	Gouvernements/ FAO: AS
R105. Demande que la Commission de la production et de la santé animales entre rapidement en fonction.	111	FAO: AN
R106. Demande la création de la Commission de la commercialisation agricole.	111	FAO: RU
<u>Projets régionaux</u>		
R107. Souligne que les activités nationales concernant les problèmes de caractère régional doivent se compléter mutuellement et reconnaît que, dans les conditions actuelles, il pourrait être plus pratique pour mettre en œuvre les projets régionaux, d'organiser des services nationaux et de coordonner les efforts des divers pays au moyen d'un mécanisme central.	122	Gouvernements/ FAO: AS
R108. Rappelle que s'ils veulent obtenir une aide pour l'établissement de projets régionaux de sources autres que la FAO, comme le PNUD et les organismes d'aide bilatérale,	123	Gouvernements/ FAO: AS

<u>Recommandation</u>	<u>Paragraphé</u>	<u>Partie en cause :</u>
les gouvernements doivent présenter isolément ou conjointement des demandes officielles en indiquant clairement les services et moyens matériels qu'ils peuvent eux-mêmes fournir.		
R109. Demande instamment que la FAO offre ses bons offices pour rechercher un appui financier aux projets régionaux.	124	FAO: AS
R110. Invite le Directeur général à représenter aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'aide - PNUD, Fondation Rockefeller, etc. - combien il importe qu'ils s'associent pendant de longues périodes aux projets régionaux afin de contribuer à leur succès.	125	FAO: AS
<u>Institutions rurales</u>		
R111. Appuie la création de centres de développement agricole en vue de regrouper sur le terrain tous les moyens et services requis - vulgarisation en matière d'agriculture, d'économie familiale et en faveur des jeunes, services de médecine vétérinaire et d'irrigation, locaux pour les coopératives et autres organisations d'agriculteurs, installations pour l'expérimentation agricole et la formation des techniciens et des exploitants.	201	Gouvernements
<u>Statistiques</u>		
R112. Insiste sur la nécessité d'inscrire dans une certaine perspective le calendrier des travaux statistiques des Etats Membres et de la FAO pour les années à venir.	141	Gouvernements/ FAO: ST
R113. Souligne qu'il importe d'entreprendre des travaux sur l'appauprissement du cheptel que provoquent les maladies.	142	Gouvernements
<u>Faune sauvage</u>		
R114. Note que le délégué de la Somalie a demandé l'aide du Programme alimentaire mondial pour l'aménagement de la faune dans son pays.	162	FAO: WFP
<u>Programme alimentaire mondial</u>		
R115. Recommande de continuer à utiliser les ressources du Programme alimentaire mondial pour des projets portant sur la foresterie et les domaines connexes, surtout s'ils ont un fort coefficient de main-d'œuvre.	172	Gouvernements/ WFP/FAO: FO

E. CONCLUSIONS

Date et lieu de la dixième Conférence régionale pour le Proche-Orient

230. La Syrie, le Pakistan et la Libye s'étant offerts à accueillir la dixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, la Conférence prend acte avec reconnaissance de ces invitations et décide d'en saisir le Directeur général qui retiendra l'une d'elles après avoir consulté les gouvernements intéressés. La Conférence décide en outre de laisser au Directeur général le soin de fixer, d'entente avec les Etats Membres, la date de la dixième Conférence régionale.

Adoption du rapport

231. La Conférence adopte le projet de rapport avec seulement quelques amendements mineurs. Elle félicite le Comité de rédaction de l'excellent travail qu'il a accompli. La Conférence reconnaît à l'unanimité l'utilité d'un Comité de rédaction et décide que, pour la prochaine conférence, celui-ci devra être élu le même jour que les autres membres du Bureau. À ce propos, elle invite le Directeur général à inscrire l'élection du Comité de rédaction dans le projet d'ordre du jour.

Clôture de la session

232. Parlant au nom de toutes les délégations, M. Abdurahman Mohamed Hassan (Somalie) a chaleureusement remercié le Gouvernement de la République d'Irak de sa généreuse hospitalité, des excellentes dispositions prises pour la Conférence et surtout du chaleureux accueil réservé aux délégations.

233. Auparavant, les délégués de la France et du Pakistan, obligés de quitter Bagdad avant la fin de la session, avaient exprimé leur gratitude aux autorités irakiennes pour leur très généreuse hospitalité et avaient aussi remercié les délégués d'avoir si bien coopéré au succès de la session.

234. M. Hassan a tout spécialement exprimé la gratitude de l'assemblée au Président de la République d'Irak qui a bien voulu, malgré les lourds devoirs de sa charge, honorer de sa présence la séance inaugurale de la Conférence. M. Hassan a également remercié M. Abdul Hussein Waddy Al-Attia, Ministre de l'agriculture de la République d'Irak, qui s'est acquitté avec une haute compétence des fonctions de Président de la Conférence. Un chaleureux hommage a été rendu à M. Sidky, qui s'est consacré avec un dévouement inlassable à l'amélioration de l'agriculture au Proche-Orient. L'orateur a exprimé l'espoir qu'après avoir pris sa retraite, en 1970, M. Sidky continuerait de s'intéresser aux activités de la FAO dans la Région. Il lui a souhaité une heureuse retraite et l'a assuré de la chaleureuse amitié de tous ceux avec lesquels il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions de Sous-Directeur général de la FAO chargé des affaires du Proche-Orient.

235. Evoquant le fait nouveau que constitue l'utilisation de l'arabe comme langue de travail de la Conférence, le délégué de la Somalie a souligné le caractère entièrement positif de cette innovation; les interventions ont eu lieu dans leur grande majorité en arabe et les orateurs ont pu s'exprimer plus lucidement qu'ils ne le faisaient d'ordinaire par le passé dans les langues officielles de la FAO. M. Hassan a exprimé le vif espoir que le Directeur général continuerait de favoriser une utilisation plus complète de l'arabe comme langue de travail. Il a ensuite remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la Conférence, notamment ceux dont les efforts se déploient en coulisse comme les membres du Comité de rédaction, les experts de la FAC participant à la Conférence, le Secrétariat, les interprètes et les traducteurs. Enfin l'orateur a

adressé le salut de la Conférence au Gouvernement et au peuple d'Irak et a formé des voeux pour tous les peuples arabes qui s'efforcent de réaliser leurs aspirations.

236. Parlant au nom de son Gouvernement, M. Abdul Hussein Waddy Al-Attia a dit combien il était heureux que la Conférence ait eu lieu en Irak. Il a souligné l'excellente contribution apportée par toutes les délégations au succès de la Conférence et s'est particulièrement félicité du niveau élevé des délibérations. Le Ministre a déclaré que l'introduction de l'arabe comme langue de travail de la FAO et ses heureux résultats étaient une source de grande satisfaction pour son Gouvernement et pour lui-même.

237. Il a demandé aux délégations de s'employer à maintenir la coopération en vue de résoudre les problèmes qui se prêtent à une approche commune. Il a ensuite remercié le Directeur général, M. Terver, M. Sidky et tous les autres membres du Secrétariat dont le concours a été déterminant pour le succès de la Conférence. Avant de conclure, le Ministre a souligné que la Conférence avait permis de poursuivre le dialogue engagé lors de sessions antérieures entre la FAO et les Etats Membres, d'une part, et entre les Etats Membres eux-mêmes, d'autre part; il a exprimé le voeu sincère que ce dialogue continue d'une conférence à l'autre et qu'une grande partie des problèmes qui affectent aujourd'hui l'agriculture du Proche-Orient se trouvent sinon complètement résolus du moins considérablement allégés lorsque la dixième Conférence régionale réunira de nouveau les Etats Membres.

238. Parlant au nom du Directeur général, M. Sidky a demandé à M. Abdul Hussein Waddy Al-Attia, Ministre de l'agriculture de la République d'Irak, d'exprimer une fois de plus au Chef de l'Etat la profonde gratitude du Directeur général pour le vif intérêt qu'il porte aux affaires de la FAO. Il a ensuite remercié le Président de la Conférence d'avoir pris à cœur les travaux de la Conférence et d'en avoir si bien conduit les débats. M. Sidky a dit combien le Directeur général était heureux que l'introduction de l'arabe comme langue de travail ait donné des résultats aussi concluants et il a assuré la Conférence qu'aucun effort ne serait épargné pour parvenir à une utilisation plus complète de cette langue. Il a ensuite exprimé sa reconnaissance à la Syrie, au Pakistan et à la Libye qui se sont offerts à accueillir la prochaine Conférence, en observant qu'une telle invitation émanant de trois Gouvernements était le signe certain de l'intérêt profond que les pays de la région portent aux travaux de la FAO. M. Sidky a conclu en remerciant vivement les Etats Membres de la coopération entière qu'il a trouvée auprès d'eux durant son mandat de Sous-Directeur général. Il espère pouvoir continuer, lorsqu'il aura pris sa retraite, à suivre les affaires agricoles de la Région.

ORDRE DU JOUR

A. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour

B. TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT ET SITUATION ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

4. Exposé d'introduction du Directeur général, concernant en particulier :
 - a) Réorganisation de la structure régionale de la FAO
 - b) Réorientation de la Conférence régionale
 - c) Utilisation de l'arabe comme langue de travail d'emploi restreint
5. Exposés par pays
6. Examen des activités en cours et prévues de la FAO dans la Région

C. PRINCIPALES QUESTIONS DE POLITIQUES INTERESSANT LA REGION

7. Plan indicatif mondial
 - a) Exposé d'introduction sur le sommaire et les conclusions
 - b) Expansion de la production agricole : mesures économiques d'encouragement et commercialisation
 - c) Développement des institutions rurales : approche intégrée
 - d) Production fourragère et développement de l'élevage
 - e) Drainage et aménagement à l'échelon de l'exploitation : les clefs d'une irrigation efficace
 - f) Mécanisation et accroissement de la production agricole

D. CONCLUSIONS

8. Orientation du travail de la FAO pendant le prochain exercice
9. Date et lieu de la dixième Conférence régionale pour le Proche-Orient
10. Clôture de la Conférence

DELEGUES ET OBSERVATEURS AYANT PARTICIPE A LA
NEUVIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

ETATS MEMBRES DANS LA REGION DU PROCHE-ORIENT

AFGHANISTAN

Délégué

Mohammed Sarwar NASSERY, First Secretary, Embassy of Afghanistan, Baghdad

FRANCE

Délégué

Jean de VAISSIERE, Inspecteur général de l'Agriculture, 21 avenue Raymond Poincaré, Paris XVIE

Suppléant

René COCHARD, Commercial Attaché, French Embassy, Baghdad

IRAK

Délégué

Abdul Hussein Waddy AL-ATTIA Minister of Agriculture, Baghdad

Suppléant

Hassan KITTANI, Under-Secretary, Ministry of Agriculture, Baghdad

Conseillers

Abdul-Jalil AL-HADEETHY, Under-Secretary, Ministry of Agrarian Reform, Baghdad

Ali AL-RAWI, Director-General of Agriculture, Ministry of Agriculture, Baghdad

Abdul Majeed Abdul NABI, Inspector-General of Agriculture, Ministry of Agriculture, Baghdad

Adeeb AL MUTWALLI, Acting Director-General, Agricultural Research and Projects, Ministry of Agriculture, Baghdad

Jabir Hamza AL-KHAFAJI, Director-General of Veterinary and Animal Resources, Ministry of Agriculture, Baghdad

Abdul Amir AL-SOUZ, Acting Director-General of Agricultural Co-operatives, Ministry of Agrarian Reform, Baghdad

IRAK (suite)

Conseillers (suite)

Baqir Kashif AL GITA, Director-General of Irrigation, Ministry of Agriculture, Baghdad

Abdul Razzaq AL-HILALI, Director-General, Agricultural Bank, Baghdad

Anwar AL-HASSANI, Director-General of Planning, Ministry of Agrarian Reform, Baghdad

Hussain AL ANI, Dean of College of Agriculture, Baghdad University

Sadiq KHAYAT, Dean of College of Veterinary Medicine, Baghdad University

Abdul Wahab Mutar ALDAHIRI, Representative of Baghdad University, College of Economics and Commerce

Fadhil AL TAI, Chairman, Scientific Research Council, Baghdad

Mawlood KAMIL, Chairman of the Agricultural Technicians, Ministry of Agriculture, Baghdad

Sabeeh AL WAHBI, Chairman FFEC Executive Council in Iraq

Ridha DAMIRJI, Director-General of Forests, Ministry of Development of the North, Baghdad

Akram AL JAFF, Director-General, Tobacco Monopoly Administration, Baghdad

Said Malik AL ALI, Director-General of Agricultural Office, Ministry of Planning, Baghdad

Salash El Deen Abdul Majeed AL SNAIKHLY, Director-General of Statistics, Ministry of Planning, Baghdad

Jaafar KHAYAT, Director-General, Technical Teaching, Ministry of Education, Baghdad

Karany AL DOGHRAMACHI, Director-General, Poultry Company, Ministry of Agriculture, Baghdad

Fadhil MAJ DULAIMI, Ministry of Labour and Social Affairs, Baghdad

Mahdi HABIB, Director of Foodstuffs Industries, Ministry of Agriculture, Baghdad

Ibrahim MUHALHAL, Assistant Director-General, Directorate General of Agricultural Co-operatives, Ministry of Agrarian Reform, Baghdad

Salah AL TABAQCHALI, Director-General of Greater Mussayib Project, Ministry of Agrarian Reform, Baghdad

IRAK (suite)

Conseillers (suite)

Salem AL HAIDARI, Director-General of Sugar Cane Administration,
Ministry of Agriculture, Baghdad

Naji AL SIEDI, Director-General of Dairy Administration, Ministry
of Industry, Baghdad

Baha SHUBBAR, Director-General of Iraqi Date Administration,
Ministry of Economics

Hazim YOUNIS, Director-General of Grain Board Administration,
Ministry of Economics, Baghdad

Abdul Kadir HASSO, Director-General of Agricultural Machinery,
Ministry of Agrarian Reform, Baghdad

Daoud AL-JANABI, Director-General, Government Farms Administration,
Ministry of Agriculture, Baghdad

Hameed Nashaat ISMAIL, Director, Soils and Agricultural Chemistry
Division, Ministry of Agriculture, Baghdad

Aftan AL-RAWI, Director, Horticulture Division, Ministry of
Agriculture, Baghdad

Uthman RIDHA, Director, Plant Protection Division, Ministry of
Agriculture, Baghdad

Mahmoud Ibrahim AL-HAMID, Director, Hydrobiology and Fisheries,
Ministry of Agriculture, Baghdad

Ridha Said MAROUF, Director, Field Crops Division, Ministry of
Agriculture, Baghdad

Haidar AL-HAIDARI, Director, Plant Pathology and Entomology Division,
Ministry of Agriculture, Baghdad

Abdul Rahman ISMIL, Director, Animal Husbandry Division, Ministry of
Agriculture, Baghdad

Mohammed Ameen JADDOE, Director, Technical Division, Ministry of
Agriculture

Khalouk Mustapha KAMIL, Director, Agricultural Extension Division,
Ministry of Agriculture

Saadoun YOUSIF, Director, Pastures Division, Ministry of Agriculture,
Baghdad

Abdulla AL-AZZAWI, Dean, High Institute of Agriculture, Baghdad University

Marcel DEMARCHE, Director, National Nutrition Institute, Baghdad

IRAK (suite)

Conseillers (suite)

Salah Abdul WAHAB, Director, Publication and Information in the Diwan of the Ministry of Agriculture, Baghdad

Abdul Karim AL-DUKHAILI, Director, Agricultural Economics Division, Ministry of Agriculture, Baghdad

Abdul Aziz FATHI, Consultant and Chief of Arab Experts, Ministry of Agriculture, Baghdad

Hussain Taha AL NAJIM, Technical Director, Dairy Association, Ministry of Industry, Baghdad

JORDANIE

Délégué

Sami AYOUB, Minister of Agriculture, Ministry of Agriculture, Amman

Suppléant

Dajani JAWAD, Director-General, Projects and Services, Amman

Conseiller

Mahommed Hafiz SALIM, Director of Agricultural Research Department, Amman

KOWEIT

Délégué

Salem I. ALMANNAI, Director of Agriculture Department, Ministry of Public Works, Kuwait

Suppléant

Abdurrahman A/F SALMAN, Head of Animal Husbandry, Agriculture Department, Kuwait

Conseillers

Ahmed M. SHARHAN, Head of Fisheries Division, Ministry of Public Works, Department of Agriculture, Kuwait

Badr Jasim AL BAHR, Director, Economics Statistics Planning Board, Kuwait

LIBAN

Délégué

Sultan HAIDAR, Director-General of Animal Production Office,
Beirut

Suppléant

Joseph CHAMI, Head of Planning Department, Ministry of Agriculture,
Beirut

LIBYE

Délégué

Mtawal SOLEIMAN, Under-Secretary, Ministry of Agriculture, Tripoli

Suppléant

Mohammed Badreddin MESSAUDI, Director-General, Planning and Agricultural
Economics Department, Ministry of Agriculture and Animal Health,
Tripoli

Conseillers

Nuri Mohammed RAHUMA, Deputy Director-General, National Agricultural
Settlement Authority, P.O. Box 2485, Tripoli

Ahmed A. Naby SHAHATY, Second Secretary, Libyan Embassy, Baghdad

PAKISTAN

Délégué

A.H.M. SHAMS-UD-DOHA, HQA, Minister for Agriculture, Pakistan

Suppléant

Iqbal MASUD, Director-General, Food and Agriculture Division,
Islamabad

Conseiller

Syed Fida HUSAIN, First Secretary, Embassy of Pakistan, Baghdad

ARABIE SAUDITE

Délégué

Hassan MESHARI, Minister of Agriculture, Riyadh

Suppléant

Asad JAMJOON, Director-General of Water Affairs, Jeddah

Conseillers

Hani A. AKKAD, Agricultural Engineer, Ministry of Agriculture and Water, Riyadh

Hassan H. AL-MARZ-UQI, Director, Planning Office, Ministry of Agriculture and Water, Riyadh

Sulaiman ALSOULI, Agronomist (Soils), Ministry of Agriculture, Riyadh

Mohamed A. ELARAINAN, Geologist, Ministry of Agriculture and Water Supply, Riyadh

Ibrahim HAZIMA, Adviser - FAO Team, Project 117, P.O. Box 558, Riyadh

Mohamed Alfaisal ALSAUD, Director-General, Water Desalination, Ministry of Agriculture and Water, Jeddah

REPUBLIQUE SOMALIE

Délégué

Hassan H. Omar AMEY, Minister of Rural Development, Mogadishu

Suppléant

Abdul Rahman ELMI AMIR, Director-General, Ministry of Agriculture, Mogadishu

Conseillers

Abdurahman Mohamed HASSAN, Technical Adviser, Ministry of Agriculture, Mogadishu

Ahmed S.M. ISSE, Director-General, Ministry of Rural Development, Mogadishu

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Délégué

Ahmed M. EL-ZOOBI, Under-Secretary of State, Ministry of Agriculture and Agrarian Reform, Damascus

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Délégué

Sayed MAREI, Minister of Agriculture and Agrarian Reform, Cairo

Suppléant

Abbas Ahmed EL-ITRIBY, Director-General, Livestock Production Department, Ministry of Agriculture, Cairo

Conseillers

Hassan ABDALLAH, Director, Foreign Relations Department, Ministry of Agriculture, Cairo

Ahmad Ibrahim ELSHABASSY, Director-General, Soils Department, Ministry of Agriculture, Cairo

Aziz A. SALEH, Director, Foreign Marketing Division, Ministry of Agriculture, Cairo

Helmy E.I. SALEM, Head of FAO Branch, Foreign Relations Division, Ministry of Agriculture, Cairo

Kamal Ahmed EL-GANZOURY, Director, Technical Office Central Unit for Agricultural Planning, Ministry of Planning, Cairo

REPUBLIQUE ARABE DU YEMEN

Abdulrahman Mujahed HASSAN, First Secretary, Embassy of Yemen, Arab Republic, Baghdad

DELEGUES DES MEMBRES ASSOCIES DE LA REGION DU PROCHE-ORIENT

QATAR

Sultan Rashid AL-KAWARI, Chief of Agriculture Extension Division, Department of Agriculture

ETATS MEMBRES DE LA FAO N'APPARTENANT PAS A LA REGION
ET REPRESENTES EN QUALITE D'OBSERVATEUR

TURQUIE

Observateur

Ilhan GOKBUDAK, First Secretary, Embassy of Turkey, Baghdad

ROYAUME-UNI

Charles JOHNSON, Agricultural Adviser, Middle East Development
Division, Beirut, Lebanon

David John Frank BARWELL, Second Secretary, British Embassy,
Baghdad

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Observateur

H. Charles TREAKLE, Agricultural Economist, United States
Department of Agriculture

OBSERVATEURS PERMANENTS

THE HOLY SEE

Observateurs

John J. DONOHUE, S.J., Professor of History, Al-Hikma University,
Baghdad

Richard J. McCARTHY, S.J., Al-Hikma University, Baghdad

Robert B. CAMPBELL, S.J., Professor of Philosophy, Al-Hikma University,
Baghdad

NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

Représentant

Wadie HABASHI, Director, ECA/FAO Joint Division, Addis Ababa,
Ethiopia

Suppléant

Frank E. PINDER, Special Adviser to Executive Secretary,
Addis Ababa, Ethiopia

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION

Représentant

Khalil Abdelghani HAMOUDA, Inter-Regional Adviser of Agrarian Reform, Beirut

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

Représentant

Omar A.H. ADEEL, Resident Representative in Iraq

Suppléants

Rafik ASHA, Senior Financial Adviser to the Administrator of UNDP

S. KAR, Deputy Resident Representative

G. TEUNNISEN, Assistant Resident Representative

UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S EMERGENCY FUND

Représentant

Robert Lewis COOPER, Senior Food Conservation Officer, Beirut Lebanon

Suppléant

Wlodzimierz S. PAWLIK, Programme Officer, Deputy Area Representative, Area Office, Teheran, Iran

WORLD FOOD PROGRAMME

Représentant

Sushil K. DEY, Associate Executive Director, Rome, Italy

Suppléant

M. EL-MIDANY, Chief, Near East, North Africa and Europe Branch, Programme Development and Appraisal Division, Rome, Italy

WORLD HEALTH ORGANIZATION

Représentant

M.S. HAQUE, Representative in Iraq, Kuwait and Bahrain, P.O. Box 2048 Baghdad

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
LEAGUE OF ARAB STATES

Représentant

Abd Elwahed Mohamed ABD ELWAHED, Agricultural Attaché, League of Arab States, Tahrir Square, Cairo

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
AFRO-ASIAN RURAL RECONSTRUCTION ORGANIZATION

Représentant

Mulk Raj KAUSHAL, Director, Rural Co-operatives and Co-ordinator of Programmes, C-118 Defence Colony, New Delhi 3.

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS

A.H. BOERMA, Director General

Miss Heather LAWRIE, Personal Assistant to the Director-General

Personnel régional

A.R. SIDKY, Assistant Director-General for Near Eastern Affairs

Miss M. DOSS, Regional Home Economist

A.B. EL-KHATIB, Regional Water Resources Development Officer

S.T. FAROUKY, Regional Rural Institutions Officer

D.E. FAULKNER, Regional Animal Production Officer

A. HAFIZ, Regional Consultant (Near East Wheat and Barley Improvement in Production Projects)

K. HAMAD, Regional Forestry and Forest Industries Officer

T.J. JOB, Regional Fisheries Officer

L.T. KADRY, Technical Officer (Soil Survey for the Near East Region)

S.H. LOK, Regional Agricultural Economist

B. POLIAKOFF, Regional Technologist

Elmahdy E. SAID, Regional Agricultural Statistics Officer

Y. SALAH, Regional Plant Production and Protection Officer

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
(suite)

Development Department

P. TERVER, Assistant Director-General

J.P. BHATTACHARJEE, Deputy Director, FAO Investment Centre

Technical Department

J. VALLEGA, Director, Plant Production and Protection Division

J. de MEREDIEU, Deputy Director, Land and Water Development Division

L.B. KRISTJANSON, Deputy Chief, Farm Management and Production
Economics Services, Agricultural Services Division

B. NESTEL, Assistant to Director, Animal Production and Health
Division

Economic and Social Department

D. KIMMEL, Deputy Director, Rural Institutions Division

E. ASSELBERGS, Technical Officer, Nutrition Division

A.N. CORTAS, Marketing Officer, Rural Institutions Division

R.F. HANCOCK, Economist, Commodities and Trade Division

R.N. PODUVAL, Chief, Near East Branch, Economic Analysis Division

Department of Public Information and Legal Affairs

H.W. MANDEFIELD, Director, Publications Division

Freedom from Hunger Campaign

D. TWEDDLE, Deputy Co-ordinator

Conference Secretariat

Burnell G. WEST, Conference Secretary

M.R. KHAN, Reports Officer

A. SOLE-LERIS, Conference Affairs Officer

N. MICHIE, Conference Press Officer

Mrs. S.B. HABABO, Information Officer

Mrs. A. MICHEU, Documents Officer

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
(suite)

Conference Secretariat (suite)

El Sayed Attia ABOU NAGA, Chief Interpreter

Mrs. S. HAMAD, Interpreter

Abdel PARI, Interpreter

Guy d'OYLEY, Interpreter

Miss M. SWANTON, Interpreter

Miss D. PORRET, Interpreter

Pietro ZEGA, Interpretation Equipment Officer

Mrs. J. di CESARE, Translator

Mrs. V. di MONTE, Translator

Mrs. L. BALADI, Stenographer (Cairo)

Miss D.M.H. de JONG, Secretary

Miss A. JOANNIDES, Stenographer

Miss M. MAURICE, Stenographer

Miss A. MAZZAUWI, Stenographer (Cairo)

Miss G. POULOT, Stenographer

Mrs. U. SHERMAN, Secretary

LISTE DES DOCUMENTS DE CONFERENCE

NERC 68/

- 1 Provisional Agenda
- 1 - Rev. 1 Agenda
- 1a Provisional Annotated Agenda
- 2 Regional Representative's Review of FAO's Activities in the Region
- 2 - Suppl. 1 Supplement to the Regional Representative's Review of FAO's Activities in the Region
- 3 Indicative World Plan - Introductory Statement on Summary and Conclusions
- 4 Economic Incentives and Marketing for Expanded Agricultural Production
- 5 The Integrated Rural Institutional Approach
- 6 Feed Production and Livestock Development
- 7 Drainage and On Farm Development : Keys to Successful Irrigation
- 8 Mechanization and Increased Agricultural Production
- 9 Regional Structure and Reorientation of Regional Conferences
- 10 Progress Report on the Introduction of Arabic as a Limited Working Language

NERC 68/LIM/

- 1 Inaugural address by H.E. Ahmad Hassan Al-Bakr, President of the Republic of Iraq
- 2 Statement by the Director-General to the Near East Regional Conference

NERC 68/INF/

- 1 Information Note
- 2 Provisional Timetable
- 3 List of Documents for the Conference

ANNEXE D

FONCTIONS PROPOSEES POUR LES REPRESENTANTS REGIONAUX ET LES FONCTIONNAIRES DETACHEES

Représentants régionaux

Il est proposé d'énoncer comme suit les fonctions et responsabilités des représentants régionaux :

- a) Représenter le Directeur général dans la Région pour tout ce qui a trait aux grandes questions de principe et servir de lien entre la FAO et divers organismes régionaux; à ce titre, exercer de larges fonctions de représentation auprès des Etats Membres et des organismes régionaux.
- b) Sur demande du Directeur général, représenter celui-ci aux conférences et réunions régionales de la FAO et représenter l'Organisation aux réunions tenues par d'autres organisations internationales ou régionales.
- c) Exercer une surveillance générale pour le compte du Directeur général sur la Division mixte Commission économique régionale/FAO de l'agriculture.
- d) Représenter le Directeur général, en liaison avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique régionale pour ce qui concerne l'action coopérative, dans l'étude des questions qui ne relèvent pas de la Division mixte de l'agriculture.
- e) Sur instructions du Directeur général, diriger les missions et équipes opérationnelles envoyées dans les pays de la Région.
- f) Suivre les activités des représentants dans les pays, faire rapport à ce sujet et les assister lorsqu'il y a lieu.
- g) Donner des avis sur les problèmes touchant les relations avec les Etats Membres dans la Région et faire rapport au Siège à ce sujet.
- h) Collaborer à la formulation des politiques régionales et donner des avis sur l'opportunité de projets régionaux et sub-régionaux.
- i) Faire fonction de chargé de liaison principal avec les banques régionales.
- j) De façon générale, collaborer étroitement avec le DD et avec le PAB, surtout en ce qui concerne l'établissement du PIM.

Pour les questions d'importance majeure, le représentant régional fera rapport directement au Directeur général. Pour toutes les autres questions, il devra se tenir en contact au Siège avec le SDG du DD.

Fonctionnaires détachés

Les fonctionnaires détachés par les divisions devraient avoir les tâches suivantes :

- a) participer aux équipes opérationnelles chargées de définir, de préparer et d'évaluer les projets et programmes (y compris les missions de la Banque) ou s'acquitter individuellement de tels travaux sur instructions du directeur de la division en cause ou du représentant régional. Les équipes

opérationnelles devraient être de petites unités mobiles dont le personnel des bureaux régionaux fournirait le noyau et qui seraient complétées selon les besoins par du personnel du Siège et des experts conseils;

- b) fournir à leurs directeurs respectifs des informations de première main sur les questions de développement et de commerce et les autres problèmes qui se posent aux pays de la Région.
- c) aider les représentants dans les pays à mettre en œuvre les programmes et à résoudre les problèmes à l'échelon national.

LISTE DES COMMISSIONS ET COMITES TECHNIQUES DE LA FAO
POUR LE PROCHE-ORIENT AU 1er AVRIL 1968

DIVISION DE LA PRODUCTION ET DE LA SANTE ANIMALES

Nom	<u>Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient</u> (Article VI-1 de l'Acte constitutif)	AN : NEA
Origine	Créée par le Conseil à la quarante-neuvième session (octobre 1967) aux termes de la résolution 3/49.	
Rôle	<ul style="list-style-type: none">a) Donner des avis et présenter des recommandations au Directeur général de l'Organisation et aux gouvernements de la région sur toutes questions concernant la zootechnie et la production et la santé animales;b) Promouvoir la coordination des projets nationaux de recherche, de formation et de développement en matière de zootechnie et de production et de santé animales qui existent déjà ou qui doivent être mis sur pied;c) Soutenir les activités entreprises dans le cadre des projets nationaux mentionnés ci-dessus grâce à l'élaboration en commun des projets d'assistance nécessaires pour résoudre les problèmes régionaux que posent la zootechnie et la production et la santé animales.	
Première session	1969	
Composition	Ouverte à tous les Etats Membres et Membres associés de la FAO dans la Région du Proche-Orient. La Commission comprendra les pays qui remplissent les conditions requises et font savoir au Directeur général qu'ils désirent être considérés comme membres.	
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.	
Réalisations 1964/67	La Commission a été créée en 1967.	
Relation avec le Programme de travail 1968/69	Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 101, paragraphe 14. La première session (AN 873) doit se tenir en 1969.	

DIVISION DES FORETS ET PRODUITS FORESTIERS

Nom	<u>Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPO)</u> (Article VI-1 de l'Acte constitutif)	FO : NEFC/	
Origine	Créée par la Conférence de la FAO à sa septième session pour donner suite à une résolution de la Conférence forestière organisée par la FAO à Amman (Jordanie) en 1952.		
Rôle	Emettre des avis sur l'élaboration de la politique forestière et en surveiller et coordonner la mise en oeuvre sur le plan régional; échanger des informations; d'une manière générale, émettre, par l'intermédiaire d'organes subsidiaires spéciaux, des avis sur les méthodes et mesures appropriées pour la solution des problèmes techniques et économiques, et formuler toutes les recommandations utiles dans les domaines précités.		
Première session	Téhéran, septembre 1955.		
Composition	Ouverte à tous les Etats Membres et Membres associés de la FAO dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans la région du Proche-Orient, ou qui assurent les relations internationales de tout territoire non autonome situé dans cette région. Font partie de la Commission les Etats remplissant les conditions requises et qui ont notifié au Directeur général leur désir d'être considérés comme membres.		
	La composition actuelle de la Commission est la suivante:		
	Afghanistan	Jordanie	Rép. arabe unie
	Arabie saoudite	Koweït	Rép. arabe
	Chypre	Liban	du Yémen
	Ethiopie	Libye	Royaume-Uni
	France	Pakistan	Rép. somalie
	Irak	Rép. arabe syrienne	Soudan
	Iran		Turquie
Règlement intérieur	Adopté à la deuxième session (Le Caire, octobre 1958) et amendé à la troisième session (Turquie, 1962). Le Règlement amendé a été ratifié par le Conseil à sa quarante-troisième session.		
Réalisations 1964/67	La Commission a tenu, en 1964 et en 1967, des sessions au cours desquelles elle a passé en revue les progrès réalisés en matière de politique forestière et de mise en valeur des forêts dans la région et elle a formulé des recommandations appropriées.		
Relation avec le Programme de travail 1968/69			
Sessions	1964, 1967.		

DIVISION DE LA MISE EN VALEUR DES TERRES ET DES EAUX

Nom	<u>Commission régionale de l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient</u> (Article VI-1 de l'Acte constitutif)	LA : LWU/														
Origine	Créée par le Conseil à sa quarante-huitième session (1967), aux termes de la résolution 9/48. Instituée à l'origine par le Conseil à sa quarante-sixième session (1965) en tant que Groupe de travail, en vertu de l'article VI-2 de l'Acte constitutif.															
Rôle	La Commission a pour mandat:															
	<ul style="list-style-type: none">a) D'élaborer son programme de travail en ce qui concerne l'amélioration de l'utilisation des terres et des eaux dans la région;b) d'établir une hiérarchie des urgences pour l'élimination progressive des facteurs qui s'opposent à une utilisation plus efficace des ressources en terres et en eaux (particulièrement au niveau de l'exploitation agricole);c) de formuler des recommandations touchant les mesures à prendre par les Etats Membres de la région dans les secteurs spécialisés de l'utilisation des terres et des eaux, pour les zones tant irriguées que non irriguées;d) de formuler des recommandations touchant les voies et moyens par lesquels la FAO pourrait aider les pays de la région à développer l'utilisation des terres et des eaux, dans les zones tant irriguées que non irriguées, en fonction des besoins;e) d'examiner les problèmes que lui soumettent le Directeur général, la Conférence ou le Conseil de la FAO, et de préparer des rapports adéquats, y compris les recommandations pertinentes;f) le cas échéant, de créer des groupes de travail pour s'occuper de problèmes particuliers d'utilisation des terres et des eaux, sur la base d'un mandat établi dans chaque cas par la Commission;g) de recueillir des données sur le développement et la conservation des ressources en terres et en eaux de la région et de promouvoir l'échange de renseignements dans ce domaine entre ses membres.															
Première session	Beyrouth, 28 - 30 septembre 1967															
Composition	La Commission est composée des Etats Membres et Membres associés desservis par le Bureau régional pour le Proche-Orient qui ont fait part au Directeur général de leur désir d'être considérés comme membres. La composition de la Commission est actuellement la suivante:															
	<table><tbody><tr><td>Afghanistan</td><td>Libye</td></tr><tr><td>Arabie saoudite</td><td>Pakistan</td></tr><tr><td>Irak</td><td>République arabe syrienne</td></tr><tr><td>Iran</td><td>République arabe unie</td></tr><tr><td>Jordanie</td><td>République arabe du Yémen</td></tr><tr><td>Koweït</td><td>République somalie</td></tr><tr><td>Liban</td><td>Soudan</td></tr></tbody></table>	Afghanistan	Libye	Arabie saoudite	Pakistan	Irak	République arabe syrienne	Iran	République arabe unie	Jordanie	République arabe du Yémen	Koweït	République somalie	Liban	Soudan	
Afghanistan	Libye															
Arabie saoudite	Pakistan															
Irak	République arabe syrienne															
Iran	République arabe unie															
Jordanie	République arabe du Yémen															
Koweït	République somalie															
Liban	Soudan															

Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.
Réalisations 1964/67	Créée par le Conseil à sa quarante-huitième session (juin 1967) à la suite des recommandations formulées par la Conférence à sa treizième session.
Relation avec le Programme de travail 1968/69	Suite aux recommandations formulées par la Conférence à sa treizième session (voir rapport de la treizième session de la Conférence, page 43, paragraphe 200), la Commission s'emploiera à éveiller l'intérêt et à promouvoir des études dans la région du Proche-Orient en ce qui concerne l'utilisation des terres et des eaux, en accordant une attention particulière à la culture sèche et aux cultures irriguées. La deuxième session (LA 852) se tiendra en 1969 si les crédits nécessaires sont disponibles.
Sessions	Biennales.

DIVISION DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE ET DE LA PROTECTION DES PLANTES

Nom	<p><u>Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de son aire de répartition en Asie du Sud-Ouest</u> (Article XIV de l'Acte constitutif)</p>	DL : SWA				
Origine	<p>Créée en décembre 1964, dans le cadre de la FAO, par un accord approuvé par la Conférence à sa douzième session (résolution 44/63), sur la base d'une recommandation faite lors d'une réunion spéciale de la FAO tenue à Téhéran (1er - 4 octobre 1962). (Textes fondamentaux, Vol. III, fascicule 10).</p>					
Rôle	<p>Les membres s'engagent à prendre toutes les mesures possibles pour combattre les infestations acridiennes sur leur territoire et pour réduire les dégâts aux cultures, en adoptant au moins certaines dispositions essentielles, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none">a) assurer un service permanent de renseignement et de signalisation acridiens;b) assurer un service permanent et adéquat de lutte antiacridienne;c) constituer des réserves d'insecticides, ainsi que d'équipement pour l'application de ces produits;d) encourager et appuyer, dans la limite des ressources dont dispose le pays, les activités qui peuvent être jugées désirables par la Commission dans le domaine de la formation, de la prospection et de la recherche, y compris l'installation de stations nationales de recherche sur le criquet pèlerin dans les cas appropriés;e) participer à la mise en oeuvre de toute politique commune de lutte antiacridienne ou de prévention acridienne que peut approuver la Commission;f) faciliter l'entreposage de tout l'équipement antiacridien et de tous les insecticides détenus par la Commission et en autoriser l'importation ou l'exportation sans restriction et en franchise, ainsi que le libre mouvement à l'intérieur du pays;g) fournir à la Commission toutes informations pouvant être nécessaires à la bonne exécution de ses tâches.					
Première session	Téhéran, décembre 1964.					
Composition	<p>La qualité de membre entraîne l'obligation de contribuer au budget de la Commission selon un barème de contributions fixé par celle-ci. La composition actuelle de la Commission est la suivante:</p> <table><tr><td>Afghanistan</td><td>Iran</td></tr><tr><td>Inde</td><td>Pakistan</td></tr></table>	Afghanistan	Iran	Inde	Pakistan	
Afghanistan	Iran					
Inde	Pakistan					
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.					

Réalisations 1964/67

La Commission a tenu trois sessions et a fait porter ses activités surtout sur le développement et la coordination des travaux de recherche sur le terrain, la sélection de candidats satisfaisants pour des cours de formation de niveau élevé et l'organisation d'enquêtes spéciales dans les zones où la reproduction s'effectue le plus fréquemment. La période actuelle de rémission a pu ainsi être prolongée. Il n'a pas été entrepris d'opération de lutte contre les criquets, aucun essaim n'ayant été observé.

Relation avec le
Programme de
travail 1968/69

Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 206, paragraphe 44 c).

Sessions

Annuelles.

Organe subsidiaire

Comité exécutif.

Nom	<u>Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient</u> (Article XIV de l'Acte constitutif)	DL : NE						
Origine	En application de la résolution N° 9/61 adoptée par la Conférence à sa onzième session, et sur la recommandation d'une conférence spéciale réunie à Beyrouth du 15 au 18 mars 1965, le Conseil de la FAO a approuvé l'accord portant création de la Commission à sa quarante-quatrième session par la résolution 6/44 (CL 44/20 et Supplément 1). (Textes fondamentaux, Vol. III, fascicule 11).							
Rôle	Les membres de la Commission s'engagent à prendre toutes les mesures possibles pour combattre les infestations acridiennes sur le territoire de leur pays et pour réduire les dégâts aux cultures en adoptant les dispositions suivantes:							
	<ul style="list-style-type: none">a) assurer un service permanent de signalisation et de lutte antiacridiennes;b) constituer des réserves d'insecticides, ainsi que d'équipement pour l'application de ces produits;c) encourager et appuyer, dans la limite des ressources dont dispose le pays, les activités qui peuvent être jugées désirables par la Commission dans le domaine de la formation, de la prospection et des recherches, y compris l'installation de stations nationales de recherche sur le criquet pèlerin dans les cas appropriés;d) participer à la mise en oeuvre de toute politique commune de lutte antiacridienne ou de prévention acridienne que pourrait approuver la Commission;e) faciliter l'entreposage de tout équipement antiacridien et de tous insecticides détenus par la Commission et en autoriser l'importation ou l'exportation sans restrictions et en franchise, ainsi que le libre mouvement à l'intérieur du pays;f) fournir à la Commission toutes informations demandées par celle-ci en vue de la bonne exécution de ses tâches.							
Première session	1968.							
Composition	Les membres de la Commission seront les Etats Membres et les Membres associés de l'Organisation situés dans la région comprenant les territoires de l'Irak, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de l'Arabie saoudite, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Turquie, de la République arabe unie, du Yémen et des autres territoires de la péninsule arabe situés au sud du 27ème parallèle nord qui acceptent les dispositions de l'accord. La composition de la Commission est actuellement la suivante:							
	<table><tr><td>Jordanie</td><td>République arabe unie</td></tr><tr><td>Koweït</td><td>Soudan</td></tr><tr><td>Liban</td><td></td></tr></table>	Jordanie	République arabe unie	Koweït	Soudan	Liban		
Jordanie	République arabe unie							
Koweït	Soudan							
Liban								
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.							

Réalisations 1964/67

La Commission a été créée le 21 février 1967 après signature de l'accord par les Gouvernements de la Jordanie, du Liban et du Soudan.

Relation avec le
Programme de
travail 1968/69

Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 206, paragraphe 44 c).

Sessions

Aucune jusqu'à présent.

Nom	<u>Commission de la protection des plantes pour le Proche-Orient</u> (Article VI-1 de l'Acte constitutif)	PL : PPC/NE/
Origine	Créée par la résolution N° 40/63, adoptée par la Conférence à sa douzième session (1963) à la suite des recommandations formulées par les conférences sur la protection des plantes au Proche-Orient organisées par la FAO (1961/1962), et par la Conférence à sa onzième session.	
Rôle	Donner des avis à la Conférence de la FAO et aux membres de la Commission au sujet de la protection des ressources végétales dans la région.	
Première session	Jubeiheh - Amman, juin 1965.	
Composition	Ouverte à tous les Etats Membres et Membres associés de la FAO dans la Région du Proche-Orient. La composition actuelle est la suivante:	
	Arabie saoudite	Libye
	Irak	Pakistan
	Iran	République arabe syrienne
	Jordanie	R.A.U.
	Koweït	République arabe du Yémen
	Liban	République somalie
		Soudan
Règlement intérieur	Adopté à la première session et confirmé par la Conférence à sa treizième session.	
Réalisations 1964/67	A ses première (1965) et deuxième (mai 1967) sessions, la Commission a examiné la situation et l'évolution récente en matière de contrôle phytosanitaire dans la région et certains problèmes particuliers concernant la protection des plantes, elle a formulé des recommandations sur l'action concertée à entreprendre par les gouvernements des pays participants, et elle a établi son programme de travail pour l'avenir. La FAO a communiqué aux gouvernements des pays participants les recommandations concernant les divers aspects du contrôle phytosanitaire.	
Relation avec le Programme de travail 1968/69	Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 208, paragraphe 44 i). La troisième session (PL 884) doit se tenir en 1969.	
Sessions	Biennales.	

Nom	<u>Commission FAO de la production horticole dans la zone du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord</u> (Article VI-1 de l'Acte constitutif)	PL : HPC/NE/	
Origine	Créée par le Directeur général en tant que "comité" en juin 1964, à la suite de l'autorisation donnée par la Conférence de la FAO à sa douzième session (1963) (résolution N° 43/63). Conformément aux dispositions de l'article VI-1 et à la nomenclature utilisée dans cet Article, le Conseil, à sa quarante-septième session (octobre 1966), a donné à cet organe le titre de "commission".		
Rôle	Promouvoir la collaboration internationale pour l'étude de problèmes techniques et l'établissement, au niveau inter-régional, d'un programme équilibré de recherche horticole.		
Première session	1968.		
Composition	Ouverte à tous les Etats Membres et Membres associés de la FAO de la zone du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. La composition est actuellement la suivante:		
	Afghanistan Algérie Arabie saoudite France Irak Iran	Jordanie Koweït Liban Libye Maroc Pakistan	République arabe syrienne République arabe unie République arabe du Yémen République somalie Royaume-Uni Soudan Tunisie
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.		
Réalisations 1964/67			
Relation avec le Programme de travail 1968/69	Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 199, paragraphe 23 a). La première session (PL 882) doit se tenir en octobre 1968.		
Sessions	Aucune jusqu'à présent.		

Nom	<u>Commission sur l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient</u> (Non encore créée officiellement)	PL : NEW/
Origine	A sa quarante-septième session (1966), le Conseil a décidé de ne prendre à ce stade aucune mesure tendant à faire de cette commission un organe statutaire en vertu de l'article VI-1.	
Rôle	Renforcer les programmes nationaux d'amélioration et de production du blé et de l'orge, en s'occupant des problèmes suivants: méthodes de sélection, multiplication et distribution des semences, travaux expérimentaux sur la production céréalière en général, formation du personnel technique, obtention de plasma germinatif aux meilleures sources mondiales, échanges coopératifs de renseignements et de matériel entre les pays participants.	
Première session	Première Conférence <u>ad hoc</u> , Istanbul, juin 1952.	
Composition	Ouverte à tous les Etats Membres de la Région du Proche-Orient. La composition actuelle est la suivante:	
	Afghanistan Liban Arabie saoudite Libye Chypre Nigeria Ethiopie Pakistan Irak République arabe unie Iran Soudan Jordanie Syrie Kenya Tunisie Turquie	
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.	
Réalisations 1964/67	La huitième Conférence <u>ad hoc</u> a eu lieu en 1965.	
Relation avec le Programme de travail 1968/69	Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 197, paragraphe 19 (blé et orge, iv). La neuvième Conférence <u>ad hoc</u> (PL 833) doit se tenir en 1969.	
Sessions	1965, 1969.	

Nom	<u>Commission FAO des herbages et de la production fourragère au Proche-Orient</u> (Non encore créée officiellement)	PL : NEG/
Origine	Création recommandée par une Conférence technique de la FAO tenue à Bagdad en novembre 1954. A sa quarante-septième session (1966), le Conseil a décidé de ne prendre à ce stade aucune mesure tendant à en faire un organe statutaire (commission régionale) en vertu de l' article VI-1.	
Rôle	Encourager le développement des ressources locales en terrains de parcours et en réduire le plus possible la détérioration. Favoriser la collaboration en matière de recherche et d'information en ce qui concerne les cultures fourragères, les terrains de parcours et leur exploitation intégrée dans un système de pacage stable garantissant la conservation du sol et des eaux et l'utilisation maximale des terres arables et des résidus de récoltes.	
Première session	Première Conférence <u>ad hoc</u> , Le Caire, mars 1956.	
Composition	Etats Membres de la Région du Proche-Orient.	
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.	
Réalisations 1964/67	Un rapport succinct et une bibliographie ont été préparés et distribués pour observations. (The Range and Fodder Situation in the Near East, K. Ibrahim, 1967).	
Relation avec le Programme de travail 1968/69	Aucune session n'est prévue pour 1968/69. Le rapport succinct sur la situation au Proche-Orient sera révisé en fonction des observations formulées par les membres de la Commission. Ce document sera particulièrement utile pour mettre au point une politique rationnelle en matière de recherche.	
Sessions	1958, 1963.	

Nom	<p><u>Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin</u> (Article VI-2 de l'Acte constitutif)</p>	PL : LCC/
Origine	<p>Créé en janvier 1955 par le Directeur général, conformément à une recommandation du Groupe de travail de lutte contre le criquet pèlerin (Rome, septembre 1954), pour remplacer, selon une formule plus large, l'ancien Comité de coordination pour la lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique. A sa huitième session, la Conférence a approuvé la création du Comité ainsi que son mandat.</p>	
Rôle	<p>(Tel que modifié par le Conseil de la FAO à sa quarante-quatrième session):</p> <ul style="list-style-type: none">i) suivre constamment l'évolution de la situation acridienne;ii) coordonner les campagnes contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique;iii) coordonner les campagnes contre le criquet pèlerin dans d'autres secteurs de l'aire de cet acridien, lorsqu'une telle coordination est jugée désirable par le Comité;iv) encourager la coordination des politiques nationales et internationales dans le sens d'une action préventive contre le criquet pèlerin; etv) donner au Directeur général des orientations d'ensemble concernant les programmes financés à l'aide du fonds de dépôt créé pour permettre que certaines activités, entreprises ou intensifiées durant la période où le Fonds spécial des Nations Unies a fourni son appui, soient poursuivies sur le plan international après le 1er juillet 1966, date de l'achèvement du projet du Fonds spécial des Nations Unies relatif au criquet pèlerin, et examiner le budget annuel et les rapports financiers du fonds de dépôt.	
Première session	Rome, avril 1955.	
Composition	Etats Membres et Membres associés affectés par le criquet pèlerin ou participant à des campagnes antiacridiennes internationales.	

La composition du comité est actuellement la suivante:

Afghanistan	Iran	Qatar
Algérie	Israël	République arabe syrienne
Arabie saoudite	Jordanie	République arabe unie
Bahreïn	Kenya	République arabe du Yémen
Cameroon	Koweït	République centrafricaine
Côte-d'Ivoire	Liban	République somalie
Dahomey	Libye	Royaume-Uni
Espagne	Mali	Sénégal
Etats-Unis d'Amérique	Maroc	Sierra Leone
Ethiopie	Mauritanie	Soudan
France	Niger	Tanzanie
Ghana	Nigeria	Tchad
Guinée	Ouganda	Togo
Haute-Volta	Pakistan	Tunisie
Inde	Portugal	Turquie
Irak		

Règlement intérieur

Règlement général de l'Organisation.

Réalisations 1964/67

Le Comité a tenu des sessions en 1964, en 1966 et en 1967. Il a passé en revue les travaux effectués à l'occasion de la campagne internationale en Arabie saoudite et a encouragé la coordination de la politique nationale et internationale relative aux mesures de prévention antiacridienne. Le résultat le plus marquant est la création d'un fonds de dépôt international, alimenté par tous les pays affectés par le criquet pèlerin, visant à assurer qu'à l'issue du projet PNUD (FS) certaines activités inaugurées ou renforcées au cours de la période d'exécution de ce projet pourront être poursuivies à l'échelon international.

Relation avec le Programme de travail 1968/69

Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 206, paragraphe 44 c).

Sessions

1964, 1966, 1967.

Organes subsidiaires

Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique,
Sous-Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la Péninsule arabique.

Nom	<u>Comité FAO de lutte contre la punaise des céréales</u> (Article VI-2 de l'Acte constitutif)	PL : CSP/
Origine	Créé à l'origine comme groupe de travail en 1956 sur recommandation de la neuvième session de la Conférence. Erigé en comité en 1962 par le Directeur général sur recommandation de la Conférence (onzième session).	
Rôle	Renforcer la coopération internationale par la coordination de la recherche et l'échange d'informations sur les méthodes de lutte contre la punaise des céréales.	
Première session	S'est réuni à Ankara en décembre 1956 en tant que groupe de travail.	
Composition	Afghanistan France Grèce Irak Iran	Liban Maroc Syrie Turquie
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.	
Réalisations 1964/67	Le Comité a tenu sa deuxième session en 1966 pour échanger des informations sur les méthodes de lutte contre la punaise des céréales, renforcer la coopération internationale par la coordination de la recherche, et examiner les programmes nationaux d'enquêtes et de lutte contre la punaise des céréales. Un programme de travail de caractère général, concernant principalement l'étude écologique à long terme des populations de punaises des céréales, a été établi pour les experts régionaux de la FAO. Divers documents sur les techniques de recherche et de lutte ont été préparés et distribués par le Centre FAO d'information et de documentation sur la punaise des céréales.	
Relation avec le Programme de travail 1968/69	Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 207, paragraphe 44 d i).	
Sessions	1956, 1966.	

DIVISION DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

Nom	<u>Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient</u> (Article VI-1 de l'Acte constitutif)	EA : NEAP /	
Origine	Créée par résolution N° 2/40 adoptée par le Conseil de la FAO à sa quarantième session (juin 1963) sur recommandation de la sixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, tenue à Tel-Amara, Liban, en juillet - août 1962.		
Rôle	Passer en revue et échanger des renseignements et des données d'expérience sur les plans et la planification agricoles et sur les problèmes posés par l'établissement, la mise en oeuvre, les prolongements et l'évaluation de tels plans dans les pays de la région, et adresser des recommandations aux membres de la Commission quant aux moyens d'améliorer leurs plans agricoles, et à la Conférence de la FAO quant à l'assistance qui pourrait être fournie à cet effet, compte dûment tenu des différents stades de développement atteints par les divers pays de la région.		
Première session	Le Caire, 16-21 décembre 1963.		
Composition	Ouverte à tous les Etats Membres et Membres associés de la FAO dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans la région, ou qui ont la charge des relations internationales de tout territoire non autonome de la région. Se compose de ceux des Etats remplissant les conditions requises qui ont notifié au Directeur général leur désir d'être considérés comme membres de la Commission.		
	La composition actuelle est la suivante:		
	Afghanistan Arabie saoudite France Iran Irak	Jordanie Koweït Liban Libye Pakistan	Rép. arabe syrienne République arabe unie Rép. arabe du Yémen Rép. somalie Royaume-Uni Soudan
Règlement intérieur	Adopté par la Commission à sa première session en 1963 et confirmé par le Conseil à sa quarante-troisième session.		
Réalisations 1964/67	La Commission a tenu deux sessions. En 1964, elle a établi une liste des données dites de base que nécessite la planification du développement agricole, ainsi que les programmes de formation de l'Institut du développement et de planification agricoles au Proche-Orient dont la création est proposée. La session de 1966 s'est tenue conjointement avec celle de la Commission des statistiques agricoles pour le Proche-Orient et elle a été consacrée à la discussion de l'étude sur le Proche-Orient réalisée au titre du Plan indicatif mondial, ainsi qu'à l'élaboration d'un programme échelonné d'amélioration des statistiques et des études économiques aux fins de la planification agricole dans les pays de cette région.		

Relation avec le
Programme de
travail 1968/69

Voir Programme de travail et budget 1968/69, page 316, paragraphe 31.
La quatrième session (EA 804) doit se tenir en 1968 et la cinquième
(EA 817) en 1969.

Sessions

Biennales.

DIVISION DE LA STATISTIQUE

Nom	<u>Commission des statistiques agricoles pour le Proche-Orient</u> (Article VI-1 de l'Acte constitutif)	AGS : NE	
Origine	A sa onzième session (novembre 1961), la Conférence a demandé au Directeur général de créer une Commission permanente régionale de la statistique agricole pour le Proche-Orient et de lui fournir les services nécessaires.		
Rôle	Examiner la situation des statistiques agricoles et alimentaires dans la région, conseiller ses Etats Membres sur l'établissement et la normalisation des statistiques agricoles dans le cadre général des travaux statistiques de la FAO, et convoquer les groupes d'études ou autres organes subsidiaires formés d'experts nationaux qui sont nécessaires à cette fin.		
Première session	Amman, 12-19 novembre 1962.		
Composition	Ouverte à tous les Etats Membres et Membres associés de la FAO dont les territoires sont situés en totalité ou en partie dans la région ou qui sont responsables des relations internationales de tout territoire non autonome de la région; se compose des Etats qui ont notifié au Directeur général leur désir d'être considéré comme membres de la Commission.		
	La composition actuelle est la suivante:		
	Afghanistan	Koweït	République arabe syrienne
	Arabie saoudite	Liban	République arabe du
	Irak	Libye	Yémen
	Iran	Pakistan	République somalie
	Jordanie	Rép. arabe unie	Soudan
Règlement intérieur	Règlement général de l'Organisation.		
Réalisations 1964/67	Deux sessions ont été tenues au cours desquelles des recommandations ont été élaborées sur la méthodologie des enquêtes agricoles, la normalisation des statistiques relatives aux céréales et des statistiques sur les prix agricoles; le supplément pour le Proche-Orient du Recensement mondial de l'agriculture en 1970 a été mis au point et un programme relatif aux statistiques et études croissantes qui sont nécessaires pour la planification du développement agricole courant et de ses perspectives a été élaboré.		
Relation avec le Programme de travail 1968/69	La quatrième session (ST 825) doit se tenir en 1968.		
Sessions	Biennales.		

**Rapports des Conférences régionales de la FAO
pour le Proche-Orient**

Les rapports ci-après des précédentes conférences ont été publiés:

Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, Le Caire, 2-14 février 1948.

Rapport de la deuxième réunion régionale du Proche-Orient sur les programmes et les perspectives alimentaires et agricoles, Bloudane, Syrie, 28 août-6 septembre 1951.

Rapport de la troisième Conférence régionale du Proche-Orient sur les programmes et les perspectives alimentaires et agricoles, Le Caire, Egypte, 1-9 septembre 1953.

Rapport de la quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Damas, République arabe unie, 10-20 décembre 1958.

Rapport de la cinquième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Téhéran, Iran, 21 septembre - 1 octobre 1960.

Rapport de la sixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Tel Amara, Liban, 30 juillet - 8 août 1962.

Rapport de la septième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Le Caire, République arabe unie, 19-31 octobre 1964.

Rapport de la huitième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Khartoum, Soudan, 24 janvier - 2 février 1967.

